

Séance de lundi 4 décembre 2006

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL

VINGT HUITIEME SEANCE

**Lundi 4 décembre 2006, à 18h30,
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Anne Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : M. Blaise Péquignot (rad), Mmes Laurence Gauchat (soc), Cristina Tasco (soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Valérie Garbani, vice-présidente, (soc), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

PROPOS PRESIDENTIELS

Remise du drapeau d'honneur du Conseil de l'Europe et réception des personnes nouvellement arrivées à Neuchâtel

La Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire a décidé d'attribuer à Neuchâtel le « Drapeau d'honneur » du Conseil de l'Europe. Après avoir été honorée par la remise d'un Diplôme européen, en 1998, pour saluer sa politique de jumelage, notre Ville se voit ainsi décerner une nouvelle reconnaissance de ses efforts en faveur de la propagation de l'idéal d'union européenne.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, l'Europe, cela se mérite ! Car on ne choisit ni le jour, ni l'heure. Nous nous sommes retrouvés sur la place de l'Europe, où personne, ce samedi, ne fut à l'abri du vent ou de la pluie, ce mois de Frimaire du calendrier républicain.

Les représentants de vos autorités et quelques braves réussirent le tour de force de suivre un cortège jusqu'au Temple du bas. Nous fûmes emmenés par une « bande de pompiers presque démoniaques », armés dans chaque main de fumigènes puissants et colorés. Cela eut pour résultat que le cortège, avec un vent tournoyant et remontant, a fait que chacun d'entre nous s'est fait enfumer plus que de raison. Des fumées pas lacrymogènes, mais presque. Lors d'une « manif », en tout cas à l'époque, se faire enfumer signifiait une certaine dispersion, un éparpillement de tout attrouement. Là, en revanche, plus il y en avait, plus nous resserrions les rangs, cortège tenu en son centre par un personnage, un grand Monsieur, si on le considère par le nombre d'années parlementaires qu'il a effectuées, représentant de la Commission du Prix de l'Europe : Monsieur Claude Frey.

Mesdames et Messieurs, l'Europe, cela se mérite ! Et nous ne sommes pas au bout de nos peines, ni de nos prix. Après le drapeau d'honneur, il y aura la plaquette d'honneur, puisque nous avons déjà le diplôme, puis la plus haute de ces quatre distinctions pour les collectivités territoriales : le Prix de l'Europe.

Je demande au président du Conseil communal que ce drapeau, symbole fort de l'Europe, flotte dorénavant aussi haut que les emblèmes de notre ville et de notre canton.

PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux des séances des lundis 2 octobre et 6 novembre 2006 sont adoptés, sous réserve des amendements à remettre au chancelier.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Nicolas de Pury**, mentionne les éléments suivants :

1. Dépôt du développement écrit de la motion 06-303 de M. Didier Rochat et consorts, concernant les prestations de retraite pour anciens conseillers communaux.
2. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion des Bibliothèques et Musées pour l'année 2005.

ORDRE DU JOUR

VINGT HUITIEME SEANCE

**Rapports du Conseil communal
et de la Commission financière**

06-021 – 06-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière
concernant le budget de l'exercice 2007.

Rapports du Conseil communal

06-023

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'implantation de conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères et réponse au postulat 03-501 « pour une intensification de la récolte des déchets dans les quartiers ».

06-020

Rapport du Conseil communal concernant l'extension de la carrière de la Cernia, accompagné d'un plan d'extraction et de remblayage et la constitution de droits de superficie.

06-016

Rapport du Conseil communal concernant le plan d'aménagement de Chaumont et la modification du plan d'aménagement communal relative à Chaumont, ainsi qu'à la gestion des ZP2 et des OP.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : "Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés".

05-402

Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-503

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

06-301

Motion du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts, concernant la révision des plans d'alignement.

06-501

Postulat du groupe socialiste, par M. Didier Rochat et consorts, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».

06-502

Séance de lundi 4 décembre 2006

Postulat des groupes libéral et radical, par MM. Jean-Charles Authier, Christian Boss, concernant la mise en valeur de la zone piétonne (déposé le 3 juillet 2006).

06-503

Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant le recensement des terrains dont la Ville est propriétaire, intitulé "Recensement des terrains à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole appartenant de la Commune de Neuchâtel : état des lieux", (déposé le 3 juillet 2006).

06-604

Interpellation des groupes radical, popvertssol, libéral, socialiste, par Mme Fabienne Spichiger et consorts, concernant l'accueil para-scolaire des 4-12 ans au CVE du Carambole (déposée le 18 juillet 2006).

06-302

Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, concernant le guichet virtuel de la Ville (déposée le 30 août 2006).

06-605

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.

06-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les appartements à loyer modéré.

06-303

Motion de M. Didier Rochat et consorts, concernant les prestations de retraite pour anciens conseillers communaux.

06-402

Proposition de M. Blaise Péquignot, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification des art. 22 et 23 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 (traitement diligent de l'ordre du jour).

Neuchâtel, le 15 novembre 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Séance de lundi 4 décembre 2006

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

Séance de lundi 4 décembre 2006

**1
06-021**

Rapport du Conseil communal concernant le budget de l'exercice 2007

(Du 6 octobre 2006)
(voir tiré à part)

06-202

Rapport de la Commission financière concernant le budget de l'année 2007

(Du 9 novembre 2006)

Ces deux rapports figurent dans la rubrique
« Rapports et autres objets » ci-contre

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. François Konrad, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie les 26 octobre, 2 et 9 novembre 2006 pour l'examen du budget 2007 de la Ville de Neuchâtel. Je ne vais pas reprendre ici de manière détaillée des éléments dont vous avez pris connaissance en lisant le rapport de ladite commission. Je m'arrêterai toutefois sur certains points particuliers. Il est bien évident que les membres de la Commission financière ont accueilli avec satisfaction un budget 2007 présentant un excédent de revenus de 3'231'600 francs. Cet accueil favorable a toutefois été quelque peu atténué, dans la mesure où ce bon résultat tient avant tout à des revenus extraordinaires pour les années 2006 et 2007, revenus qui n'apparaîtront plus les années suivantes.

De ce fait, l'alimentation de la fortune en 2006 et 2007 servira uniquement à combler le manque à gagner de l'année 2008, pour nous retrouver ensuite avec une situation certainement identique à celle que nous connaissons aujourd'hui sur le plan de la fortune de la ville. L'augmentation des charges, quant à elle, semble difficile à contenir. Bref, le sourire est quelque peu crispé lorsque notre regard se porte sur l'avenir des finances communales.

Concernant les projets d'arrêtés, je dois mentionner l'amendement proposé par la Commission financière au projet d'arrêté No V, à l'article premier, soit : "une subvention annuelle de 120'000 francs est accordée pour les années 2007, 2008 et 2009, sous réserve de l'acceptation d'un cahier des charges par le Conseil communal, à l'Association de revitalisation du centre-ville de Neuchâtel pour la participation à l'engagement d'un city-manager, animateur de la cité, et à ses activités." Au nom des membres de la Commission financière, j'aimerais réitérer ici nos remerciements à l'ensemble du personnel communal pour les efforts consentis.

M. Jonas de Pury, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral s'est penché sur le budget et les rapports ad hoc du Conseil Communal et de la Commission financière qui nous sont soumis ce soir. Notre groupe est disposé à accepter, sous certaines conditions, le budget tel qui nous est soumis, mais il n'est pas ravi de ce qu'il a vu. La condition essentielle à notre acceptation sera l'adoption, par notre Conseil, du projet d'arrêté III tel qu'il nous est soumis. Nous attendons également du Conseil communal la prise en compte des observations que je m'apprête à formuler ainsi que des réponses précises aux

Séance de lundi 4 décembre 2006

questions qui seront posées par les membres de notre groupe lors de la revue de détail des différents postes du budget avant de nous prononcer définitivement. Enfin, s'agissant des amendements déposés, nous nous prononcerons également après la réponse du Conseil communal. Je remarque simplement, après une rapide lecture, la convergence entre l'amendement socialiste portant sur la réduction des investissements et l'amendement du groupe UDC portant sur le renouvellement des emprunts. Il semble que l'un ne saurait être accepté sans l'autre.

En premier lieu, notre groupe regrette que l'erratum qui nous a été adressé n'ait pas été accompagné d'un minimum d'explications sur la cause des erreurs qu'il corrigeait et nous laisse quelques doutes sur la fiabilité du système informatique. Dès lors, nous prions le Conseil communal de bien vouloir nous éclairer sur les origines "techniques" desdites erreurs.

Notre groupe a pris note du fait que le résultat projeté des comptes 2007 est bénéficiaire. Certes, si le budget est bénéficiaire, il n'en demeure pas moins insatisfaisant. En effet, le résultat obtenu n'est bénéficiaire que grâce à la prise en compte de recettes extraordinaires, par conséquent le budget demeure structurellement déficitaire. A ce jour, nous ne voyons pas de mesures structurelles qui permettent de limiter la progression des charges. Certes nous avons une diminution des postes, mais quand on voit l'effet financier de cette diminution, nul, puisque les charges de personnel augmentent d'une manière galopante, ce n'est pas une mesure structurelle. Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'insuffisance de financement qui nous mènerait à conclure un nouvel emprunt de 5 millions est un facteur supplémentaire de mécontentement. Ces 5 millions de francs de liquidités qui n'entrent pas dans notre caisse nous contraignent, une fois de plus à augmenter notre dette. Avant de nous prononcer sur les amendements du projet d'arrêté VII, nous attendrons les explications du Conseil communal à ce propos. Nous relevons cependant que le fait d'imputer, à notre sens artificiellement, l'insuffisance de financement uniquement au budget des investissements du compte administratif est un leurre. Au contraire, nous devons admettre que l'emprunt destiné à compenser l'insuffisance de financement sert à financer l'ensemble des dépenses de la Commune et non pas un poste particulier. En bref, nous constatons que le budget demeure structurellement déficitaire et conduit à une augmentation de la dette de notre Ville ce qui n'est plus acceptable dans la durée. Si nous coupons dans les investissements, dans quoi coupons-nous? On pourrait supprimer les nouveaux investissements, mais l'essentiel des plus de 30 millions de francs d'investissements sont des frais d'entretien.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Ces frais, ne pas les assumer maintenant, c'est les remettre à plus tard et vraisemblablement avec une majoration du coût. De simples coupes linéaires dans le budget des investissements ne sont pas la solution. La solution se trouvera dans les mesures que je vous proposerai tout à l'heure. Conscient du fait que les difficultés permettant d'atteindre un équilibre structurel de nos comptes sont nombreuses, le groupe libéral enjoint néanmoins le Conseil communal à entreprendre, enfin, de vraies réformes permettant d'atteindre un équilibre structurel de nos comptes dans les plus brefs délais. On doit donc, petit à petit, sortir de notre endettement, qui ne nous coûte pas cher, mais qui limite nos marges de manœuvres futures. Cinq millions de francs d'endettement en plus cette année cela nous posera un problème dans le futur car nous n'arriverons jamais à les rembourser.

Que devons-nous mettre en place pour les années à venir? Nous devons constater que nous avons perdu la maîtrise des coûts de personnel. L'explosion des coûts est liée essentiellement à l'application réglementaire d'un règlement dont nous devons constater aujourd'hui la désuétude. En effet, nous devons constater que nous ne sommes plus en mesure d'agir concrètement sur les charges de personnel et que leur maîtrise nous échappe totalement. En 2007, nous nous apprêtons à réduire le nombre des employés de 11,8 postes soit de 1,39 %, et parallèlement nous constatons une augmentation de l'ensemble des charges de personnel de 3,3 %, malgré la réduction linéaire de 1% des salaires perçus. Nous sommes sortis de la réalité et de ce qui est admissible. Nous avons réussi à séparer totalement la situation des employés de notre Ville de celle des autres personnes salariées, qui n'ont pas la chance d'être employées de notre Ville. Afin de maîtriser à l'avenir cette évolution des coûts, nous devons impérativement revoir les modalités de rémunération du personnel afin que celles-ci restent en ligne avec la progression des recettes fiscales de la Commune. Pour ce faire, et par souci d'équité avec les autres contribuables, il me paraîtrait judicieux d'examiner un mécanisme de progression salariale qui soit corrélé à la progression des revenus de l'ensemble de la population de la Commune. Il n'y a en effet plus aucune raison d'accorder une progression salariale plus rapide à nos employés que celle dont bénéficie le reste de la population.

Toujours dans le cadre des charges de personnels, nous devrons nous pencher à l'avenir sur notre Caisse de pensions. En premier lieu, le système de primauté des prestations, dont le rapporteur socialiste a lui-même admis qu'il s'agissait d'un privilège lors de notre dernière séance, doit être réexaminé au profit d'un mécanisme de primauté des

Séance de lundi 4 décembre 2006

cotisations. En effet, si nous regardons le poste 02.31.307.01, rappels de la Caisse de pensions, nous constatons que celui-ci pèse d'un poids non négligeable dans les comptes de la Ville, montant qui pourrait être sensiblement réduit par le passage au système de primauté des cotisations. Au surplus, et cela n'apparaît pas dans les comptes, le tour de passe-passe financier auquel nous nous sommes livrés par le transfert d'immeuble du patrimoine financier de notre Ville à la Caisse de pensions dans le but d'effectuer une contribution d'assainissement de plus de 3'600'000 francs pour une période approximative de 5 ans et dont la part 2007 n'apparaît pas dans nos comptes. Et je ne reviens pas sur la perte subie par la Ville, perte non comptabilisée, résultant de cette opération correspondant à la différence de la valeur d'apport à la Caisse et la valeur vénale desdits immeubles, vraisemblablement bien plus élevée.

Enfin, toujours au chapitre de la Caisse de pensions et des charges en découlant, la dette que nous avons à l'égard de celle-ci correspondant à la part à charge de notre Ville du déficit de couverture n'est pas comptabilisée et grèvera pour longtemps encore nos charges effectives de personnel. C'est une bombe à retardement! Sans pouvoir me prononcer sur le montant de cette part, je rappelle juste que le déficit de couverture total correspond approximativement à une somme de 172'000'000 de francs. En effet, le découvert de 32'000'000 de francs par rapport à l'objectif de couverture ne constitue qu'une partie de la dette à l'égard de la Caisse, qui tôt ou tard devra bien reverser l'ensemble des prestations qu'elle doit. La somme globale correspond au taux de couverture à 100 % et s'il n'est pas nécessaire immédiatement, mais, tôt ou tard, nous devrons payer.

Dans cet esprit, le groupe libéral se joindra au postulat inter-partis à propos du réexamen du statut de personnel de notre Ville. Le groupe libéral est d'avis que nous devons impérativement et le plus rapidement possible reprendre la maîtrise de la progression des charges de personnels afin que, d'une part, la progression de celle-ci ne grève pas démesurément les budgets des exercices à venir et de ce fait laisse quelques marges de manœuvres à notre collectivité et que, d'autre part, nous ne soyons pas, à nouveau, contraints de prendre des mesures de réductions linéaires des salaires de nos employés.

Sans nous étendre sur d'autres mesures, nous constatons également que notre capacité d'autofinancement est insuffisante et que de ce fait notre dette augmente. En premier lieu, je souhaite revenir sur l'importance de la capacité d'autofinancement de notre Ville. Pour faire

Séance de lundi 4 décembre 2006

une comparaison osée, il est bon de se rappeler que les causes possibles d'une faillite d'une entreprise privée résident soit dans une incapacité à générer un bénéfice opérationnel soit dans l'absence de capacité d'autofinancement qui se traduit par un manque de liquidité. La deuxième manière c'est d'avoir une insuffisance de liquidités et de ne pas pouvoir honorer certaines factures. Notre Ville remplit ces deux conditions, un déficit structurel important et une incapacité à générer un flux de liquidités suffisant à assurer tant ses frais de fonctionnement que ses frais d'investissement, on ne peut pas en effet considérer, comme je l'ai déjà dit que l'emprunt ne sert qu'à financer des frais d'investissement. Cette spirale est négative même si, de temps à autres, le recours à l'emprunt est nécessaire. Mais dans notre budget d'investissements, je n'ai pas vu quel était le projet qui apporterait une rentabilité qui permettrait de couvrir ce financement externe et ses charges. Par conséquent, nous devons impérativement être plus attentifs à nos investissements et nous limiter à ceux qui sont vraiment nécessaires. Il devient donc urgent d'instaurer un mécanisme de frein aux dépenses et d'analyser chaque investissement sous l'angle de sa nécessité en regard de l'ensemble des investissements déjà réalisés.

Le groupe libéral salue le recours plus systématique aux imputations interne qui permettent une transparence plus grande des coûts des différentes activités de notre Ville. Toutefois, afin d'obtenir une véritable transparence des comptes, de grands efforts doivent encore être opérés et nous espérons que ceux-ci seront poursuivis. Les comptes sont difficiles à lire et peu transparents. Il est extrêmement difficile de savoir quoi coûte quoi. A titre d'exemple, je reviens sur le projet des Cadolles et sur la comptabilisation des loyers du futur immeuble "HLM", sur les divers tours de passe-passe financiers n'apparaissant pas aux comptes, soit transfert des immeubles à la Caisse de pensions, transfert de la propriété du stade de la Maladière, transfert de la propriété de l'immeuble HLM des Cadolles et les contre-prestations correspondantes. Au surplus, la politique d'amortissement des actifs me paraît également manquer de transparence puisque, de cas en cas, nous devons remplacer des actifs dont l'amortissement n'est pas achevé. Une transparence effective des comptes, seul moyen pour nous, membres du Conseil général de nous prononcer sur les divers objets qui nous sont soumis en connaissance de cause, nécessite des outils appropriés. Dès lors, je relève avec une perplexité certaine la remarque de la Commission financière sur l'outil de base de la comptabilité qui coûterait moins cher que l'outil de l'Etat et qui donne entière satisfaction et dont je ne constate pas qu'il permette une comptabilité analytique effective. En effet, l'objectif d'une comptabilité analytique ne se limite pas à imputer

Séance de lundi 4 décembre 2006

les dépenses correspondantes à chacun des services de notre Ville, mais doit également permettre de déterminer le coût de chacune des prestations que nous effectuons en faveur de nos concitoyens. Le groupe libéral attend dès lors que le Conseil Communal se donne les moyens de pouvoir nous renseigner précisément sur les questions de coûts que nous soulevons régulièrement et poursuive dans la voix de la transparence en matière comptable.

J'ai pris connaissance avec intérêt de la manière d'estimer les impôts à recevoir décrite dans le rapport de la Commission financière. Je suis quand même un peu interloqué par les résultats de ces estimations. En effet, la procédure suivie a eu pour effet une surestimation systématique des recettes de l'impôt sur les personnes physiques depuis l'année 2003 au moins. A mon sens, une estimation plus prudente devrait être de mise de manière générale. A mon sens, si en 2007 l'objectif en matière d'impôt sur les personnes physiques ne devait une nouvelle fois pas être atteint, je suggérerais fermement de revoir le mode de calcul de ceux-ci. Le budget bénéficiaire me paraît donc fondé sur une estimation optimiste des recettes de l'impôt des personnes physiques. J'aurais aimé que l'on m'explique comment l'impôt sur le capital des personnes morales pouvait progresser aussi rapidement dans la mesure où quand une société cumule du bénéfice, généralement, elle finit par le distribuer et cela réduit l'impôt sur le capital.

Ainsi que je vous en ai fait part, le groupe libéral acceptera en principe les sept projets d'arrêtés qui nous sont soumis s'ils sont tous adoptés conformément aux textes qui nous ont été soumis. L'élément clé c'est que la contribution de 1 % du personnel est nécessaire. Cette forme de faire est difficilement acceptable lorsqu'elle se répète année après année et c'est pour cela que nous prêchons pour une révision du statut du personnel. Nous voulons aussi que le Conseil communal nous confirme que le projet d'arrêté III ne prévoit le remboursement de la contribution de 1 % qu'au moyen de la partie de la fortune qui dépasserait les 4 millions de fortune nette et non pas un remboursement intégral, dès que la fortune nette de notre Ville atteint les 4 millions, auquel cas, en fait ladite fortune serait immédiatement ramenée à 2.8 millions et devrait être comptabilisé comme charge et comme dette enfin d'exercice à charge des comptes 2007. Nous soutiendrons l'arrêté V sur le city-manager. Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet et nous pensons qu'on fait de la promotion économique à longue distance. Ici nous serions dans la micro promotion qui nous semble être bien et fondamentale. Enfin, s'agissant de l'arrêté VII, par souci de transparence, nous trouvons regrettable que celui-ci ne dissocie pas, dans son libellé, le montant de

Séance de lundi 4 décembre 2006

renouvellement des emprunts existants, indispensables, de la conclusion d'un nouvel emprunt.

Mme Fabienne Spichiger, porte-parole du groupe radical, déclare :

- On nous présente ce soir un budget bénéficiaire de plus de 3 millions de francs. Y a-t-il lieu de s'en réjouir ? Dans un premier élan on pourrait dire oui, bien sûr. On se doit aussi de féliciter le Conseil Communal, le personnel de la Ville, la Commission financière pour la bonne gestion et les économies effectuées pour arriver à ce résultat. Mais, car il y a toujours un mais, ce budget a quand même un goût amer aux yeux du groupe radical. Honnêtement, il aurait espéré mieux. Globalement, ce budget présente peu de réformes au niveau du fonctionnement de la commune. On aurait pu imaginer quelques refontes économiques qui pourraient servir sur le long terme. N'oublions pas que ces chiffres 2007 ne sont l'effet que de rentrées extraordinaires, que ce n'est qu'une situation exceptionnelle, et l'on nous met déjà en garde pour les années futures, en nous précisant bien que les déficits s'aligneront par la suite. A remarquer aussi que sans les rentrées extraordinaires, ce budget-ci serait déficitaire !

Alors où sont réellement les économies ? Où est la motivation de faire mieux ? Il ne suffit pas de couper les subventions par-ci par-là, de limer les postes BSM ou de baisser les prestations, il faut apporter une solution viable à long terme. Le Conseil communal a dû, dans l'urgence des derniers budgets, faire des coupes dans le vif pour éviter la tutelle. Maintenant qu'une embellie momentanée fait son apparition, ne serait-ce justement pas le moment de réfléchir, de se remettre en question pour trouver des solutions ? On ne peut donc que constater que par manque de courage ou d'idées, elle continue son même fonctionnement qu'il y a 5 ou 6 ans, et qu'il soit chaque fois nécessaire d'arriver à des catastrophes financière pour réagir. Et encore réagir est un bien grand mot. Serrer, couper, baisser seraient plus appropriés. Ces procédés mécontentent tout le monde et ne sont que des cache-misère. Serait-ce nécessaire alors d'avoir le regard neuf de consultants extérieurs, qui pourraient indiquer des pistes d'économies réelles ?

Nous attendions du Conseil Communal, quelque chose de neuf, une remise en question, une réorganisation globale, mais malheureusement nous restons encore une fois sur notre faim. Le groupe reste persuadé que la Ville vit toujours au-dessus de ses moyens, tant dans son personnel que dans son fonctionnement, ce qui laisse présager un avenir bien sombre. Autre inquiétude, quand nos regards se dirigent vers

Séance de lundi 4 décembre 2006

le Canton. Lui, verra-t-il juste un budget bénéficiaire, ne se posera-t-il pas la question de savoir si ce résultat est réel ou artificiel, en profitera-t-il pour porter les charges qu'il ne veut plus assumer ? Décidera-t-il que Neuchâtel est suffisamment riche pour n'avoir plus besoin de telle ou telle subvention, sachant aussi que ces reports pourraient bien être définitifs, malgré les déficits des prochaines années?

Pour résumer, si ce budget est admissible, le groupe radical espère encore une fois que le Conseil Communal se posera les bonnes questions dans un avenir proche pour continuer d'équilibrer les charges et les rentrées même quand cette embellie sera terminé. Le groupe acceptera le budget tel que présenté. Au vu des nombreux amendements, le groupe radical entendra d'abord les signataires avant de se prononcer sur les arrêtés et ne manquera pas de reprendre la parole à ce moment.

M. Steven Bill, porte-parole du groupe udc, déclare :

- A réception des documents concernant le budget, le groupe udc a été brièvement traversé par un doux vent d'optimiste. Le Conseil communal aurait-il enfin réussi à maîtriser ses charges ? Des mesures structurelles ont-elles enfin été prises, ou s'agit-il uniquement de l'amélioration des recettes fiscales dues à la situation économique favorable? Non, il n'en est rien. Le Conseil communal a bel et bien concocté un budget qui n'a de bénéficiaire que le résultat final. Tous les autres signaux sont toujours au rouge plus que vif et notre Exécutif continue de dormir paisiblement. Il continue de prendre des mesures provisoires, temporaires, extraordinaires, ponctuelles, mais il refuse de voir la situation telle qu'elle est, catastrophique!

Chaque personne ayant feuilleté le budget 2007 de la Ville ne sera pas dupe. Le bénéfice prévu est dû à un seul élément, les 12 millions de francs de plus versés par le plus gros contribuable de la ville. Sans ces 12 millions de recettes justement extraordinaires, le budget présenterait un déficit de près de 9 millions de francs. De là à comparer la situation financière de Neuchâtel à celle de La Chaux-de-Fonds, il n'y a qu'un pas. Nous parlions du Conseil communal qui dormait paisiblement alors même que le navire commence à couler. Pour illustrer cet élément, j'ai repris l'intervention de mon collègue , M. F. Guyot, qui s'exprimait il y a une année sur la politique culturelle, ceci en entrée en matière du budget 2006. "Le problème est qu'on ne fait que penser. On crée des groupes de travail qui vont tenir des séances, produire un raisonnement qui aboutira à un rapport écrit, qui sera transmis à une commission qui

Séance de lundi 4 décembre 2006

établira une synthèse qui sera transmise au Conseil communal". Qu'est-ce qui a changé depuis une année dans le domaine culturel, ceci d'autant plus que cet exemple peut être multiplié à l'infini dans les autres dicastères? Rien, justement! Le Conseil communal décide de ne rien décider. Dans le domaine culturel, on nous promet un rapport sur le sujet depuis belle lurette. Toutefois, nous avons appris, avec le temps, à relativiser les promesses du Conseil communal.

Nous en avons assez! En effet, nous constatons que le Conseil communal n'a pas la volonté de mener une politique financière tendant à l'équilibre à moyen terme. Actuellement, on vise des bénéfices à court terme pour permettre des déficits à moyen terme, ceci en espérant que la conjoncture économique sera de notre côté. Cette façon de faire n'est pas digne d'une Ville qui a de l'ambition. Remarquons, peut-être que le problème de la Ville est justement un problème d'ego. Ne voulons-nous pas tout faire, avoir les infrastructures d'une grande cité, alors qu'en fin de compte, nous sommes une petite ville de province, le chef-lieu d'un des cantons les plus pauvre de Suisse?

Concernant la politique salariale, nous n'accepterons pas l'arrêté relatif au pourcent de retenue sur le traitement du personnel communal . Là encore, nous avons l'impression de nous répéter. En effet, lors des discussions concernant le budget 2006, nous avions annoncé qu'une retenue sur les salaires du personnel ne pouvait être qu'une mesure ponctuelle. Même l'udc se met à parler de ponctuel. Quoi qu'il en soit, nous refusons que le personnel communal continue à payer pour un Conseil communal qui préfère ce genre de facilités à des mesures certes plus difficiles à prendre, mais viables à long terme. Cette mesure est d'autant plus scandaleuse qu'elle n'a pas été discutée avec les associations du personnel. Pour cette raison, nous proposerons un **amendement** au projet d'arrêté III, nous y reviendrons ultérieurement. En parlant de salaires, nous souhaiterions savoir quel est la politique de la Ville en matière de mobilité interne, pour autant que ce mot soit arrivé jusqu'au Conseil communal? Il nous semble en effet, qu'il y aurait beaucoup plus à faire dans ce domaine. Nous tenons également à relever qu'il est urgent de revoir la politique salariale du personnel communal. Nous ne pouvons continuer comme actuellement avec une diminution, certes très légère, de l'effectif du personnel, mais une forte augmentation de la masse salariale.

Nous sommes également estomaqués de constater l'augmentation de 1,1 million de francs dans le secteur de l'aide sociale. Certes, l'augmentation des dossiers d'aide sociale est une triste réalité, tout

Séance de lundi 4 décembre 2006

comme l'est l'augmentation de la précarité d'une certaine partie de la population. Toutefois, nous nous interrogeons sur la volonté politique d'éviter des abus dans ce domaine. Au vu des coûts engendrés par ce secteur, il nous semble qu'un contrôle accru des dossiers soit une nécessité.

Ce budget est mauvais, nous l'avons déjà dit, mais il l'est d'autant plus qu'il présente un déficit d'autofinancement de 5 millions de francs. Ainsi, malgré un bénéfice, la dette va s'accroître de 5 millions. Là encore, nous nous répétons, mais quand est-ce que des mesures seront prises pour diminuer notre dette? Au régime actuel, nous nous retrouverons rapidement avec une dette comparable à celle qui prévalait avant la vente du Nouvel Hôpital Pourtalès à l'Etat. Avant de conclure, notre groupe s'est également interrogé sur le rôle de la Commission financière dans l'élaboration du budget. En effet, nous sommes d'avis que cette Commission, comme dit plus haut, dans le cadre du budget, à une utilité très limitée. En effet, nous constatons que les discussions tournent facilement autour de points de détails peu importants. Dès que les discussions reviennent sur le terrain politique, le Conseil communal se presse de nous rappeler qu'il est seul à décider des orientations politiques qu'il entend donner. Dans cet esprit, nous en sommes mêmes à nous demander si notre temps ne serait pas mieux investi ailleurs que dans cette commission?

Au vu des faits exposés, l'UDC s'élève contre cette manière de gérer notre Ville. Il demande au Conseil communal de prendre des mesures structurelles, et non plus uniquement d'y réfléchir, de mettre en oeuvre une politique de remboursement de la dette et de reconstituer la fortune de notre Ville sans taxes ni impôts supplémentaires. Dorénavant, sans des signes clairs allant dans ce sens, nous refuserons chaque budget présenté par l'Exécutif. Nous ne nous faisons toutefois guère d'illusions sur l'avenir financier de notre ville, sachant que la majorité actuelle, renforcée par une partie de la droite dite "pendulaire", confortera le Conseil communal dans sa gestion erronée du ménage communal.

M. Blaise Horisberger, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe également a pris acte avec une satisfaction modérée du budget. Nous constatons qu'en définitive, les charges augmentent plus rapidement que les recettes et qu'il faut des années avec des recettes fiscales extraordinaires, malheureusement temporaires, pour permettre au Conseil communal de nous présenter un budget dans des chiffres noirs. Il nous apparaît que cette approche du budget est par ailleurs

Séance de lundi 4 décembre 2006

encouragée par notre Autorité à longueur d'année, Autorité qui accepte généreusement toutes les demandes de crédit qui lui sont soumises par le Conseil communal. Ce Conseil communal aurait, à juste titre, l'occasion ce soir, de s'étonner d'avoir un Conseil général qui réclame des économies structurelles en gesticulant, alors que, tout au long de l'année, il a levé la main pour accepter des demandes de crédit d'investissement. Là, je dois dire que j'ai une certaine compréhension pour le Conseil communal, à l'exception peut-être, s'il avait observé dans quelques coins, parfois quelques mains qui se levaient quand il s'agissait de dire non, mais qui ont été bien rares. Effectivement des économies sont nécessaires et on constate que l'augmentation des charges de personnel, malgré les efforts de réduction du nombre d'employés et des mesures du style "délai de carence" ne cessent d'augmenter alors que les ressources n'augmentent pas.

On peut encore avoir un regard différencié sur les investissements. Certains permettent, à terme, des économies, en particulier de ressources d'énergie et qui se révèlent finalement positives pour le budget de fonctionnement de la commune. Les économies étant réalisées sur les dépenses énergétiques compensent les nouvelles charges financières. D'autres investissements sont susceptibles de générer des recettes nouvelles. Effectivement, on ne peut pas incriminer alors le Conseil communal de s'engager dans de tels investissements. Il y en a cependant d'autres qui coûtent à longueur d'année et de façon irrémédiable jusqu'à l'amortissement complet et qui empêchent le Conseil communal d'influer sur son budget. Là, nous pourrions citer, comme cas d'école, les situations que nous avons certainement tous connus dans nos ménages. Est-ce les années où les salaires baissent que l'on envisage de changer la moquette du salon? Le Conseil communal et le Conseil général, malgré les baisses de ressources financières, décident chaque année de changer la moquette du salon. Peut-être faudra-t-il que nous changions d'attitude.

En ce qui concerne les différents services de la Ville, nous aimerions relever les avantages indiqués en ce qui concerne la concentration des achats au niveau de l'Economat et relever également qu'enfin la mesure que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années soit, en particulier le recours au papier recyclé, ait été introduite et que d'autres mesures dans ce domaine sont à venir, qui généreront non seulement des baisses de consommation de ressources naturelles, mais également des baisses de dépenses pour la Ville. Concernant les finances, nous relevons, comme les groupes précédents, le fait qu'il va s'agir de revoir la politique salariale. Mais, nous aimerions insister, si cette politique doit

Séance de lundi 4 décembre 2006

être revue, ce doit être sans pénaliser les bas revenus et si possible en améliorant leur situation. Vous comprendrez comme moi que pour avoir un résultat global bénéficiaire, générant des économies, il s'agira de modifier les augmentations salariales pour les classes de salaires les plus élevées.

Au sujet des affaires sociales, nous devons constater, avec autant de déplaisir que d'autres, l'augmentation des charges liée à l'évolution, en particulier, du fonctionnement de l'économie et non pas de la situation économique qui, elle, flamboie, mais qui laisse toute une série de personnes sur le côté de la route et qui se retrouvent à la charge de la collectivité. Je pense qu'il est de notre responsabilité à tous, pas seulement celle des rangs de la gauche, d'intervenir pour que cette situation change et que pour que les bénéfices réalisés par les milieux économiques soient au moins, pour une part plus importante, destinés à sauver la situation de ceux qui restent sur le bord de la route.

En ce qui concerne les travaux publics, j'ai déjà mentionné l'exemple de la moquette du salon. En l'occurrence, les revêtements de la zone piétonne et l'entretien du domaine public où il nous semble que des économies sont à faire et qu'il y a un potentiel. En ce qui concerne l'urbanisme, nous pensons que, là aussi, il y a matière de faire en même temps des économies en matière de ressources et des économies financières en engageant beaucoup plus sérieusement et relançant beaucoup plus sérieusement le programme d'Agenda 21. Et je ne parle pas du fait que, comme la presse quotidienne l'a révélé il y a quelques temps, nous vivons non seulement au niveau de la Commune de Neuchâtel, mais au niveau du monde occidental, la Suisse en particulier, largement au-dessus de nos moyens. Il ne s'agit pas de 5 ou 10 % par rapport à une situation normalisée, mais de 100 ou 200 % en ce qui concerne notre consommation de ressources naturelles et d'ici quelques années, ce n'est plus sur quelques millions que nous pleurerons, mais bien sûr des questions de carence en matière énergétique.

A propos de la police, nous sommes extrêmement satisfaits, cette année, de constater que les vœux exprimés depuis quelques années par notre groupe de voir les effectifs de la police de diminuer de 7 postes et l'engagement d'un médiateur ont été comblés par la Direction de la police et nous lui en sommes reconnaissants. Pour la jeunesse et l'intégration, il y a ce gros dossier de l'accueil de la petite enfance, qui, globalement, coûte 8 millions de francs par an, dont près de la moitié en charges pour la Ville. Et, à nouveau, nous constatons, comme cela a été répété à corps et à cris, que l'accueil de la petite enfance était une affaire

Séance de lundi 4 décembre 2006

bénéficiaire pour l'économie, que l'économie en tire des profits et que c'est une fois de plus la collectivité qui doit payer. Ce sont 4 millions de francs de charges pour la Ville alors que, là aussi, puisque l'économie en profite, obtenant finalement des employés et permettant une augmentation du produit intérieur brut, là aussi il nous semble que l'économie devrait contribuer au financement de l'accueil de la petite enfance et nous espérons qu'elle nous écoute ce soir, qu'elle nous lira demain et que, lorsqu'elle sera approchée par le conseiller communal en charge de la jeunesse et de l'intégration, elle acceptera les demandes qui seront formulées.

A propos des Services industriels, nous avons un problème de forme plus que de fond. Nous constatons qu'au niveau du budget, il nous est annoncé que le projet de SIRUN avance, mais que les conséquences de ce projet, soit l'intégration des SI de Neuchâtel et de ceux des Montagnes, ne sont pas pris en compte dans le budget. Que devons-nous penser et pourquoi la commission ad hoc n'a-t-elle pas été consultée et informée avant la séance du budget, de façon à ce que le Conseil général puisse se faire une idée, au moins par l'intermédiaire des membres de cette commission, sur les conséquences de ce projet et de se positionner au moins sur le principe au moment de la discussion et de l'adoption du budget 2007?

En ce qui concerne les Sports, nous considérons que s'il est bon de faire du sport et que nous devrions en faire plus, moi le premier, il n'est pas contre par bon d'en augmenter régulièrement les charges pour la Ville de Neuchâtel. N'est-il vraiment pas possible de déconnecter le fait que la population neuchâteloise fasse plus de sport et le fait que le budget et les charges du Service des sports ne cessent d'augmenter massivement? Cela fait qu'en quelques années, le nombre de collaborateurs de ce service a pratiquement doublé. Je ne sais pas s'il y a eu corollaire au niveau de l'exercice des sports par la population neuchâteloise et par sa bonne santé. Espérons-le et il serait intéressant de faire cette corrélation.

Pour les Transports, nous avons noté avec beaucoup d'intérêt les commentaires dans le rapport de la Commission financière en ce qui concerne les travaux de notre délégué aux transports, en matière de plan de mobilité pour l'Administration communale, en matière de plan directeur pour la mobilité douce. Nous pensons, là aussi, qu'il y a des potentialités d'économies. Certaines ont déjà été démontrées et nous ne comprenons pas que ce soit finalement une personne employée à mi-temps pour cette tâche, sans même un vrai soutien de secrétariat, qui

Séance de lundi 4 décembre 2006

doit, à elle seule, assumer ce travail et, finalement, vu le niveau de sa motivation, y consacrer quasiment ses nuits et ses fins de semaine. Nous pensons qu'un effort devrait être fait pour mieux doter le délégué aux transports, de façon à ce qu'il puisse, plus rapidement, obtenir plus de résultats qui seront tout bénéfice pour la Ville, que ce soit en matière économique ou en matière écologique.

De façon générale, à propos de l'assainissement du budget, à notre avis il n'y a que deux domaines où nous pouvons intervenir. C'est justement au niveau des charges salariales, peut-être qu'il y a probablement encore un peu de marge sur les "Biens, services et marchandises", et puis, mais de façon un peu retardée, sur les investissements. Là nous devons choisir, ou partout ou nulle part. A notre avis, si nous voulons que la Ville de Neuchâtel assainisse son budget non seulement financier, mais aussi son budget environnemental, il ne s'agit certainement pas d'économiser sur les emplois. En effet, l'argent dépensé pour des services offerts par des personnes, ne coûte rien en matière d'environnement. Nous existons tous, nous avons tous besoin d'un logement, de manger et de respirer et le fait que nous travaillons ou non ne change que peu sur notre consommation d'énergie et de ressources de manière générale. Donc, autant travailler, c'est toujours cela de gagné. Par contre, lorsque nous faisons des investissements, quand nous modifions l'aménagement des rues, quand nous achetons des machines, quand nous remplaçons des employés de la Ville par des conteneurs en faisant des trous dans les rues, cela péjore non seulement les finances de la Ville, mais aussi le bilan environnemental. A notre avis la priorité des économies doit être mise au niveau des investissements et des dépenses en matière de "Biens, services et marchandises" et pas au niveau des employés de la Ville, même si, peut-être au niveau de l'augmentation de la masse salariale, il y a tout de même un effort à faire pour l'adapter à l'évolution des recettes de la Ville.

Je reviens sur les projets d'arrêtés. En ce qui nous concerne nous pensons qu'au sujet du projet No III sur la retenue de 1 %, dans la situation actuelle, elle n'est pas légitime ni justifiée. Ce ne sont pas des mesures ponctuelles qui doivent être prises, mais effectivement des modifications structurelles et nous pensons qu'il ne faut pas laisser encore une année de marge au Conseil communal pour prendre des dispositions. Il faut qu'il commence tout de suite et pour l'encourager dans ce sens, nous refuserons ce prélèvement de 1 %. Nous n'accepterons par ailleurs par l'amendement du groupe udc qui nous paraît être juste une manifestation d'une certaine mauvaise humeur à l'égard du Conseil communal et nous pensons que ce Conseil communal

Séance de lundi 4 décembre 2006

ne la mérite pas. Nous proposons également **d'amender** le premier projet d'arrêté en augmentant les charges de 1,8 million de francs qui correspondent aux revenus de ce prélèvement de 1 %. Nous nous prononcerons par contre en ordre dispersé sur l'amendement socialiste sur les investissements. Nous soutenons l'amendement de la Commission financière sur le projet V que nous accepterons s'il est amendé. Concernant la proposition de réduction des investissements du groupe socialiste, nous nous demandons s'il ne devrait pas aussi proposer d'amender le projet VII en diminuant le montant des emprunts également de 5 millions de francs et sur ce dernier point, si cet amendement devait être accepté, nous comptons bien que le Conseil communal, sur la base de ce que nous avons dit tout à l'heure, renonce aux investissements les plus coûteux en charges financières et qui ne présentent pas de contreparties en termes de consommation de Biens, services et marchandises ou de nouvelles recettes, de façon à ce que cette économie sur les investissements soit double, d'une part en évitant d'augmenter la dette et, d'autre part, en évitant d'augmenter les charges financières de la Ville.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Il est assez paradoxal d'avoir un budget 2007, après des années difficiles, présentant un excédent de revenus de plus de 3'200'000 francs. Cela étant, tous les groupes, car le groupe socialiste ne fera pas cavalier seul, ont une vision assez critique. Comme le dit le porte-parole du groupe libéral, l'élément structure des comptes équilibrés. Je pense que c'est assez important et, longtemps, le Conseil communal ne s'est pas vraiment intéressé à cet élément et peut-être la Commission financière non plus. Si on veut mener une politique en matière d'action sociale, de formation, de crèches, de petite enfance, une politique culturelle active, les faits sont têtus et les chiffres sont là, on ne peut pas le faire avec une ville dont la structure comptable et en matière de charges qu'elle n'arrive pas complètement à maîtriser et tout l'éventail politique l'admet et le remarque. C'est malheureux qu'il faille en venir là car les années précédentes ont déjà été assez claires en la matière pour nous donner ce message.

Il est clair aussi que, face à ce budget avec un excédent de recettes de 3'200'000 francs, il serait inopportun de la part du groupe socialiste de ne pas se montrer satisfait. En réalité, nous nous montrons surtout contents du résultat mais un peu moins de la manière d'y parvenir. Bien sûr nous relevons l'effort important du Conseil communal pour ne pas priver la population de prestations nécessaires afin de faire des

Séance de lundi 4 décembre 2006

économies encore plus subséquentes. Le groupe socialiste salue cette sagesse dans la gestion non dépourvue du sens des perspectives et du devenir de cette ville et de ses habitants. Ce budget, malgré les rigueurs financières qui le caractérisent, est marqué par des choix politiques. Le premier, je viens de le citer, ne pas détruire des structures. Le second est de faire des choix politiquement clairs en faveur des secteurs qu'il ne convient de pas frapper trop durement. Nous pensons plus particulièrement aux secteurs de l'Action sociale, à la Jeunesse. Notre esprit est tourné favorablement, mais plus que de la satisfaction c'est plutôt des remerciements que nous voulons tout d'abord adresser au personnel de cette Ville qui, par son travail et les efforts consentis, participe largement au résultat qui nous est présenté ce soir.

Le groupe socialiste adhère donc aux objectifs multiples que le Conseil communal pose comme trame à ce budget :

- refaire la fortune afin de ne pas être à la merci du moindre mouvement conjoncturel agissant sur les contributions en ayant pour but avoué d'atteindre les 12 millions en fin 2007.
- ne pas enlever à Neuchâtel son attractivité en coupant par trop dans les prestations à la population.

Toutefois, comme déclaré en préambule, si le résultat nous satisfait, les moyens d'y parvenir nous laissent plus songeurs. Tout d'abord, il est évident pour chacun que la manne fiscale provenant d'une grande entreprise de la région ne constitue qu'une embellie passagère pour 2006 et 2007. Il est possible que la conjoncture favorable permettra de compenser quelque peu ce manque à gagner dans l'année 2008 et peut-être pour les suivantes, mais cela est bien aléatoire. Au sujet de charges de personnel, nous constatons que le Conseil communal manie toujours les mêmes outils depuis les mesures urgentes mises en place durant l'été 2003. A nouveau le délai de carence de 6 mois, à nouveau des restrictions de postes sans qu'une réflexion globale nous apparaisse clairement, à nouveau restriction d'un pourcent de l'augmentation des traitements avec promesse de remboursement dès 2008. Je me dois de rappeler, malgré ces critiques, que le Conseil communal ne prit aucune mesure salariale durant les années de déficits importants, 20 millions en 3 ans, et n'effectua aucun licenciement. En cela la Ville est à porter en exemple pour tous les employeurs publics et privés.

Pour le groupe socialiste, si ces mesures apportent des effets favorables aux chiffres, elles ne sont en rien issue d'analyse structurelle sur les prestations à fournir et sur l'organisation fondamentale de l'administration. En fait on a l'impression que la responsabilité des

Séance de lundi 4 décembre 2006

économies est laissée aux services et qu'il est aussi aisé d'utiliser le personnel comme banque, tel que cela est pratiqué en 2006 et proposé en 2007. Le temps des mesures urgentes est passé, pourtant le groupe socialiste ainsi que la Commission financière attendent toujours une réflexion plus fondamentale de la part du Conseil communal. Si je prends un document que nous avons reçu en Commission financière, je lis qu'une mesure structurelle envisagée dans le cadre de l'élaboration du budget ne correspond à aucun grand thème. C'est toujours service par service et une analyse structurelle d'une Administration ne se fait pas ainsi, par rapport à des thèmes. Cela doit donc aller au-delà des directions. Il y a une autre chose que l'on ne voit pas, c'est l'unité de doctrine et une conduite qui explique la direction choisie. Toutes les questions peuvent être posées. Après les réponses seront financières et aussi politiques, mais à la Commission financière, et notre groupe l'a aussi remarqué, avec les éléments qui nous sont donnés depuis quatre ans, il n'y a pas une grande réflexion fondamentale qui a été posée.

Cette Ville n'est maîtresse que d'une partie de ses ressources. En effet, la fiscalité des personnes morales repose sur la conjoncture, mais aussi sur un barème fixé par le Canton. On peut le regretter, déclarer que les entreprises bénéficient de cadeaux fiscaux, mais c'est ainsi. A propos de la fiscalité des personnes physiques, la marge de manœuvre est étroite et le Conseil Communal l'a appris à ses dépens comme le groupe socialiste d'ailleurs. Il reste les contributions, mais, là aussi, la prudence est de mise. Par ailleurs, Neuchâtel subit financièrement des décisions prises aux échelons supérieurs, il en coûte souvent. Par exemple, si l'on songe à la dernière révision de la péréquation financière cantonale, là aussi la Ville ne peut que se plier. Dans le même ordre d'idée, la prochaine création du SIRUN risque bien d'avoir des conséquences pour les finances de la Ville au niveau de ses recettes. A l'équivalence, je ne suis pas bien sûr que la Commune ait fini de faire des efforts financiers pour remettre à flot la Caisse de pensions de la Ville, afin qu'elle puisse intégrer la future Caisse de pensions unique. Ces interrogations sont importantes et montrent à quel point il est important de retrouver un niveau de fortune suffisant pour palier à des déconvenues, mais aussi qu'il est essentiel de mettre en oeuvre des réflexions structurelles et de prendre des mesures afin de mieux maîtriser encore nos hausses de charges qui nous sont directement imputables. C'est pour cela que le groupe socialiste et les autres groupes de cet hémicycle proposent ce **postulat** concernant le règlement du personnel. Mais, aussi pour cela que le groupe socialiste demande avec insistance au Conseil communal de nous communiquer une évaluation structurelle de l'Administration et des prestations servies par la Ville. Pourquoi un Service de la promotion

Séance de lundi 4 décembre 2006

économique communale? Pourquoi un service communal des Contributions? Où en est-on de la collaboration entre les musées des villes de ce canton, pourquoi les dicastères sont-ils encore répartis en fonction des envies du moment, du poids politique et de la date d'entrée au Conseil communal sans qu'une relation à l'efficacité et aux synergies ne soit faites à un seul instant? Voilà des questions auxquels le groupe socialiste voudrait un jour obtenir des réponses. En page 2 du rapport du Conseil communal, il est certes fait mention de mesures structurelles. Mais, à la lecture, elles ne font guère illusion longtemps. Ainsi la diminution de 8 postes à la Police n'est nullement une mesure structurelle, mais seulement la disparition du bourrelet d'effectifs voulu en 2000/2001 en prévision de l'Expo 02. Je m'abstiens de passer en revue les autres mesures.

A propos du niveau de la dette, là aussi, une certaine inquiétude nous prend car une ville de 32'000 habitants avec une dette de 436 millions c'est considérable. Nous ne voulons pas arrêter les investissements et mettre cette ville en panne, mais il y a tout de même certaine inquiétude. Le taux moyen de cette dette est actuellement de 3,69 %, que le taux moyen de conclusion est environ à 2,5 %. Mais il suffit d'imaginer, sans que nous aboutissions dans des éléments inflationnistes d'il y a 30 ans, mais que le taux moyen n'augmente que de 1 % et cela représentera 4,5 millions de plus et cela alourdi le poids de la dette. Cette charge par habitant amoindri très clairement notre capacité à mener une politique sociale et culturelle telle que la Ville, avec sa majorité, désire encore pratiquer. C'est pourquoi le groupe socialiste propose un **amendement** à l'arrêté I dans le sens que les investissements nets au profit du patrimoine administratif ne dépassent pas le niveau d'autofinancement, à savoir 27,7 millions. Il s'agit d'agir sur quoi nous avons une maîtrise complète. Je reprends aussi ce qui a été dit avec justesse, le projet d'arrêté VII doit aussi être modifié. On doit descendre de 90 à 85 millions de francs puisque ces 5 millions de gain étaient par rapport à l'autofinancement.

Ainsi donc, malgré nos remarques critiques nous accepterons ce budget, y compris l'arrêté III. Il nous déplait de reprendre une mesure pas garante d'avenir et de perspective; toutefois, les objectifs financiers et de prestations à la population nous sont prioritaires. Le groupe socialiste tient de plus à préciser que la fonction publique de la Ville bénéficie toujours de conditions favorables malgré cette mesure. Par rapport à la Caisse de pensions, je reprends quelques arguments du groupe libéral. Je ne trouve pas juste, dans la réflexion financière, de parler d'un taux de couverture de 100 % de la Caisse de pensions, d'une part, parce que

Séance de lundi 4 décembre 2006

ce n'est pas exigé dans la législation fédérale pour les caisses publiques, c'est 70 %. C'est donc avec le cadre légal qu'il faut traiter. Arrêtons de parler de 170 millions, parlons effectivement des 35 millions. Le deuxième élément précise que toute la réflexion menée pour faire une caisse de pensions unique l'est sur les 70 %. Il n'y a donc pas de raisons d'imaginer que nous allons devoir sortir ces 150 millions. Mais, la situation, au niveau structurel, est suffisamment difficile sans que l'on ait encore besoin d'un poids financier de ce genre, qui n'est pas nécessaire et légalement pas obligatoire. Le groupe socialiste acceptera donc ce budget, avec les amendements que nous y apportons. A propos de l'amendement du projet III de ne pas l'accepter, nous ne le suivrons pas puisque nous acceptons le budget tel quel. A propos de l'amendement de l'udc qui limite ce pourcent qu'aux conseillers communaux et aux rentiers du Conseil communal, nous ne l'acceptons pas non plus. Soit on le prend dans sa totalité, soit on le met de côté.

M. Olivier Arni déclare :

- Un mot pour vous dire qu'à titre personnel, je ne voterai pas ce pourcent de ponction puisque M. Loup a parlé du groupe. Mais le groupe sans peut-être une ou quelques voix, je ne sais pas encore. La majorité du groupe sans doute, mais le groupe non. Effectivement l'essentiel a été dit dans l'analyse portant justement sur le manque d'analyse et de vision structurelle. Plus simplement, je dirai que ce qui est essentiel dans cette situation, c'est que ce point ne résulte pas d'un consensus entre les associations de personnel et le Conseil communal. Il existe d'autres collectivités publiques, qui ont d'ailleurs des conditions salariales plus difficiles, et qui sont soutenues par les associations de personnel. Ce point doit vous faire réfléchir et surtout le Conseil communal.

On nous dit ensuite qu'il y a des prévisions fiscales assez difficiles pour 2008. J'aimerais rappeler qu'à la même époque, en 2005, on nous disait que 2006 serait assez difficile. Or, 2006 n'a pas été si difficile que cela. De plus en plus, je compare les prévisions économiques aux prévisions météo, après 7 jours, c'est délicat. Plus profondément, je pense que si les temps seront difficiles, la Ville ne s'en sortira que grâce à un vrai partenariat entre les employés, les associations d'employés et le Conseil communal. Le partenariat, c'est faire ensemble ce que l'on ne pourrait pas faire seul et soyons tous conscients dans cette assemblée que le Conseil communal, tout seul, ne pourra pas relever les défis qui s'imposent à notre collectivité. Je pense que le Conseil communal doit absolument réfléchir à son rôle et surtout, et c'est urgent, à la meilleure manière d'associer les employés aux réformes nécessaires. Les

Séance de lundi 4 décembre 2006

réformes seront faites avec et pas contre les employés. Je pense que, là aussi, l'inspiration cantonale est intéressante. En vue de la préparation du budget 2008, car 2007 est une parenthèse, sur lequel il faut immédiatement travailler et afin de le préparer au mieux avec toutes les forces nécessaires. Je vous rappelle que les prestations de qualité, qui sont soutenues par 90 % de la population car cette population a récemment dit trouver à Neuchâtel une bonne qualité de vie. C'est cela le but de la politique! C'est que les habitants soient satisfaits, pour que ces personnes qui travaillent, grâce à ces prestations à fournir cette qualité de vie, je pense aux employés de la Ville qu'il faut absolument renoncer à cette ponction de 1 % sachant que, pour 2008, il y aura peut-être d'autres solutions. Je ne suis pas contre toute forme de ponction, je l'ai bien dit en citant l'exemple cantonal, mais je pense que symboliquement et dans une logique de partenariat avec tous les employés, je vous encourage à réfléchir jusqu'au vote final et à revoir votre position.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal vous remercie de l'accueil légèrement positif de ce budget qui a un résultat légèrement positif aussi. Tous l'ont compris et les efforts ont été importants, même s'il n'y a pas de mesures spectaculaires prises pour réduire les charges: mais cela fait plusieurs années que le Conseil communal s'engage dans la diminution de la voilure de la ville et une amélioration de l'efficacité. Cette réduction est visible par la diminution du nombre de postes. Sur certains bancs, on pense que c'est facile et que ce n'est pas une mesure structurelle que de réduire des postes, alors même que nous avons pour ambition d'éviter des licenciements. Eh bien non, c'est à chaque fois l'étude qui doit être faite, la réorganisation qui doit être menée et de nombreux services de l'Administration ont fait l'objet de réorganisation. Les derniers en date sont ceux de Jeunesse et Intégration où une réorganisation complète a été menée cette année.

Certains porte-parole l'ont compris également, nous avons l'absolue nécessité de préparer également l'exercice 2008 puisque la fragilité de la situation financière de la Ville a été comprise, au vu des interventions que nous avons entendues ce soir. Il est vrai que nous bénéficions d'une main heureuse en 2006 et en 2007 pour pouvoir affronter l'exercice 2008. Cette manne heureuse ne nous prive pas de la nécessité de mener des réformes structurelles et nous y travaillons. Il faut également se souvenir que ce budget a lui aussi été difficile puisque la première version présentait un léger déficit, malgré une augmentation des charges

Séance de lundi 4 décembre 2006

imposées, 2,5 millions de charges qui augmentent et qui ont pour effet de masquer l'effort fait par le Conseil communal pour améliorer la situation. L'effort financier est donc de l'ordre de 6 millions de francs entre la première version du budget et celle qui vous est présentée. Ce premier résultat comprenait également une augmentation très importante des charges imposées par le Canton.

Cela a nécessité effectivement des mesures d'économie dans tous les domaines et des réflexions aussi sur les recettes. Le Conseil communal a aussi pris la mesure de la décision populaire d'avril lors des votations puisqu'il ne propose pas d'augmentation du coefficient fiscal alors même que nous sommes presque la Commune dont le coefficient est le plus faible du littoral. Vous savez que de nombreuses communes ont déjà ou vont augmenter leur coefficient. Il n'y a pas de proposition dans ce sens et c'est par des économies que ce budget peut présenter un léger bénéfice.

S'agissant des mesures concernant le personnel, il est vrai que le Conseil communal n'a pas lié le résultat de l'exercice à des mesures salariales. C'est peut-être ce qui n'est pas tellement compris! Avec un exercice bénéficiaire nous proposons une mesure salariale! Il ne l'a pas fait durant les périodes difficiles de 2003 à 2005, où nous avons absorbé 28 millions de francs de fortune en trois ans, et aucune mesure salariale n'avait été prise, si ce n'est la mesure de non-reconduction automatique des postes car la Ville avait la capacité financière d'absorber ce déficit. Elle a aussi pu, pour y parvenir, procéder à une réévaluation pour plus de 5 millions de la fortune nette, avec l'accord de l'Etat. Cet accord était subordonné au fait que le coefficient serait augmenté, à l'époque, de 90 à 92 %. Ce n'est pas si vieux, c'était pour le budget 2005. Mais, en parallèle, il avait aussi annoncé qu'il refuserait toute réévaluation durant cinq ans. Cette possibilité n'est donc plus présente et nous ne pouvons pas faire autrement à propos de notre fortune qui est aujourd'hui de l'ordre de 2 millions de francs. Nous ne pouvons donc pas faire autrement que d'avoir des exercices bénéficiaires, ce sera le cas en 2006 et en 2007, et de procéder à des ventes d'actif pour enregistrer un bénéfice qui irait à la fortune. Nous pensons en particulier au Home bâlois. Le mandat a été confié à un courtier pour la vente de cet objet. Cet immeuble nous coûte aujourd'hui et il est inoccupé. Il y a aussi des études qui sont menées pour vendre certains actifs qui ne sont pas absolument indispensables à la gestion communale. Si nous proposons à nouveau aujourd'hui une mesure salariale, c'est après avoir épuisé toutes les autres possibilités. Nous avons dû nous résoudre à vous proposer une nouvelle fois cette mesure.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Au sujet de la situation sociale, de notre côté, nous nous en inquiétons aussi, mais il nous apparaît tout de même que c'est de la responsabilité des Autorités d'absorber ces augmentations annuelles de charges en matière sociale et de bien travailler pour améliorer la situation des plus démunis. Il est vrai aussi, qu'année après année, nous devons absorber une augmentation très importante de ces dépenses, une augmentation des charges liées aux difficultés financières de l'Etat et qui, dans tous les domaines, rabote, y compris dans ses engagements plus ou moins contractuels. Cela veut dire que quand l'Etat s'engage à payer une prestation effectuée par la Ville, nous ne sommes pas certain qu'il la paiera intégralement et qu'il ne reverra pas à la baisse le coût de la prestation. Nous avons donc une fragilité qui est accrue également par la situation financière de l'Etat.

Des améliorations ont été faites sur certains tarifs. Cela nécessite des négociations, et ne se fait pas tout seul. C'est grâce au travail des membres du Conseil communal et des chefs de services que nous parvenons à mener ces négociations. Je pense à Santé suisse pour les tarifs d'ambulance. Ce n'est pas très simple d'améliorer la situation et nous finançons mieux les prestations. C'est bien suite à de longues négociations.

Au niveau des investissements, c'est mentionné dans le rapport, nous restons à peine au-dessus dans le cadre de la planification financière quadriennale qui a été présentée l'an dernier au Conseil général avec le programme politique. Cette planification concerne les exercices 2006 à 2009. Elle porte sur tous les objets que le Conseil communal propose au Conseil général. Il y avait une liste détaillée dont le Conseil général avait pris acte, avec des investissements nets de 113 millions de francs pour la période en question. Dans le rapport, nous comparons l'état de la situation des investissements, le budget des investissements, avec les intentions annoncées dans le programme politique. Il apparaît au Conseil communal que nous sommes en phase par rapport à ce qui a été débattu, s'agissant des investissements. Il est vrai que le niveau global d'investissements dépasse quelque peu la capacité d'autofinancement, mais je dirai que l'insuffisance de financement de l'ordre de 5 millions de francs est le meilleur résultat depuis des années. Cela démontre aussi qu'un effort important est fait pour contenir le niveau des investissements dans la capacité financière de la Ville. Je vous rappelle également qu'une bonne partie des investissements sont déjà votés et ont déjà fait l'objet de rapport. Une bonne partie des dépenses est donc déjà engagée et ce n'est que sur les crédits nouveaux que la marge de

Séance de lundi 4 décembre 2006

mancœuvre existe. Le Conseil communal avait décidé de porter tout l'effort et sa priorité à l'entretien du patrimoine. Je me souviens d'ailleurs certains débats houleux dans cette salle au sujet de crédits d'entretien, dans le sens où il était reproché au Conseil communal de ne pas avoir agi plus vite. Je pense au collège des Terreaux et je me souviens de nombreuses interventions qui considéraient que nous venions tardivement avec la rénovation. C'est bien la raison de la limitation des investissements dans les capacités financières de la Ville. Elles sont décrites dans le rapport sur la planification financière.

Une bonne partie, près du tiers des investissements, concerne les SI. C'est l'entretien des réseaux, mais c'est aussi la possibilité de dégager des bénéfices. Ce sont donc des investissements rentables. Il y a donc toujours l'appréciation financière des conséquences des investissements que nous portons au budget. Le Conseil communal n'a donc pas eu les yeux plus gros que le ventre au sujet de la planification financière. Il a limité les investissements au nécessaire et au niveau de l'entretien puisque cela se dit bien souvent, retarder certains travaux d'entretien coûte plus cher, alors qu'au contraire, les faire rapidement permet aussi de dégager des économies, par exemple en matière environnementale, d'énergie, de chauffage. Toujours est-il que le Conseil communal vous invite à accepter le budget proposé s'agissant des investissements.

L'effet de l'augmentation de l'endettement que nous avions estimé figure en page 42 du programme politique. Il était en fait de 200'000 francs de coût supplémentaire au terme des quatre ans, par rapport à la situation de 2006. Nous sommes dans un cadre tout à fait acceptable par rapport aux intentions. A l'époque, il y a un an, pour établir ce programme d'investissements, nous avions dû réduire de manière très importante les propositions d'investissements des services pour pouvoir contenir l'évolution de la dette. Vos préoccupations à ce niveau sont aussi celles du Conseil communal. Il a veillé à ne pas accroître de manière trop importante la dette, mais, bien au contraire, de la limiter dans un cadre financier acceptable. Certains investissements, comme le PGEE, ne peuvent pas être faits par petits morceaux. Nous ne pouvons pas poser quelques bouts de tuyaux et faire la suite une autre fois. Il est clair que ce type de programme ou l'entretien de la zone piétonne ne peuvent pas être stoppés en plein milieu des travaux. Nous devons pouvoir procéder du début à la fin aux investissement prévus.

A propos du personnel, je vous rappelle quelques décisions et ce que nous avons fait avec l'arrêté concernant la rémunération. Ce nouvel arrêté est entré en vigueur en 2002. Il a amené une augmentation d'un

Séance de lundi 4 décembre 2006

peu plus de 4 % des charges salariales à son introduction. C'est assez normal puisque, lorsque l'on change un système, c'est un peu le prix à payer et c'est ce que nous avons payé! Il faut ajouter qu'en 2002 l'augmentation des charges s'expliquait aussi par l'Expo 02 durant laquelle le personnel a été mis à contribution de manière exceptionnelle et cette exception avait aussi été reconnue dans bien des cas par le Conseil communal. Auparavant, nous avions un système qui privilégiait l'ancienneté. Cela veut dire qu'il y avait des hautes paies et des changements de classe et la fidélité était reconnue. Les augmentations avaient un effet de palier au cours de la carrière. Les paliers les plus importants intervenaient après plusieurs années. Nous avons changé ce système en introduisant un système où les augmentations sont plus importantes en début de carrière et plus faibles en fin de carrière. C'est aussi plus adapté à la situation de la Caisse de pensions, pour éviter d'augmenter les engagements en fin de carrière, qui ne seraient pas bien financés en termes de prestations. Ce nouveau système a aussi pour objectif d'encourager les jeunes et les petits salaires. Ce système était également plus motivant pour le personnel à l'engagement, mais aussi en cours de carrière. Avant, une fois les personnes arrivées au sommet des augmentations, il fallait attendre les primes de fidélité, 20 ou 25 ans de service, pour avoir encore une augmentation, alors que, maintenant, toutes ces augmentations ont été lissées dans un système régulier en cours de carrière.

Avec ce système, l'an prochain, nous avons 40 % du personnel qui touchera une augmentation de 2,5 %, plus de 30 % aura une augmentation de 1,5 %, donc plus de 70 % du personnel aura une augmentation entre 2,5 et 1,5 %. Je ne parle pas de la contribution qui sera prélevée après. Il faut ajouter à cela l'allocation de renchérissement qui est de 0,4 %. Environ 4 % du personnel est déjà au sommet des échelons, voire au-dessus et ne bénéficiera donc pas d'augmentation de salaire réelle, mais par contre une augmentation liée au renchérissement. C'est aussi l'introduction du nouveau système qui avait amené à bloquer les personnes qui, dans ce système, avaient déjà un salaire supérieur à la fonction. Nous avons donc introduit un système dynamique, mais coûteux sur le plan des charges sociales. Vous avez vu l'augmentation des charges de salaire entre l'augmentation de la partie salaire et la partie charges sociales, en particulier la Caisse de pensions, cette différence est importante et coûteuse et le Conseil communal a dû freiner, non pas réduire, mais freiner l'augmentation puisque l'augmentation globale moyenne est de 1,5 %. L'augmentation, y compris les charges sociales, sera ainsi de 3,7 % avec cette contribution de 1%. C'est donc un frein aux augmentations et non une

Séance de lundi 4 décembre 2006

diminution générale des charges de salaire qui est proposée avec ce pourcent.

Nous savions l'effet sur les charges sociales de l'introduction de mesures l'an passé, par la contribution de 2 %. C'est la raison pour laquelle nous avions proposé aux associations de personnel de mener une négociation portant sur plus d'une année. Nous envisagions trois ans pour sortir progressivement du système puisque nous savions qu'une sortie brutale de cette contribution de 2 % poserait des problèmes financiers. L'année passée, les associations de personnel avaient souhaité négocier chaque année ces questions plutôt qu'avoir une seule négociation, comme cela a d'ailleurs été accepté sur le plan de l'Etat. Nous avons rencontré ces associations à plusieurs reprises et il est vrai que, nous l'avons d'ailleurs écrit dans le rapport, nous n'avons pas trouvé un accord, puisqu'elle considéraient notamment qu'avec un budget bénéficiaire, il était malvenu de prendre des mesures salariales. Il est vrai que c'est plus difficile à faire comprendre que la principale motivation est liée à la fortune nette et à l'épuisement de cette fortune et pas au résultat de l'exercice.

Globalement, nous comprenons les soucis qui ont été exprimés s'agissant des augmentations salariales. Il faut aussi dire qu'avec l'ancien système, si elles étaient peu motivantes pour le personnel, le Conseil communal avait davantage de marge de manœuvre pour freiner certaines augmentations, peut-être pas les hautes paies, quoi que celles qui étaient versées sur 10 ans; au départ elles étaient accordées tous les deux ans et ensuite chaque année. Il y avait donc une marge laissée au Conseil communal pour tenir compte de la situation économique à propos des augmentations de salaire. Aujourd'hui, le système est parfait et motivant, mais pas toujours adapté à la situation économique. Nous appliquons des mesures certainement avec un peu de retard par rapport à l'économie privée où l'absence de progression salariale a duré pendant toute la période économiquement difficile. Maintenant, on revient à de légères augmentations de salaire dans le secteur privé. Nous, nous avons préféré lier cet élément à la situation de la fortune de la Ville et différer, tant que nous pouvions le faire, la prise de mesures salariales.

Au sujet de la question de fragilité, le Conseil d'Etat nous a écrit en août pour sanctionner les comptes 2005 de la Ville. Il attirait l'attention du Conseil communal sur le fait qu'en principe, la fortune devait être équivalente à une année de recettes fiscales, ce qui, pour la Ville de Neuchâtel, représente 116 millions de fortune pour être dans les normes comptables admises sur un plan national. Vous voyez bien que nous en sommes très loin. Il attirait aussi notre attention sur la difficulté de

Séance de lundi 4 décembre 2006

l'estimation des recettes fiscales des personnes morales du fait qu'il avait constaté qu'en ville de Neuchâtel, nous avions eu des variations très importantes des recettes fiscales des personnes morales qui ont passé, entre 2002 et 2003 de 58 à 34 millions de francs, soit 23 millions de moins en un an. Ceux qui étaient dans cette salle à l'époque s'en souviennent. Il est vrai que c'était aussi lié au système postnumerando dans le sens où les effets à la hausse ou à la baisse sont démultipliés par le système fiscal et que l'effet de levier pour la Ville est de l'ordre de 15 à 20 millions de francs. C'est d'ailleurs ce que le Conseil communal souhaite prévenir dans la perspective de 2008 et reconstituer dès lors au plus vite cette fortune afin de mettre tous les moyens pour éviter que la Ville se retrouve tout simplement en situation de découvert.

Il s'agit donc, pour le Conseil communal, de voir plus loin que l'exercice 2007 et d'être prudent. Il l'est dans les dépenses et il propose également d'avoir cette prudence s'agissant de la rémunération, tout en souhaitant pouvoir la rembourser, c'est l'objectif, comme il le fera l'an prochain avec la contribution de 2 % prélevée cette année. En plus des augmentations prévues par le règlement, il y aura donc ce remboursement de la contribution 2006 puisque cela fait partie de l'arrêté et des promesses faites par le Conseil général également dans l'arrêté voté l'an passé à l'appui du budget 2006.

Pour conclure, nous pouvons comprendre que le Conseil général considère que les mesures ne sont pas suffisamment rapides. Je crois que le Conseil général a aussi compris que le Conseil communal souhaitait procéder à des mesures structurelles sans procéder à des licenciements et, par cette pratique, il y a une forte réduction d'effectif de personnel: plus de 20 postes, mais il y a 8 postes d'augmentation aux Sports, liés à la gestion du nouveau stade, dont certains sont financés par des recettes. L'effort est donc important et chaque diminution de poste correspond aussi à une diminution d'activité. Je crois que personne ne se tourne les pouces dans l'Administration communale. Cela veut dire que si un poste n'est pas repourvu, c'est une activité qui n'est plus faite ou répartie sur d'autres ou qui a fait l'objet d'une réorganisation pour faire le travail d'une autre manière avec moins de personnel. Grâce à ces mesures, par exemple cette année, la Commission financière l'a su, nous sommes à plus de 30 postes en deçà du budget des effectifs du personnel. L'effort est donc considérable sur ce plan.

A propos des amendements, le Conseil communal accepte l'amendement proposé par la Commission financière au sujet du city-

Séance de lundi 4 décembre 2006

manager, soit le projet d'arrêté no V. Par contre, il n'entre pas en matière sur une réduction des investissements, sur une réduction équivalente de l'autorisation d'emprunt, ainsi qu'aux amendements des autres projets d'arrêtés, mais je pense qu'un débat de détail interviendra au moment du vote des arrêtés.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, suspend la séance pour une pause, avant l'examen de détail des sections.

A la reprise des travaux, le Conseil général procède à l'examen de détail du budget pour l'exercice 2007

01 Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

02 Finances et tourisme

M. Sébastien Bourquin déclare :

- Au sujet du compte 02.31, centre électronique de gestion, qui présente une augmentation significative de l'excédent de charges, compte qui a toujours été déficitaire ces dernières années. Nous souhaiterions savoir la pratique des imputations internes. D'après notre compréhension de ce service, il fournit des prestations à d'autres services de la Ville et à des collectivités publiques communales du Canton. Nous avons de la peine à comprendre que ce compte présente un déficit puisque toute prestation fournie à l'interne de la Ville ou à l'externe devrait être compensée par des revenus correspondants et ce n'est pas le cas. Il serait donc intéressant de savoir si toutes les prestations fournies sont effectivement facturées? Y aurait-il des services qui refusent de payer certaines prestations du CEG ou faut-il en déduire que ce service ne travaille pas de manière optimale et les prestations qu'il fournit à la Ville pourraient être meilleur marché si on les achetait au privé? Comment expliquer cet excédent de charges en forte augmentation?

Par souci de transparence, je propose que le budget et les comptes soient également accessibles sur Internet, sur le site de la Ville, ce qui n'est actuellement pas réalisé alors que des villes comme La Chaux-de-Fonds ou Le Locle présentent dans le détail aussi bien les comptes que le budget.

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. Frédéric Guyot intervient :

- Nous avons pu voir que, dans le contentieux fiscal des personnes physiques et morales, nous avons pu économiser des postes. Pourquoi ne pourrions-nous pas, à l'instar de ce service, pour la perception, faire des économies dans ce domaine par un traitement de ce secteur par l'Etat? Je dois dire que ce ne sont pas les explications que nous avons eues en Commission financière qui m'ont rassuré ou m'ont donné une idée sur la réelle volonté du Conseil communal de faire des économies dans ce domaine.

M. Philippe Ribaux demande :

- Lorsque l'on examine le budget on se rend compte qu'au point 02.42 sous la fonction "organisation", il n'y a plus rien. C'est une fonction qui avait été mise en place il y a une dizaine d'années en tant que fonction d'état-major. Cela a toujours tourné au minimum, avec un 15 à 20 % de poste, de M. Blandenier. Pourquoi cela n'existe-t-il plus? L'exercice a-t-il été inintéressant, pense-t-on le poursuivre de manière différente, veut-on encore mettre en place et garder des fonctions d'état-major transversales dans cette administration?

M. Christian Boss ajoute :

- Le Conseil communal a-t-il envisagé de renforcer encore plus la collaboration entre le CEG et le STI et à terme converger vers une fusion? On constate que les grandes entités ainsi que le Canton ont leur propre système. Ils sont complémentaires pour certaines choses, mais n'y aurait-il pas des économies substantielles à générer par fusion de ces systèmes qui sont très lourds?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Concernant le CEG, nous avons effectivement encore mis dans les contributions, c'est-à-dire comme les factures de tiers, la participation des Services industriels qui aurait dû être dans les imputations internes. Vous avez vu que dans les prestations à autres services, 02.31.490.99, il y a 1'333'600 francs, mais il est juste que nous avons changé la méthode, encore pas pour les SI, tant que c'est un service de la Ville. Le jour où c'est une société anonyme et que le CEG continue à faire des prestations pour les Si cela redeviendrait juste. Mais la pratique n'est pas du côté des finances, ce n'est pas propre au CEG, de facturer les

Séance de lundi 4 décembre 2006

prestations des finances qui sont des services transversaux et qui travaillent pour l'ensemble de l'Administration. Je pense au Contrôle des finances, à la Comptabilité. Pour l'instant il n'y a pas de refacturation aux autres services de la Ville, mais nous avons bien entendu la volonté du Conseil général d'améliorer la transparence des coûts, c'est-à-dire que les prestations soient intégralement facturées et il est vrai que, pour l'instant ce n'est pas le cas aux Finances. Cela me permet de dire que le logiciel SAI permet de faire de la comptabilité analytique, d'ailleurs cela se fait dans plusieurs services, notamment aux Travaux publics, au CEG justement, en fonction des besoins des services pour avoir le coût de la prestation par client ou par prestation. Nous pouvons introduire de la comptabilité analytique, cela va être fait à la BPU pour connaître ce qui est lecture publique, travail de maintenance ou de conservation de documents. Nous avons toutes les possibilités de faire de la comptabilité analytique avec nos outils actuels.

Le CEG ne facture donc pas toutes ses prestations, si ce n'est un forfait par poste de travail de 1'000 francs annuel. Il est vrai que cela ne comprend pas tout ce qui est fait du côté du CEG, ni certains développements qui sont faits d'ailleurs aussi pour les services financiers. Nous venons de re développer un outil de gestion des investissements. Ce n'est refacturé à personne, cela fait partie des coûts du CEG pour l'administration.

L'augmentation de la charge du CEG est liée, d'une part, aux gros efforts d'économies que nous avons faits l'an dernier pour contenir les dépenses, mais qui, à un moment donné ont un terme et qui peuvent mettre en cause la sécurité. Vous savez en effet que nous hébergeons les données, que nous avons des serveurs et que ce sont des appareils qu'il faut changer de temps à autre. Si nous sommes en panne pour des services qui travaillent 24 h sur 24, nous aurions des difficultés. Nous avons donc tiré les équipements au maximum, mais, à un moment donné, il faut un renouvellement. C'est aussi lié à la reprise de la gestion du téléphone. Là aussi il y a des investissements à faire au niveau de la téléphonie et du central téléphonique qui arrive à bout de course pour l'administration.

La question du Service des contributions est d'actualité, car nous venons de remettre la gestion du contentieux fiscal des remises et de la perception des personnes morales à l'Etat. Cela date du 31 octobre. Nous avons profité de départs à la retraite et de départs simples. Il s'agit de 1,9 poste, plus que ce qui est prévu au budget, qui seront réduits. On remet plus d'activités que nous avions prévu à l'Etat qui nous facture ses

Séance de lundi 4 décembre 2006

prestations. Il ne travaille pas gratuitement pour la Ville de Neuchâtel, pas non plus d'ailleurs pour les autres communes neuchâteloises. Par contre, nous gardons la gestion des personnes physiques. C'est 4,9 postes occupés par 9 personnes car il y a beaucoup de temps partiels. Il apparaît que cette activité qui s'adresse à la population qui peut aller présenter ses difficultés, demander des arrangements, est vraiment une prestation de proximité. C'est bien sûr la population la plus en difficulté qui fait appel aux contributions, ce ne sont pas forcément les millionnaires qui viennent au guichet. Nous avons certainement un peu plus de personnel que les services de l'Etat car nous répondons aux demandes des personnes qui se présentent au guichet. Nous avons aussi les contact avec le Service social qui est aussi un service communal et nous n'avons pas le traitement de masse des services cantonaux. Nous avons aussi la proximité géographique que toutes les communes n'ont pas. Colombier l'a encore et cette proximité est importante aussi pour la population qui peut se rendre dans sa ville traiter de ses questions d'impôt. Le service n'est pas le même que dans les services de l'Etat. Il y a actuellement une réorganisation des services de l'Etat entre les Services financiers et le Service des contributions. Nous ne savons pas où sera situé le nouveau service regroupé puisqu'il y en a une partie à La Chaux-de-Fonds et une partie à Neuchâtel pour l'instant, mais le Service des contributions va reprendre tout l'aspect financier, office de perception et il y aura regroupement. Pour l'instant nous en sommes là mais, avec 20'000 contribuables, nous avons la taille critique suffisante pour avoir un Service des contributions et que nous avons remis une activité moins de proximité, les personnes morales, puisque ce sont plutôt des professionnels qui travaillent ou qui sont en contact avec le Service des contributions, que des personnes physiques qui ne sont pas toujours capables d'écrire une lettre. Il faut voir dans quel domaine nous nous situons et il faut avouer aussi que le domaine des contributions n'est pas très aisés à comprendre pour la population. Il y a donc beaucoup d'explications à donner dans ce domaine.

Fonction organisation: il n'a effectivement pas été prévu de le remettre de manière séparée dans les comptes car cette fonction, qui était un petit taux d'activité du chef des Services financiers intervenait à la demande des directions pour revoir l'organisation dans des services. A un certain moment les demandes se sont faites plus rares et il est clair que c'est une adaptation à la situation que nous connaissons aujourd'hui s'agissant de l'organisation. Il est certain que le chef des Services financiers intervient assez souvent pour des questions d'organisation, en lien aussi avec le contrôleur des finances quand il y a un problème détecté sur le plan financier dans un service. Mais c'est moins par

Séance de lundi 4 décembre 2006

rapport à l'époque où la fonction a été créée car des réorganisations ont eu lieu.

Le CEG entend-il renforcer la collaboration avec le STI? Oui, en matière informatique, nous souhaitons développer les collaborations, la direction commune des services informatiques, tant de l'Etat que de la Ville de Neuchâtel. Il n'y a pas d'intention de fusion pour l'instant car, du côté de l'Etat, il y a des intentions d'investissements assez importantes en termes de bâtiments. Vous savez peut-être que le STI est à l'étroit dans ses locaux au Faubourg du Lac. Nous souhaitons donc effectivement renforcer la collaboration avec les services cantonaux. C'est d'ailleurs cette collaboration qui a permis de construire l'entité neuchâteloise, c'est-à-dire que tous les développements ont été faits d'un commun accord sur la structure, l'ossature de l'informatique neuchâteloise et nous souhaitons que la collaboration s'améliore avec le STI.

03 Forêts et domaines

La parole n'est pas demandée.

04 Affaires sociales

M. Jean Dessoulavy déclare :

- L'évolution entre le budget 2006 et celui de 2007 au poste 4.11. montre une forte augmentation des besoins en aide sociale, passage de 1,25 à 1,64 million de francs de dépenses, une augmentation de 31 %. Le rapport de la Commission financière, en page 18, se montre plutôt avare de commentaires, en se contentant de relever l'engagement de 1,4 poste supplémentaire. Cette augmentation de personnel permettra de ramener le nombre de dossiers par assistant social à 124 par année, ce qui reste un nombre important, vous en conviendrez. A ce propos, notre groupe se demande :

- Avec un nombre aussi important de dossiers à traiter, les assistants sociaux peuvent-ils encore travailler efficacement?
- Le Conseil communal s'est-il posé la question comment aider mieux éventuellement en travaillant autrement, en répartissant mieux les dossiers ou en prenant l'exemple de ce qui se passe dans d'autres villes de même importance?
- De la phase évolution à la vérification en passant par l'attribution, je souligne la logique d'un dossier traité par l'aide sociale, on sait

Séance de lundi 4 décembre 2006

que les dossiers mettent de plus en plus de temps à être bouclés. Ne serait-il pas possible de confier certaines parties administratives de ces dossiers à un secrétariat pour augmenter l'efficacité et ainsi décharger les assistants sociaux, tout en veillant à ce qu'ils continuent de garder la maîtrise des dossiers dont ils ont la charge bien entendu pour une logique d'efficacité?

M. Frédéric Guyot ajoute :

- Concernant ce même point, le tableau de ce secteur est alarmant. Nous nous posons la question de savoir si une refonte du système est prévue au niveau cantonal puisque cela vient d'en haut, quelles sont les pistes envisagées par le Conseil communal dans cette approche de réflexion sur le système social? On va effectivement arriver, à un certain moment, à un point où nous pourrons difficilement continuer de payer pour tout et pour rien, dans la mesure où la masse augmente sans arrêt. C'est une règle comptable. A un moment donné, on ne pourra plus payer ou alors de façon diminuée. Nous arriverons à une situation insatisfaisante. Qu'en est-il également des contrôles? Nous savons que des cas ont émergé dans ce domaine par rapport à des abus manifestes, un peu partout dans le canton. Nous voudrions savoir quelle est la situation dans notre ville. Nous avons effectivement entendu qu'il y avait toujours plus de cas, mais que les cas restent plus longtemps ouverts. Quels sont les facteurs qui expliquent cette tendance?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des affaires sociales, déclare :

- J'aimerais d'abord rassurer M. Guyot, on ne paie pas pour tout et pour rien! On paie ce que la loi cantonale nous oblige à payer. Je vous rappelle que l'action sociale est en bout de chaîne et recueille malheureusement tous ceux qui sont rejetés par le système économique dans lequel nous vivons. Ceux qui sont rejetés par les assurances sociales qui serrent la vis dans tous les domaines, que cela soit l'assurance chômage ou invalidité et l'action sociale n'a pas le choix d'aider ou de ne pas aider. La loi cantonale lui fait obligation d'aider et donc, étant en bout de chaîne, nous ne sommes que des payeurs.

Nous essayons d'être les payeurs les plus intelligents et les plus humains possible en ne payant effectivement pas les yeux fermés. Je peux aussi rassurer M. Dessoulavy au passage. Vous avez l'air de craindre que en cumulant sur la même personne la tâche d'instruire le

Séance de lundi 4 décembre 2006

dossier, de décider, de contrôler, on ferait peut-être mal le travail. C'est en tous les cas ainsi que je l'ai perçu. Je vous rassure tout de suite, ces fonctions sont bel et bien distinguées. Un dossier est ouvert par un assistant social, une personne physique. Il y a un assistant social de permanence, qui ouvre les nouveaux dossiers, il instruit le cas et le présente ensuite, pour que la décision ne repose pas sur une seule personne, à au moins un collègue et à son chef de service lors d'un colloque qui a lieu chaque matin. C'est ce groupe qui décide si oui ou non l'instruction mérite d'être poursuivie. Le cas échéant, il demande des compléments d'information à celui qui a ouvert le dossier. Ensuite ce dossier passe entre les mains du chef de la section, M. Haeberli, et enfin il passe entre les mains de l'Office cantonal. Il y a donc un certain nombre de filtres qui permettent d'assurer que l'aide sociale n'est pas octroyée en vain et qu'on ne paie pas "pour tout et pour rien" pour reprendre l'expression de M. Guyot.

Concernant le nombre de dossiers, vous avez raison d'être inquiet. Nous vous le donnons chaque année, ainsi que son évolution, dans les comptes. Pour votre information, ce nombre a passé de 150 en l'an 2000 à 119 en 2001, 122 en 2002, 127 en 2003, 129 en 2004, 134 en 2005. Cet été, constatant que le nombre de dossiers s'était à nouveau accru, il ascendait à 144 dossiers par assistant social, nous avons considéré, tout comme l'ensemble des collaborateurs de l'Action sociale, nous en avons aussi parlé au Conseil communal qui a accepté, et vous en trouver aujourd'hui la trace dans le budget, d'une part de remplacer une personne qui nous quittait de toute façon et qui travaillait à 60 % par une personne à 100 % et le budget 2007 comporte un poste d'assistant social en plus, ce qui permettra de faire redescendre le nombre de dossiers par assistant social. Vous avez raison d'être inquiet car, effectivement, lorsqu'un assistant social doit traiter trop de dossiers, la tendance est évidemment de les traiter moins bien et de se contenter de jouer les tiroir-caisse, de payer ce que la loi oblige à payer et de ne peut-être plus suffisamment surveiller et de surtout ne plus suffisamment aider la personne. Vous avez raison, il faut aussi contrôler.

Le but de l'aide sociale est de se rendre inutile, c'est comme l'éducation, le but des parents est de devenir inutiles pour leurs enfants car ils ont grandi et ont été bien éduqués et ils peuvent voler de leurs propres ailes. C'est la même chose dans le domaine de l'aide sociale. Plus on a de dossiers, moins on fait ce travail.

Quels efforts ont été faits au niveau cantonal? Vous savez que l'Etat a annoncé à grand fracas un effort particulier pour sortir un certain nombre

Séance de lundi 4 décembre 2006

de jeunes de l'aide sociale. Vous avez vu le sort réservé à ces propositions. Nous apprendrons demain et après-demain quel sort sera réservé par le Grand Conseil. La Ville de Neuchâtel, dans ce domaine, n'a que peu ou pas de marge de manœuvre. Elle ne peut pas inventer des mesures. Ce dont je peux vous assurer c'est que chaque fois que cela est possible, elle s'associe au Canton pour mettre en œuvre les mesures qui sont proposées. C'est pour cette raison, par exemple, que la Ville est chargée d'une mesure qui s'appelle le Semestre de motivation qu'elle met en œuvre pour l'ensemble des jeunes de ce canton, non seulement dans le bas, mais également dans le haut. Comment aider mieux? Bien sûr en faisant baisser, si possible, le nombre de dossiers par assistant social. Peut-on mieux répartir les dossiers? Nous nous en préoccupons. Il y a, parmi le personnel de l'aide sociale, non seulement des assistants sociaux, mais aussi une personne chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Les assistants sociaux sont, dans une certaine mesure, déchargés de cette tâche, qui est mieux effectuée par cette personne dont tout le monde loue les qualités, d'intégration sociale et professionnelle donc des contacts avec les employeurs, du suivi et du coaching de ces personnes. Dans le même état d'esprit il y a aussi une personne en charge de toute la gestion des dossiers d'assurance maladie. Vous savez qu'une personne à l'aide sociale bénéficie également d'une exonération des primes de l'assurance maladie. Une personne s'occupe donc de cette gestion et ensuite de l'encaissement et de la transmission des factures de façon que la personne à l'aide sociale n'encaisse pas les remboursements de l'assurance maladie et vive avec ces moyens en croyant qu'elle a gagné à la loterie.

05 Travaux publics

Mme Amélie Blohm-Gueissaz déclare :

- Le groupe libéral constate que la ville est parfois sale, pas toujours, mais surtout en été avec des ordures par terre. Est-ce dû à des mesures d'économie ou y a-t-il un changement de priorités? A la page 32 du rapport de la Commission financière on lit que le Conseil communal est tenu par des décisions du Conseil général. Le Conseil communal pourrait-il donner quelques précisions à ce sujet?

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. Jean Dessoulavy intervient :

- A propos du constat fait en page 34 du rapport de la Commission financière qui explique que le Conseil communal constate que les gens trient toujours plus leurs déchets et recourent régulièrement à la déchetterie. Justement, à propos du tri des déchets, M. Jean-Paul Krattiger, responsable filière à SAIOD déclarait récemment dans la presse que le Canton de Neuchâtel récupère 30 kilos par an et par habitant de carton et papier, ce qui est médiocre en comparaison de la moyenne suisse qui dépasse les 80 kilos. Le Conseil communal peut-il nous donner plus de précisions à propos des chiffres pour la ville de Neuchâtel? Sont-ils meilleurs que ceux du canton? La mise en service de la nouvelle déchetterie de Plaines-Roches a-t-elle sensiblement amélioré le taux de récupération? On sait qu'avec l'introduction de la taxe au sac, normalement le 1^{er} janvier 2008, le système de tri des cartons va connaître un changement complet, mais je pense que notre Ville devrait prendre les devants pour sensibiliser les commerçants du centre-ville pour éviter que les rues se transforment systématiquement en carton-pâte difformes, les mardi en vendredi matin et cela dure depuis plusieurs années sans que le Conseil communal ait pris de mesures significatives.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- En parlant d'entretien du domaine public, à la Commission financière, un commissaire a fait part de son sentiment que l'entretien du domaine public est un peu à la traîne. Nous avions répondu que nous étions limités par les décisions du Conseil général, ce qui signifie que nous avons quelques millions à disposition pour le programme d'entretien, ce qui, à notre sens, n'est pas suffisant et surtout n'est pas en accord avec le programme politique que le Conseil communal vous a présenté.

Au sujet de la ville propre, aujourd'hui, avec un effectif de l'équipe de nettoyage de 25 collaborateurs, nous nettoyons la ville de deux manières. Il y a d'abord les rues et quartiers périphériques qui sont entretenus trois fois toutes les deux semaines. Il faut comprendre le balayage, mais aussi la vidange des corbeilles, le désherbage, le fauchage de certains talus et bords de chaussées. Au centre-ville, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, nous nettoyons ce centre sept jours sur sept, à l'exception de l'hiver où nous ne travaillons pas aux travaux de nettoyage le dimanche. Nous devons compenser un certain nombre d'heures qui sont nécessaires pour d'autres tâches liées au déneigement. Sept jours sur sept au centre-ville peut paraître insuffisant

Séance de lundi 4 décembre 2006

selon le résultat que l'on peut constater à certaines heures de la journée, voire au petit matin.

Nous aimerais surtout dire que nous faisons face à un phénomène de société qui est difficile à maîtriser. On croit toujours que la Voirie ne fait pas son travail en oubliant de dire que, bien souvent, une partie des citoyens a un comportement franchement inacceptable. Nous ne baissions pas les bras pour autant. Nous prenons un certain nombre de mesures, nous en avons pris en 2006 et nous continuerons en 2007, notamment par le biais d'une campagne spécifique. Avec un certain nombre d'affichage sur les camions poubelle, de distribution d'affiches dans les commerces de la ville, d'une sensibilisation d'un certain nombre de milieux. Nous procédons aussi à une sensibilisation des plus jeunes puisque nous allons dans les classes primaires, avec SAIOD, effectuer un certain nombre d'actions. Il s'agit ici d'une cinquantaine de classes. Nous sommes sur le point de terminer l'étude d'implantation des corbeilles de grande capacité que vous avez votées à travers le crédit de rénovation de la zone piétonne. Nous allons donc passer de 35 à 100, voire 150 litres en zone piétonne. Ce devrait être profitable puisque les corbeilles ne déborderont plus et nous espérons que les gens les utiliseront.

Nous donnons un certain nombre d'informations, une fois par trimestre, parfois plus, dans la presse locale et nous réorganisons les travaux de nettoyage en créant des équipes par quartier afin de mieux les responsabiliser. Cela commence à porter ses fruits en termes de qualité de travail. Nous avons intensifié notre collaboration avec la police de proximité qui joue, là aussi, un rôle de sensibilisation de la population. Nous envisageons aussi la création d'un poste d'îlotier vert pour sensibiliser davantage encore la population.

Il y a aussi la question des cartons ou des déchets encombrants des commerçants. Je rappelle tout de même que c'est de leur responsabilité de traiter ces déchets. Certains le font très bien et amènent ces cartons à la déchetterie de Plaines-Roches, d'autres ne le font pas. Nous avons donc un travail de sensibilisation qui aura vraisemblablement à être sanctionné par la police. Il y a des limites et surtout une équité de traitement. Là nous aurons un travail qui se poursuivra dans cette direction.

Au sujet du nombre de kilos de papier et cartons récupérés, nous sommes, selon les calculs, en moyenne plus ou moins à 50 kg par habitant en ville de Neuchâtel. Nous sommes évidemment loin des 80 kg

Séance de lundi 4 décembre 2006

de la moyenne suisse, mais en dessus de la moyenne neuchâteloise, ce qui est bon signe. Et si je reprends les chiffres 2005, pour le papier nous avons récupéré 20,42 % de plus sur une différence d'une année, soit 216 tonnes et pour ce qui est du carton 55 % de plus ce qui représente près de 109 tonnes. La déchetterie de Plaines-Roches joue un rôle fondamental et je vous ne cache pas, c'est d'ailleurs une fierté des Travaux publics et des collaborateurs, que nous recevons très régulièrement, une fois par mois ou toutes les six semaines, une lettre de remerciements pour le travail qui est réalisé à cette déchetterie. Nous allons donc dans la bonne direction et il est clair que le jour où nous aurons l'introduction de la taxe au sac, nous devrions voir bondir le taux de recyclage. Dans les autres villes ont a eu 20 à 30 % de recyclage supplémentaire, presque du jour au lendemain. Et si cette taxe est introduite au premier janvier 2008, il faut s'attendre à pouvoir rejoindre la moyenne nationale dans un délai relativement bref.

06 Urbanisme

M. Christian Boss déclare :

- En page 131 on trouve une ligne avec 65'000 francs pour le RUN. D'autres appellent cela "Réforme Utile et Nécessaire" et d'autres l'appellent "Rhétorique Utopique à la Neuchâteloise". Je ne sais pas trop qu'en penser. Récemment, nous avons été sollicités, nous les Autorités, Conseils communaux et généraux des communes de la région du littoral neuchâtelois, à une présentation du Conseil d'Etat. Deux membres du gouvernement nous ont "fait l'article", nous ont annoncé en grande pompe la signature d'un contrat région ou du contrat RUN pour la région littoral. Si je me mets dans la position de conseiller général qui lit les journaux, qui lit bien ses dossiers, je constate qu'au niveau de notre Conseil général, nous n'avons jusqu'à ce jour eu aucune information sur ce sujet. On sait que les choses bougent. Il semblerait que, pour obtenir des financements de la Berne fédérale, il faille déposer des projets. A en croire le Conseil d'Etat, il faut signer dès demain. Mais nous ne savons pas ce que nous devons signer, nous ne savons pas qui va décider, nous ne savons pas qui va payer quoi. Le Conseil communal envisage-t-il de nous fournir un rapport d'information sur ce sujet brûlant? Envisage-t-il aussi d'associer le Conseil général aux réflexions ou est-ce prématûré, par exemple par le biais d'une commission ad hoc? Je rappelle que pour un sujet tout aussi important qui était l'ouverture des marchés de l'énergie, le Conseil communal avait lui-même proposé la création d'une commission qui devait mieux assimiler toute cette

Séance de lundi 4 décembre 2006

problématique. Dans un contexte mouvant dans lequel on ne sait plus qui il faut croire, nous souhaitons savoir ce que le Conseil communal entend faire sur ce sujet important.

M. Jean Dessoulavy intervient :

- En page 126, compte 314.87 on voit qu'il y a l'entretien des abris de bus qui passe, au budget 2006, de 0 à 100'000 francs en 2007. Comment explique-t-on cette augmentation, la Ville s'est-elle engagée, vis-à-vis des TN, à couvrir de nouveaux frais? Ensuite au point 318.61, concernant le nettoyage et la désinfection des 40 wc publics. Comment expliquer l'importante augmentation de ces frais? On passe de 270'000 à 317'000 francs. Cela représente une hausse de 17 %. Est-ce cette augmentation qui a incité la Commission financière, dans son rapport, à proposer la tenue d'une étude pour savoir si la politique actuelle était raisonnable. Qu'en pense le Conseil communal? Toujours sur ce même sujet, le Conseil communal peut-il nous dire quelle est la qualité du travail fourni par l'entreprise de nettoyage dont le mandat est mis au concours tous les 5 ans? J'ai une dernière question à propos des coins à langer. Où peut-on, à Neuchâtel, trouver des coins à langer pour les mamans et les papas dans des lieux publics?

M. Frédéric Guyot souligne :

- Au sujet de l'évolution des postes au budget 2007, par rapport à des situations où l'on voit très bien, en page 24 du rapport de la sous-commission financière, où l'on fait état d'une légère augmentation par rapport à la situation de 1991, mais on se rend compte, par rapport à la phrase qui suit dans le deuxième paragraphe, que l'on a des transferts. Ce sont un peu des tours de "passe-passe" dans le service d'entretien, concierges et peintres, qui ont vu leur effectif diminuer. C'est donc un transfert d'un poste de concierge au dicastère jeunesse, c'est-à-dire que c'est un poste qui est venu à l'urbanisme ou l'inverse? Le sens de la phrase n'est pas clair et il pourrait peut-être expliquer la difficulté que l'on a, à l'urbanisme, de baisser les effectifs par rapport à d'autres sections. D'autre part, je me promène aussi avec mes enfants et il y a des besoins pressants et humains qui apparaissent. Quels sont les critères et les suivis de l'entretien de ces lieux qui, très souvent, sont dignes des plus grands cloaques que l'on puisse imaginer tant les odeurs et les apparences ne sont pas trompeuses, mais bien réelles. C'est une vraie catastrophe. Cela rejoint les interrogations à propos du suivi.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Enfin, au niveau des investissements. Nous avons vu, dans le cadre de la Commission, que certains investissements n'étaient pas forcément dans le bon dicastère, je veux parler des Caves de la Ville, qui sont dans l'urbanisme. Là aussi, nous attendons un rapport depuis plusieurs années. On voit que la demande d'investissement a été gelée, jusqu'à quand? A-t-on prévu le scénario de privatisation de cette cave? La question se pose par rapport à une situation qui ne donne plus satisfaction.

Mme Amélie Blohm-Gueissaz relève :

- On peut constater que sur les bâtiments publics et les privés il y a presque partout des graffitis plus ou moins sympathiques. Quelle est la politique de la Ville pour y remédier? Est-ce vu comme une fatalité ou y a-t-il une politique pour essayer d'avoir une ville un peu moins taguée?

M. Philippe Ribaux, remarque :

- Je vais parler du stade de la Maladière, non pas pour faire le procès de qui que ce soit ni de quelque service que ce soit. J'aimerais savoir si, en l'état du dossier, le Conseil communal peut nous dire s'il y a des risques et des conséquences financières pour la Ville et des risques et des conséquences de fonctionnement de ses services? Depuis 1990, nous avons connu quatre dossiers qui ont posé problème dans cette commune, avec des conséquences financières importantes à la clé, des conséquences graves. Il s'agit des piscines, la place de la gare et sa desserte, la brasserie Muller et la place du port. A chaque fois, des dysfonctionnements, à chaque fois des services qui se renvoient la balle, à chaque fois des directions qui ne sont pas responsables. Alors y a-t-il véritablement un problème structurel de base à prendre en compte dans cette affaire ou alors, à chaque fois, ce sont de petits problèmes? Quatre fois en 16 ans, cela fait beaucoup et j'espère que nous n'aurons pas un nouveau problème de ce type dans quatre ans, avec quelques millions de francs à la clé. Je voudrais bien savoir ce que le Conseil communal en pense, comment à chaque fois ses services fonctionnent-ils entre eux et avec les intervenants et participants extérieurs?

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Le RUN! Qui va décider, qui va payer, quels sont les projets, quel est le calendrier et quelle est la marge de compétence du Conseil général? J'aimerais bien pouvoir répondre de manière circonstanciée précise et définitive aux questions, mais je ne suis pas en mesure de le faire

Séance de lundi 4 décembre 2006

aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal n'a pas encore soumis un rapport d'information au Conseil général. Vous avez été convié par le Conseil d'Etat et le groupe de pilotage RUN à des séances d'information. J'ai eu accès aux fiches "power point" qui vous ont été diffusées lors de ces séances. Il est vrai que le concept est séduisant. Je tiens à préciser que le Conseil communal adhère au concept du RUN, au concept de construire une politique d'agglomération, partage la volonté du gouvernement d'agir en partenariat avec les communes et non pas d'imposer des décisions de manière unilatérale. Tout ce qui vous a donc été dit dans le cadre de cette présentation est partagé par le Conseil communal. Mais admettez que vous avez eu des questions après cette présentation car le concept, nous devons l'admettre, est encore abstrait. Pour reprendre brièvement le genèse du RUN, en mai 2005, le Conseil communal a signé une déclaration d'intention selon laquelle il adhérât au concept de construire une politique d'agglomération. Le Conseil communal a donc été représenté dans le cadre de deux groupes de pilotage, celui de la communauté urbaine du littoral, avec les onze autres communes du littoral et le groupe de pilotage réseau des trois villes. En mai 2005, lorsque nous avons signé la déclaration d'intention, les deniers de la Confédération devaient émarger du projet pilote politique d'agglomération, ce qui a été fait.

Aujourd'hui on ne parle plus de projet pilote politique d'agglomération. Comme vous le savez, les Chambres fédérales ont adopté, lors de la session d'automne, la loi sur la nouvelle politique régionale et cette loi, à laquelle sont associés des crédits-cadres sur huit ans, est maintenant le cœur de la politique d'agglomération. Il est vrai que le Conseil d'Etat, qui est en fait le seul répondant de la Confédération pour la nouvelle politique régionale, la seule courroie de transmission, a un délai jusqu'en mars 2007, pour présenter quelque chose au Conseil fédéral. Je dis quelque chose car la loi ayant été adoptée en octobre 2006, la loi n'étant pas encore en vigueur, je ne sais pas exactement à quoi s'attend le Conseil fédéral, mais certainement pas des projets déjà ficelés puisque les Chambres fédérales devront adopter l'année prochaine la première tranche du crédit sur 8 ans.

Tout cela pour dire que, désormais, nous raisonnons en terme de politique régionale avec ces programmes annuels. Je ne veux pas vous faire l'article de la nouvelle politique régionale, mais les projets qui seront subventionnés contribueront à renforcer la capacité de compétition et d'innovation des régions. Ces projets sont générateurs d'emplois et respectent les critères du développement durable. Auparavant, avec

Séance de lundi 4 décembre 2006

l'arrêté Bonny et les crédits "région-LIM" la Ville de Neuchâtel n'était pas associée à cette politique régionale, alors que la nouvelle raisonne en terme de régions et notre Ville peut effectivement s'associer à une région.

Je reviens à nos activités depuis la signature de la déclaration d'intentions. Des groupes de travail ont été constitués, les deux groupes auxquels la Ville est associée, aussi bien dans le cadre du groupe de pilotage "Communauté urbaine du littoral" que dans celui du "Réseau des trois villes". Les thèmes principaux abordés par ces groupes techniques ont été les pôles de développement et d'urbanisation, les infrastructures et les transports publics. Pour la "Communauté urbaine du littoral", un projet de contrat d'agglomération a effectivement été soumis à une procédure de consultation avec un délai qui arrivait à échéance au 31 octobre 2006. Une séance destinée à débattre des résultats de cette procédure est agendée au 12 décembre. Dans le cadre de ce projet, le Conseil communal s'est prononcé favorablement sur les objectifs poursuivis, pôle de développement, urbanisation, c'est logique et nous partageons les principes. Où le bât blesse c'est par rapport à l'élément objectif spécifique contenu dans ce projet de contrat. L'idée est qu'ensuite les communes concluent des contrats de droit privé ou élargissent les syndicats intercommunaux ou créent de nouveaux syndicats pour élaborer des contrats particuliers entre elles. Du point de vue du Conseil communal, on ne peut pas, dans un contrat qui s'applique à l'ensemble des partenaires du RUN, régler déjà les objectifs spécifiques auxquels sont même associées des mesures techniques. Nous sommes d'avis que ce contrat ne satisfait pas aux conditions d'un crédit-cadre et nous en débattrons le 12 décembre. Je résume pour vous informer de manière complète afin de susciter un véritable débat sur cette politique d'agglomération. Quant au "Réseau des trois villes", un projet de contrat n'a pas encore pu être finalisé.

Au sujet des structures, jusqu'à maintenant le groupe de pilotage du RUN était sous l'égide du Département de la gestion du territoire. A juste titre, le Conseil d'Etat a proposé de séparer le groupe de pilotage RUN de l'Etat puisque c'est une structure qui devrait être tant au service des communes que de l'Etat. L'existence de ce lien prête à confusion. Pour mettre en application la nouvelle politique régionale, le gouvernement a proposé à un groupe d'accompagnement, composé de représentants de tous les groupements de communes, la création d'une association, dite Association RUN. La dernière séance du groupe d'accompagnement a eu lieu le 8 novembre. A l'issue de cette séance, un quatrième projet de statuts a été adressé à l'ensemble des communes pour détermination

Séance de lundi 4 décembre 2006

que les communes pourront exprimer lors de l'assemblée constitutive de cette association, le 8 décembre 2006.

S'agissant de la structure, il faut aussi penser à l'avenir des secrétariats régionaux LIM qui existent et qui ont du personnel. Il faut donc intégrer ces secrétariats régionaux dans cette nouvelle structure. Cette tâche sera une première priorité qui incombera au comité directeur qui sera désigné après l'assemblée constitutive. Il ne s'agit pas de faire de l'obstruction. La Ville de Neuchâtel est favorable au RUN, au partenariat, mais il nous est très difficile de vous présenter un rapport d'information sur des projets de contrats d'agglomération, d'autant que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec ce projet de contrat. Il nous est difficile de vous présenter les statuts de cette association qui sera créée le 8 décembre et qui contiennent plusieurs versions de différents articles. L'objectif n'est pas d'avoir un débat sur les statuts de cette association au Conseil général. Nous avons aussi convenu, avec l'Etat et les autres communes du littoral, que les contrats seraient soumis, pour signature, aux Exécutifs, mais, évidemment, aux Conseils généraux pour ratification. Vous serez donc de toute façon informés. Il ne s'agit pas de nous arroger une compétence et de décider seuls.

Pour l'instant, la seule mesure concrète du RUN, et c'est la raison pour laquelle nous avons porté ce montant au budget 2007, c'est que les communes se sont engagées à verser 2,06 frs. par habitant pour financer la structure organisationnelle du RUN. Il y a une autre mesure concrète. Le groupe de travail de la "Communauté urbaine du littoral" a donné mandat au bureau Boss de faire l'étude du développement des réseaux des transports publics de l'agglomération. Je puis vous dire que c'est un document qui nous est très utile, et les mesures prioritaires proposées par l'étude Boss sont précisément reprises dans les mesures spécifiques du contrat d'agglomération. En attendant, dans le cadre de la conférence régionale des transports No 1, qui englobe les communes du littoral, nous avons déjà étudié ces propositions de mesures prioritaires et nous avons trouvé un consensus pour en présenter quatre au Conseil d'Etat pour qu'il en tienne compte lorsqu'il devra élaborer son offre de développement des transports publics à l'adresse des TN. En substance donc, le Conseil communal ne souhaite pas ouvrir un débat sur des projets de contrats et de statuts. Lorsque le Conseil communal aura signé ces différents documents, nous élaborerons un rapport d'information et nous pourrons ouvrir un débat à ce moment. Nous n'avons pas non plus de chiffres précis quant au financement de ces mesures et j'imagine que ce sont des questions qui vous intéressent particulièrement. Nous ne voulons donc pas vous soumettre un rapport

Séance de lundi 4 décembre 2006

qui susciterait des débats et des questions auxquelles nous ne serions pas à même de vous répondre. Nous n'occultons rien, nous y sommes, nous y croyons, nous ne nous désengageons pas, mais nous gardons quelque esprit critique tout en étant conscient que le calendrier devra être respecté et que nous n'avons nullement l'intention de mettre les bâtons dans les roues pour le principe. Mais nous voulons signer un contrat qui prévoit un dédommagement des autres partenaires si nous devions nous désengager et cela demande quelques temps de réflexion car cela va bien au-delà du concept.

Pour les abris-bus, c'est la première fois que nous budgetons un montant de 100'000 francs pour leur entretien. Pour être transparent, en 2005, le Conseil communal, dans le cadre de l'application de l'article 153 du Règlement général, avait débloqué un crédit de 100'000 francs à valoir sur le crédit d'investissement des Travaux publics pour des travaux urgents de réparation. Cette fois c'est un domaine qui relève de la compétence de l'Urbanisme. Nous avons donc budgeté cette somme. En 1985, la Ville de Neuchâtel et la SGA ont signé une convention qui prévoyait que la SGA a le droit exclusif d'exploiter la publicité dans les abris-bus propriété de la SGA. Quant aux frais d'entretien et de nettoyage des abris-bus, la convention prévoit qu'ils sont à la charge de la Ville. Cette convention précisait également qu'en cas de non renouvellement ou de dénonciation de la convention, la Ville avait, soit la faculté de racheter les abris-bus à la valeur d'expert, soit de choisir que la SGA les enlève à ses frais. C'est là que les choses se compliquent.

Le 16 mars 1990, lors d'une séance, il résulte d'un procès-verbal que la SGA assumerait l'entretien et le nettoyage de ces abris-bus. Depuis 1990 la SGA a donc assumé cela, mais évidemment pas les frais liés à du vandalisme ou des déprédations, d'autant que ce type de dommage n'est pas couvert par des assurances choses. Le 18 novembre 2005, pavé dans la mare! La SGA annonce à la Ville que, pour des raisons de rentabilité et d'efficacité, elle renonçait à l'affichage dans 24 abris-bus et qu'elle cesserait l'entretien et le nettoyage de ces abris qu'elle avait effectué à bien plaisir depuis 1990, dans la mesure où la convention de 1985 ne l'y obligeait pas. Le Conseil communal s'est mis autour d'une table et nous avons conclu une nouvelle convention qui prévoit le transfert à titre gratuit à la Ville de 24 abris-bus, alors que la précédente convention nous obligeait à les racheter, à charge pour elle d'en assumer l'entretien, les frais de nettoyage et de réparation et, corollairement, la SGA n'a plus aucun droit de publicité sur ces abris-bus. Mais, engagement de la SGA pour les 57 autres abris-bus d'en assumer les frais de nettoyage et d'entretien, les frais de réparation

Séance de lundi 4 décembre 2006

incombant à la Ville. Nous estimons donc que nous avons fait une bonne transaction puisque la SGA assume l'entretien et les frais de nettoyage de la majorité de nos abris-bus. Il nous reste ces 24 abris-bus et le coût de nettoyage hebdomadaire d'un tel abri est de 51 francs. Sur un an, pour 24 abris cela fait 64'800 francs. Nous avons prévu une réserve de 32'500 francs pour les actes de vandalisme sur l'ensemble des abris de la Ville, raison pour laquelle nous avons budgeté 100'000 francs.

A propos du nettoyage et de la désinfection des wc publics il s'agit simplement d'une adaptation aux coûts réels. Je précise que ce sont les wc publics, mais aussi les fontaines. Tous les quatre ans, selon la loi sur le marchés publics, nous faisons un appel d'offres pour choisir l'entreprise de nettoyage et, jusqu'à ce jour, cette entreprise nous a donné entière satisfaction. La problématique, le Directeur des travaux publics l'a relevé tout à l'heure, c'est que certains usagers de ces wc publics ne sont pas très respectueux du travail des autres et il suffit que vous arriviez une heure avant ou même une heure après le passage de l'entreprise pour que ces wc soient dans un état déplorable. Sauf erreur ou omission, mais je le dis de mémoire, cette entreprise passe une fois par jour dans ces wc.

Pour la question des points à langer, j'ai dû demander l'information car je ne m'y rends pas souvent! Dans les wc de la place du Douze-Septembre dans ceux du Jardin anglais que nous avons rénovés il y a cinq mois, dans ceux du passage inférieur de la place Pury, au parking du Port, à la brasserie du Théâtre, au restaurant des Halles, à la ferme de Pierre-à-Bot, nous trouvons des coins à langer. Chaque fois que nous rénovons un édicule ou un wc et que nous disposons d'assez de place, nous mettons des tables à langer. Mais, à nouveau, nous devons déplorer des actes de vandalisme car, dès que l'on s'assied sur une table à langer, si on pèse plus de 15 ou 20 kilos, vous pensez bien qu'elle ne résiste pas. Nous voulons bien faire des efforts mais si les mamans ne trouvent pas de table à langer, cela ne résulte pas d'une volonté délibérée ou d'un esprit cynique du Conseil communal.

Concernant les graffitis, nous avions créé un groupe de travail en 2003 pour traiter de cette question. Ce groupe avait envisagé plusieurs mesures, notamment de disposer d'une équipe de nettoyage, même dans le cadre de Bâti-Plus ou alors en créant une start-up ou un engagement à la Ville. Le problème c'est que le financement, si nous voulions être efficaces et enlever systématiquement les tags sur les bâtiments propriété de la Ville exclusivement, était estimé à 220'000 francs pour trois postes de travail. C'est la raison pour laquelle, en 2003,

Séance de lundi 4 décembre 2006

le groupe de travail à renoncé à cette mesure. Aujourd'hui, nous travaillons avec une entreprise de la place. Lorsqu'il y a trois ou quatre tags on les efface car s'il y en a trois ou quatre c'est une incitation à en faire davantage et nous faisons parfois, à l'instar des privés, des campagnes de suppression de tags, mais nous sommes d'avis que ce n'est pas la panacée de nettoyer systématiquement après le passage des tagueurs. Nous réfléchissons à la mise à disposition de certaines surfaces pour les graffeurs car il semblerait que les murs graffés ne soient pas tagués car la signature est reconnue et il y a un respect des tagueurs par rapport à certains graffeurs, voire d'autoriser les tagueurs, nous avions fait l'expérience auparavant, à avoir des zones permissives où ils seraient autorisés, comme des passages sous-voies qui sont de toute façon tagués, car lorsqu'il y a des zones de permissivité des zones franches, il y a moins de tendances à faire des tags à l'extérieur. Mais c'est une raison financière et budgétaire qui nous a amené à ne pas pratiquer une politique systématique d'effacement des tags sur nos bâtiments.

Pour répondre à M. Guyot, il n'y a pas augmentation de postes à la Section de l'urbanisme. Le transfert de la personne chargée de la conciergerie dont vous parlez a effectivement passé de l'Urbanisme à la Section de la Jeunesse et intégration puisque c'est la personne qui s'occupe maintenant de la conciergerie rue Saint-Maurice et que nous estimions transparent que son salaire émarge au budget de Jeunesse et intégration. Récemment, nous avons eu deux départs et nous avons repourvu le poste et nous avons ainsi économisé 0,5 poste. Si vous le souhaitez, je n'hésiterai pas à vous faire le détail, un peu rébarbatif, à la sous-commission financière lors de l'examen des comptes 2006.

A M. Ribaux, je dirai que, de notre point de vue, nos services ne sont pas à blâmer dans la mesure où le plan spécial mentionnait une estimation des mâts. Ce n'est pas mon dossier donc je ne vais pas longuement en débattre. C'est par la suite que l'expert mandaté par l'entreprise HRS nous a annoncé que ces mâts devaient avoir une certaine hauteur. Y a-t-il de la négligence coupable? Nous allons maintenant traiter les oppositions au plan spécial et nous serons certainement amené à rendre des décisions et, évidemment, dans le cadre de ces décisions, ou de nos observations sur recours contre ces décisions, nous serons amené à nous poser effectivement la question des responsabilités, pas tant relativement à d'éventuelles demandes de dommages et intérêts, mais pour éclairer effectivement aussi le tribunal.

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. Philippe Ribaux ajoute :

- C'est justement le genre de réponse que je n'aurais pas voulu entendre et je l'ai dit. Je ne parle pas de ce cas précis ni de responsabilité particulière, je me demande si le système fonctionne et je vous cite quatre cas de dysfonctionnement. Le Conseil communal est-il en mesure actuellement d'entamer une réflexion là-dessus, de manière à ce que cela ne se reproduise si possible pas?

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, complète :

- Je suis aussi sensible que vous à ces questions, pour une simple et bonne raison, nous sommes en train d'examiner l'expertise et l'expertise complémentaire dans le cadre de la requête de preuve à futur "Place du Port" et c'est avec attention que je lis ces expertises et ces contre-expertises, dans la mesure où, si nous ne trouvons pas d'accord, nous devrons ouvrir action devant le Tribunal cantonal et nous avons tout intérêt à déposer des conclusions qui soient cohérentes et aussi sur les responsabilités qui soient cohérentes.

07 Police

Mme Raymonde Wicky déclare :

- Je vais vous parler de champignons. Ce n'est pas une spécialité de la police, cela peut relever de la gastronomie, de la culture, des sports, du tourisme, de la promenade, des forêts et domaines, que sais-je encore? Ce n'est que parce que, pendant quelques années, la police a assumé le contrôle des champignons que je parle ici. Notre question est simple. Qu'en sera-t-il pour 2007 en ce qui concerne le contrôle des champignons et, pour gagner du temps, nous dirons d'ores et déjà au Conseil communal qu'il ne nous intéresse pas tellement de savoir ce qui s'est passé avant. Ce qui nous intéresse c'est de savoir ce qui va se passer en avant, que le contrôle des champignons, ce n'est pas du tout obligatoirement quelqu'un de l'Administration communale qui doit s'en occuper, mais que ce qui est important c'est que, sur le territoire de la Ville, service de proximité, on nous les a servi tout à l'heure avec les impôts, il existe aussi avec les champignons. Donc service de proximité oblige, nous souhaitons que la Ville de Neuchâtel se trouve au moins l'égal de celles de La Chaux-de-Fonds, du Locle et d'autres communes voisines qui offrent ce service à leurs habitants. Dites-nous ce qu'il en sera des champignons l'an prochain.

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. Frédéric Guyot intervient :

- Nous voulons faire une remarque au niveau des effectifs. En effet, nous nous posons des questions par rapport aux limites. Nous voulions avoir un bilan par rapport à la limite au-delà de laquelle on ne peut pas aller pour garantir justement cette proximité qui est reconnue et nécessaire au niveau de la police dans cette ville et dont nous savons qu'elle est en partie mise à mal à certains moments du jour ou de la nuit par le jeu de la collaboration, certes efficace et nécessaire avec le Canton. J'aimerais savoir si nous n'avons pas atteint la limite maximale. D'autre part, à quoi en sommes-nous avec le projet de police unique? J'ai également une remarque à faire au niveau de la subvention par rapport au city-manager qui est englobé dans ce dicastère. Nous avons pu le voir en Commission financière. Si tout le monde s'accorde à dire que la nécessité de cette subvention est douteuse, en tous cas sur les moyens d'y arriver par rapport à la revitalisation de la Ville, comment se fait-il que cette action qui était prévue dans le plan de stationnement, tout à coup n'en fait plus partie et que l'on veut absolument nous la mettre dans le budget? Pourquoi cette question? Tout simplement parce que nous sommes dans une ère d'économies et à la moindre embellie, on crée une nouvelle subvention. Pour nous, le but à atteindre n'est pas clair et nous nous demandons si ce sera suffisant. Il y a d'autres bancs sur lesquels nous avons entendu des variantes au niveau des chiffres. Pour nous, très clairement, l'objectif est assez flou.

M. Jean Dessoulavy précise :

- Notre groupe a lu avec intérêt les commentaires de la Commission financière qui, pour une fois sur cette question du city-manager, est peu avare de commentaires et si nous partageons son analyse sur de nombreux points, comme par exemple la tâche qui sera ardue pour ce nouvel animateur de la cité, le choix stratégique du Conseil communal, ou encore qu'il faut mettre les commerçants devant leurs responsabilités, c'est le genre d'analyse que nous pouvons partager. En revanche, nous ne partageons pas du tout le scepticisme de la Commission financière qui nous vient avec des termes du style : manque de concept global, perspectives très peu favorables, voire efforts surhumains que le city-manager devra déployer pour arriver à un résultat ou encore coup d'épée dans l'eau. Dans ce cas, notre groupe trouve que la Commission financière, au moment où la Ville se trouve devant un nouveau défi, semble soudain hésiter à franchir l'obstacle. Bien sûr, le rôle du city-manager sera ardu au vu du faible engagement actuel des commerçants

Séance de lundi 4 décembre 2006

pour ce projet. Mais, vouloir d'avance, comme le propose la Commission financière, freiner la liberté d'action du city-manager en établissant un cahier des charges pointu, serait à notre sens une erreur. Il faut, au contraire, laisser au Conseil communal la liberté de manœuvre afin qu'il parvienne, dans un laps de temps de trois ans, c'est le temps qu'il s'est fixé, à des résultats concrets. Laissons donc le choix au futur city-manager, en accord avec le Conseil communal, de définir un concept global. A lui de trouver les moyens de mettre les commerçants devant leurs responsabilités. Je rappelle ici, cela a été dit dans les rangs de l'udc, que les groupes libéral et radical, lors de la discussion sur le troisième plan de stationnement, en juin, dans l'idée de mettre toutes les chances du côté du futur animateur de la cité, avaient proposé un projet d'amendement pour augmenter la subvention à 200'000 francs. Maintenant, on revient à 120'000 francs et c'est là que nous sommes particulièrement satisfaits, par une initiative du Conseil communal qui décide de prendre les devants et décide d'aller de l'avant avec ce city-manager et qu'il faut cette personne compétente. Au Conseil communal qui aura la charge de le trouver nous faisons confiance et nous passons de 200'000 à 120'000 francs, mais nous demandons simplement au Conseil communal d'aller de l'avant. Par rapport aux amendements du groupe socialiste, nous demandons à être convaincus du pourquoi de charger la Section des finances de ce poste. Pourquoi pas, mais nous demandons que l'on nous explique pourquoi nous changerions. De prime abord, nous avons un peu le sentiment qu'il faut laisser le Conseil communal gérer ce dossier. Le mettre à la Section des finances serait mettre le bâton dans les roues du Conseil communal.

M. Philippe Loup souligne :

- Je ne vais pas revenir sur les propos intelligents émis par le préopinant. Simplement, il me semble que ce n'est pas tellement dans une section que ce discours aurait dû être fait, mais simplement au moment de la discussion du projet d'arrêté V. Ce serait bien que ce genre de choses ne se renouvelle pas trop souvent.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- Les louanges sont rares aujourd'hui. Je me suis donc laissé bercer par les dires de M. Horisberger en début de séance et je dois tout de même faire une petite rectification pour vous dire que nous n'avons pas engagé une personne en tant que médiateur, c'est une personne de l'interne qui s'est formée complètement parce que nous ne pouvions pas nous permettre d'engager une personne et d'assurer une occupation à plein

Séance de lundi 4 décembre 2006

temps. Nous n'avions pas les moyens. C'est donc un collaborateur qui a fait cet effort et il l'a fort bien fait puisqu'il a obtenu l'un des meilleurs résultats de sa volée. Nous en sommes donc très satisfait.

On nous a aussi dit qu'on revenait à une situation normale avec la police et on a même précisé que c'était le hasard qui faisait que nous sommes retombés sur nos pieds et que rien n'a changé. Je m'inscris en faux, le hasard a très bon dos en l'occurrence. Si nous en sommes aujourd'hui à un effectif qui est le même que celui que nous trouvions au début des années 2000, c'est un trompe l'œil. En réalité, il y a eu une très profonde réorganisation de la police. C'est donc une véritable mesure structurelle puisque nous sommes arrivés, au bout du compte, avec les mêmes effectifs, à pouvoir améliorer la prestation que nous faisons à la population. Pourquoi? Au travers du projet Police 2006, nous avons pu regrouper tous les moyens informatiques, créer un guichet unique avec une prise des plaintes en ville de Neuchâtel, c'est une amélioration de la prestation, nous avons pu mettre en place "Police secours" sous une forme unique pour éviter des doublons, mis en place une police de proximité, non seulement au centre-ville, d'ailleurs elle existait déjà et elle a été renforcée, mais également dans les quartiers. Je peux donc vous assurer que le hasard n'a rien à y faire, c'est une volonté politique du Conseil communal.

A la question de M. Guyot qui demande si nous sommes arrivés aux limites, je répondrai oui. Pour arriver à assumer ces prestations avec des moyens en diminution, nous avons dû faire casser un certain nombre d'habitudes que nous avions au Corps de police, notamment dans la structure hiérarchique de l'institution. Aujourd'hui, nous avons fait les fonds de tiroirs et je peux vous assurer que les collaborateurs sont très largement engagés. Cela dit, les expériences que nous menons avec eux, que ce soit dans le cadre de police secours avec la police cantonale ou dans celui de la police de proximité sont favorables. Nos collaborateurs sont contents. C'est peut-être chez certains cadres qu'il y a eu le plus gros changement et des changements sont toujours source d'anxiété pour les collaborateurs. Mais, globalement, ils ont su faire face et aujourd'hui ils assument la mission avec les moyens que nous leur donnons.

Que se passe-t-il à propos de la police unique? Je n'en sais rien. Le dossier a été renvoyé en commission et elle n'a pas jugé utile d'entendre les partenaires de la sécurité. Cela veut dire qu'ils avaient tous les spécialistes au sein de la commission. Je ne peux pas vous en dire plus car, aujourd'hui je n'ai pas accès aux discussions et aux résultats des

Séance de lundi 4 décembre 2006

travaux de cette commission. En principe, au mois de janvier, nous en saurons un peu plus.

A sujet du city-manager, j'ai compris la remarque de M. Guyot qui se demande pourquoi on vient maintenant avec ce city-manager alors que c'était prévu dans le cadre du plan de stationnement? C'est parce que c'est urgent et il faut que nous fassions quelque chose. Le plan de stationnement, je ne sais d'abord pas quand il sera présenté au Conseil général. Les travaux avancent, mais on ne sait pas non plus ce qu'il en adviendra devant le Conseil général. Nous avons besoin, maintenant, d'aller de l'avant et si vous regardez ce qui s'est dit et écrit, notamment dans le cadre des études ARC qui ont été faites dans le cadre de cette association de revitalisation du centre-ville, on dit toute l'urgence de ce dossier. Cela fait des mois que l'on dit que nous en avons besoin. Il y a certes les contraintes du calendrier, le renvoi en commission, mais, maintenant, il faut bouger car les autres n'attendent pas. Je crois que c'est seulement la question de l'urgence qui nous fait vous demander de vous prononcer aujourd'hui sur ce problème.

Est-ce suffisant? Je dis clairement non! Ce n'est pas avec simplement 120'000 francs que nous allons régler le problème du centre-ville. Nous le savons fort bien et cela fait des années que nous travaillons dans ce domaine avec la revitalisation. Je vous rappelle que c'est en 2003 que nous avons lancé ces travaux, avec l'idée de partenaires privés, qui sont soit des commerçants, soit des associations de commerçants, la Chambre du commerce également. Il y a eu d'abord une mise autour de la table de toutes les idées. C'était bien, mais il a fallu s'organiser pour savoir ce qui peut être appliqué et comment. L'association a donc été créée en 2004, dont le but était d'améliorer les conditions-cadre ou de faire en sorte d'en avoir pour que ce centre-ville, non seulement survive, mais vive, et bien et soit attractif. Des groupes de travail ont été mis sur pied. Ces groupes de travail sont : "Offre et image", "Décoration", "Problème d'accès", "Animation" et "Financement et recherche de fonds". Il y a cinq groupe constitués. Il en est ressorti, pour une partie, des projets qui ont été réalisés et pour lesquels nous avons pu trouver des financements ponctuels. Pour d'autres, ce sont soit des idées qui ont été mises sur le papier, mais que nous ne pouvons pas réaliser aujourd'hui, faute de moyens, soit ce sont des études qui ont été faites pour savoir comment on peut travailler le plus efficacement possible.

Je ne vous donnerai pas tous les exemples de ce qui a été fait, mais, au sujet de la décoration, vous voyez bien qu'un travail a été fait année après année pour les illuminations de Noël. D'autres travaux ont été

Séance de lundi 4 décembre 2006

menés en matière de décoration et qui ne sont pas arrivés à terme aujourd'hui. C'est le problème de la rue des Chaudronniers avec tous les tags, dont on a parlé tout à l'heure. Nous savons ce que nous pourrions faire dans cette rue. Nous avons un projet qui a été élaboré par les Travaux publics pour essayer de mettre de la verdure sur une paroi pour faire en sorte que cette paroi retrouve d'abord une autre couleur que celle des tags et retrouve une chaleur qu'elle n'a pas. Pour l'instant nous ne pouvons pas le faire car nous n'avons pas les moyens. C'est pour cela qu'il est important que nous puissions débloquer cette situation.

Nous avons réfléchi beaucoup plus loin que cela. Nous avons fait tout un travail avec MIS-Trend pour savoir quelles étaient les forces et les faiblesses du centre-ville. Nous avons fait un travail avec la HES-Arc pour savoir quelle était la topographie, dressé l'inventaire de toutes les prestations, de tous les types de magasins que nous avions en ville, pour savoir où étaient nos faiblesses, ensuite nous avons fait une étude, toujours avec ces étudiants, pour savoir comment les autres ont réalisé et répondu à ce problème car nous ne sommes pas le seul centre-ville en Europe à avoir ce type de difficultés. Ces étudiants ont donc pu étudier le cas d'autres communes suisses et étrangères et ont pu nous montrer comment ces gens pratiquaient.

Ensuite, nous avons fait encore une étude avec les différents scénarios qui seraient à mettre en place pour pouvoir améliorer la situation. Et il se trouve que, dans toutes ces études, nous arrivons au fait que les communes qui ont réussi quelque chose sont celles qui se sont donné un certain nombre de moyens avec des professionnels, des gens compétents, dynamiques et qui avaient du temps à consacrer à ce travail car c'est le gros problème. Nous nous sommes bien rendus compte que cette association avait beaucoup d'idées, avec un certain nombre de gens qui se sont dévoués, qui ont fait un nombre invraisemblable de séances, mais vous ne pouvez pas demander à 7, 8 ou 10 commerçants de cette ville, en plus de gérer leur commerce, en plus de faire leur comptabilité le soir et leurs achats, de dire qu'ils vont s'occuper de savoir comment améliorer et embellir la situation de l'ensemble du centre-ville. Ces gens ont des limites, humaines et financières, tout comme de disponibilité. Aujourd'hui, nous savons qu'elles sont atteintes.

Il fallait donc savoir si cet élan, cette volonté des commerçants devait être soutenue par la Ville ou non? Il y a un choix. Certains disent que non car c'est un problème privé et le privé doit se débrouiller. D'autres disent que si c'est un problème privé, le partenariat entre le public et le privé peut nous permettre d'avoir un effet bien meilleur que de laisser les

Séance de lundi 4 décembre 2006

gens se débrouiller car on sait bien que le privé que nous avons au centre-ville, c'est en réalité une mosaïque de tout petits privés qui sont les uns à côté des autres. Aujourd'hui, nous savons très bien qui si vous allez dans un centre commercial, il est organisé avec une force de frappe, une force de vente et une force de présentation du centre commercial à lui seul. Les commerçants qui y sont n'ont pas le choix quand ils paient leur location, ils paient aussi ce type de prestations. Il faut reconnaître que ces centres ont de la réussite aujourd'hui.

Nous avons préparé le terrain du city-manager, fait des études, il y a des projets, des gens qui sont disposés à travailler. Il faut donc maintenant donner l'amorce et passer à la vitesse supérieure pour faire un travail qui soit véritablement professionnel. Si vous voulez faire cela, vous devez avoir des compétences, des moyens, une disponibilité. Bien sûr, les 120'000 francs que nous vous demandons ne sont pas suffisants. Nous attendons, de la part des commerçants, des privés concernés, aussi une collaboration qui aille au-delà de seulement se mettre à disposition, comme certains l'ont fait aujourd'hui pour faire vivre cette association, mais de se mettre à disposition pour amener des moyens, des fonds à cette réalisation. Mais nous ne pouvons pas nous regarder en chiens de faïence et savoir lequel va lâcher le premier, cela ne va pas. Il faut qu'un partenaire lance le projet à un certain moment et je crois que c'est à la collectivité de le faire.

Nous attendons de ce city-manager, qui sera engagé par l'Association de revitalisation, qu'il arrive à fédérer les commerces, c'est très important car nous avons aujourd'hui des organisations de commerçants diverses, des commerçants qui ne veulent pas être dans une organisation. Il faut fédérer tout cela pour que chacun tire à la même corde dans le même sens et au même moment. Deuxièmement, il va falloir animer car l'animation fait aujourd'hui partie des atouts d'un centre commercial. Il faudra valoriser une image du centre-ville car ce centre est riche, il s'y passe beaucoup de choses, il y a beaucoup d'acteurs, sportifs, culturels ou commerciaux. Mais, encore faut-il qu'il y ait une image du centre-ville qui se dégage de tout cela afin que les gens reconnaissent l'attractivité et l'offre du centre-ville. Il va aussi falloir diversifier l'offre car nous savons qu'aujourd'hui elle ne l'est pas assez et donc insuffisante.

Voilà la problématique et pourquoi le Conseil communal vous dit qu'il faut arrêter de nous regarder, il faut foncer, faire quelque chose. Dans le cadre de la Commission financière, vous avez proposé de limiter à 3 ans et d'avoir un bilan après ces trois ans. Le bilan sera dressé avant pour que nous puissions éventuellement aller encore de l'avant sans qu'il y ait

Séance de lundi 4 décembre 2006

un coût. Nous croyons, au Conseil communal, que cette solution est tout à fait jouable et nous acceptons donc l'amendement qui a été proposé et nous reviendrons dans trois ans avec un bilan en vous démontrant tout le bien de l'apport de cette politique, en tous cas nous l'espérons.

Mme Marie-France Joly ajoute :

- J'ai juste besoin d'un éclaircissement, où pouvons-nous lire cette économie financière qui devrait être visible sur le budget par rapport à la réduction de six postes au niveau de la police?

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, complète :

- C'est dans les charges de personnel car, et c'est la problématique que vous trouvez à tous les chapitres, les charges de personnel sont "polluées" par le fait qu'on ne retient que 1 % par rapport au budget précédent où on retenait 2 % et par les problèmes de rattrapage que nous avons vus. Si nous étions à effectifs identiques, nous aurions une charge de personnel qui serait nettement plus élevée. La charge de personnel est donc quasiment la même par rapport à l'an dernier, mais nous voyons que même en économisant 6 postes à la police, nous arrivons juste à maintenir la charge de personnel. C'est toute la problématique qui a été discutée depuis le début de la soirée.

08 Police du feu

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police du feu, déclare :

- Juste un petit regard en arrière. Depuis un certain nombre d'années, la Ville engageait une spécialiste qui était à disposition dans nos locaux et qui faisait le contrôle des champignons. Il faut reconnaître que cette prestation était très agréable, très confortable, certainement utile, mais que nous étions dans un système qui n'était pas forcément très efficace car cette personne passait un certain nombre d'heures dans nos bureaux. A certaines heures du monde venait, à d'autres il n'y avait personne et rien à faire et nous payions un certain nombre d'heures. Or, il se trouve que le client champignonneur ne payait de loin pas les coûts. Il y avait une charge nette d'environ 7 à 8'000 francs par année prise en charge par la collectivité. Le Conseil communal, dans le cadre de ses choix en matière de mesures d'économies, a décidé de ne plus fournir cette prestation sous cette forme.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Nous avons essayé de trouver une solution plus efficace et notamment de faire en sorte que ce soit un des collaborateurs du Service d'hygiène et de prévention du feu qui puisse fournir cette prestation. Cette vision aurait été assez agréable car la personne aurait été à disposition. Lorsqu'un champignonneur vient, il s'occuperait des champignons et quand il n'y a pas de champignonneur il fait un autre travail et cela nous permet d'être plus efficaces. Cette personne était en formation, avait presque terminé ses examens, mais il se trouve qu'entre-temps il y a eu un désenchevêtrement des tâches entre le Canton et la Ville dans le domaine de l'inspectorat des denrées alimentaires. Nous avions un contrôle des denrées alimentaires que nous faisions pour l'Etat qui nous dédommangeait. L'Etat n'a plus voulu nous dédommager et à souhaité rapatrier l'ensemble des ses inspecteurs des denrées alimentaires pour les faire travailler au sein de son propre service, le Service cantonal de la consommation. Nous n'étions pas très chaud pour ce désenchevêtrement, mais les choses étant ce qu'elles sont, cela a été réglé de la sorte. Il se trouve que la personne qui était en formation, responsable dans le domaine des champignons, a quitté les services de la Ville et est rentrée au service de l'Etat, "en marche arrière, frein à main serré", mais elle y est entrée...

A partir de là, et du moment que nous n'avions plus de service dans le domaine de l'hygiène des denrées alimentaires, nous n'avions plus la possibilité ni de compétences pour pouvoir fournir ce type de prestations. Ce que nous avons fait cette année et que nous continuerons de faire, c'est le strict minimum légal qui est imposé aux communes, à savoir de pouvoir fournir une liste d'adresses de gens qui font cette prestation. Aujourd'hui, c'est ce que nous faisons, nous donnons à la population cette liste. C'est un travail de privé à privé.

Mme Raymonde Wicky relève :

- Merci de votre réponse et de vos informations. Attendez-vous à recevoir quelques motions ou postulats prochainement.

09 Jeunesse et intégration

La parole n'est pas demandée.

10 Affaires culturelles

Séance de lundi 4 décembre 2006

Mme Fabienne Spichiger, déclare :

- Le poste "autres subventions extraordinaires" est de 280'000 francs. Il a été augmenté. Par contre, les postes touchant au cinéma n'ont pas été reconduits cette année encore. Vous allez me dire que c'est le "pot commun" du canton qui subventionne maintenant les festivals cinéma et la Lanterne magique. Et pourtant on ne sait pas vraiment qui touche quoi. On ne connaît pas non plus les critères de répartition et, surtout, ce pot commun est tributaire de la taxe sur les spectacles que la plupart d'entre vous rêvent de voir disparaître. Est-on sûr que cela va durer et que se passera-t-il ensuite? A mon avis et le groupe le partage, cette tâche ne devrait en aucun cas revenir au canton car ces manifestations se passent en ville et il est important qu'elles y restent. Il serait nécessaire de partager ces subventions extraordinaires et de remettre les montants de 2005 pour les postes que j'ai mentionnée, à savoir la Lanterne magique, Passion cinéma, Fête du cinéma. Les montants de 2005 se montaient à 90'000 francs, ce qui laisserait encore 190'000 francs pour les subventions extraordinaires car ces manifestations ont un rayonnement réel et bénéfique pour la ville ainsi que des retombées financières et touristiques. Il s'agirait de privilégier ce genre de manifestations, tout en continuant bien sûr d'accorder quelque aide aux autres acteurs culturels. Mais, il faudrait différencier clairement les manifestations qui utilisent aussi une masse de bénévoles, qui tentent d'amener un plus à la ville, qui ont des projets concrets et qui désirent plus que tout voir leurs activités se déployer. Il devrait aussi y avoir une volonté de la commune de créer des synergies autres qui financières, publicité à travers les sites de la ville, loyers au plus bas, aide policière, amélioration des conditions d'accueil des différents partenaires, etc. Il est clair, en regardant ce budget culturel, qu'aucune politique culturelle réelle n'est en vigueur. On continue le saupoudrage, malgré les grandes promesses de révision. On n'y voit donc aucune vision, aucune prévision.

Pour en revenir au poste de subventions extraordinaires, par souci de transparence, il serait agréable de voir sortir les subventions qui sont devenues ordinaires à l'instar de ce qu'a fait les Affaires sociales. Cela permettrait également d'y voir plus clair.

M. Gérald Comtesse intervient :

Séance de lundi 4 décembre 2006

- A propos des subventions extraordinaires, il semble que les prises de décision quant à l'attribution de ces subventions sont un peu lentes pour les gens qui ont des projets pour le début de l'année. On sait que les demandes doivent se faire au mois de novembre. Il reste peu de temps pour prendre des décisions, mais il y a des gens qui se sentent un peu frustrés et préterités et ne savent pas très bien sur quel pied danser au mois de janvier ou février. Si c'est le cas, pourrait-on accélérer un peu le processus pour corriger le tir?

M. Frédéric Guyot ajoute :

- Nous nous posons la question de savoir comment se fait-il que des projets tels que les ateliers des musées soient maintenus alors que la preuve de leur non fréquentation suffisante n'est plus à démontrer, par rapport à l'autofinancement qui n'atteint pas tout à fait 20 %? Jusqu'à quand va-t-on continuer de subventionner des choses qui, apparemment, n'ont pas un intérêt probant auprès du public? On voit dans le rapport de la sous-commission qu'il n'y a pas de réduction des coûts découlant de rapprochements avec d'autres institutions de ce canton. De quel rapprochement parle-t-on? On nous avait parlé d'un rapport qui serait livré au moins de décembre, mais à quel mois de décembre? Les menuiseries des musées, dans la mesure où cette activité n'est dédiée qu'aux musées, ne pourrait-on pas donner ce mandat à un privé?

Mme Valérie Garbani, Directrice des affaires culturelles, déclare :

- Il y a une politique culturelle, c'est celle de 1998. Nous vous avions promis un rapport. Nous avons d'abord essayé de travailler dans l'esprit du RUN, c'est-à-dire de ne pas se mettre dans le coin de notre table de l'hôtel communal et de nous demander comment envisager la nouvelle politique culturelle à l'échelle communale. Une nouvelle politique culturelle à l'échelle de l'agglomération se réfléchit, non pas forcément, dans un premier temps, avec les autres communes du littoral, mais principalement avec les villes, en particulier celle de La Chaux-de-Fonds et l'Etat. C'est l'exercice auquel nous nous sommes livrés depuis mi 2005 et en 2006. Ces réflexions font l'objet de la réponse du Conseil communal à la question de M. Ribaux.

Il faut savoir que ce n'est pas simple de trouver des synergies quand on n'est pas tous d'accord sur le même concept. Le Conseil d'Etat a dévoilé son plan d'intentions, sans consulter les villes quant aux objectifs poursuivis. Du point de vue du Conseil communal, il faudrait opérer un

Séance de lundi 4 décembre 2006

désenchevêtrement aussi en matière culturelle pour éviter les doublons et un manque de transparence, désenchevêtrement basé sur le principe de la subsidiarité de notre point de vue. Quelles compétences ne peuvent pas être assumées en matière culturelle par les communes? Si nous répondons "oui" à telle ou telle compétence, cela devrait émarger à la compétence du canton. Nous pensons, en particulier, à tout ce qui est du domaine de la conservation.

Nous continuons à travailler dans la perspective de créer une politique culturelle commune. Nous allons encore essayer de travailler dans ce sens jusqu'au premier trimestre 2007. Si nous devions échouer, faute de partenaires ou de consensus, en tout état de cause, nous vous présenterions un nouveau rapport de politique culturelle pour le budget 2008. Je tiens à préciser que le Conseil communal n'a pas fixé de calendrier pour cette nouvelle politique culturelle. Il a relevé qu'effectivement la politique du saupoudrage, qui était efficace et idoine en 1998, ne l'est plus forcément aujourd'hui car le paysage culturel a changé et parce que l'accent est aussi mis sur d'autres acteurs culturels. Je pense en particulier aux jeunes et aux musiques actuelles. Le rapport pour décembre 2007, c'est le rapport qu'on a promis à la Commission financière dans le cadre des mesures d'économie par rapport au rapprochement des musées. Il s'agit de trouver des synergies notamment entre les deux musées d'histoire naturelle de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, entre les deux musées d'histoire de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, mais il faut bien admettre que nous sommes aussi tributaires de l'infrastructure et des bâtiments et qu'il n'est pas si facile de dire que nous installons les musées d'histoire naturelle à La Chaux-de-Fonds et ceux d'arts et d'histoire à Neuchâtel, car, par exemple, le musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds est logé dans un bâtiment tout à fait approprié pour être un musée des beaux-arts et le musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, l'est aussi, voire pour être une garderie d'enfants, ce qui serait assez génial, mais il faudrait aussi que nous fassions des investissements conséquents et qui correspondent à cette nouvelle affectation.

La politique culturelle date donc de 1998. Le délai pour présenter les demandes de subventions est le 30 novembre et nous répartissons les subventions au mois de janvier. L'idée est d'avoir une vue d'ensemble et pas de défavoriser certaines personnes, mais nous avons fait des dérogations, par exemple pour quelque chose qui se passe en février 2007. Nous avons déjà écrit que, sur le principe, une subvention serait accordée et nous avons mentionné le montant, mais si nous n'avons pas de principes assez stricts, nous risquons de voir l'enveloppe épuisée

Séance de lundi 4 décembre 2006

alors que des projets continuent de nous arriver en cours d'année. Nous estimons que faire cela deux fois par an ne résoudrait pas le problème puisque nous travaillons dans le cadre de l'année civile et non au fur et à mesure des saisons.

Les Ateliers des musées, effectivement, ne sont pas financés. Mais, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'intérêt auprès du public. Evidemment, je serais curieuse de savoir, lorsque l'on a développé les Ecoles de sport, au tout début, si elles étaient auto-financées. Elles ne le sont pas tout à fait aujourd'hui. L'Atelier des musées est un récent service de la Ville. Il doit effectivement se faire connaître et nous tenons toujours à appliquer des tarifs qui permettent à l'ensemble des enfants d'avoir accès à la culture et de découvrir un autre mode d'expression que le sport. Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal a demandé à l'Atelier des musées de chercher des sponsors privés, voire de trouver des synergies avec d'autres institutions culturelles autres que les musées de la ville pour élargir son champ de clientèle et surtout pour mieux se faire connaître. Toutefois, il est évident que c'est un service qui ne sera pas bénéficiaire dans les prochaines années et il est vrai que c'est un subventionnement à l'accès à la culture. Les sports ont des associations, des clubs de football où les parents paient des cotisations, certes minimes, mais il y a tout un encadrement et une infrastructure sociale, ce qui n'est pas le cas au niveau de l'Atelier des musées. Je vous enjoins vraiment à y envoyer vos enfants car les prestations qui y sont fournies, par rapport au prix, sont très intéressantes. Au sujet des autres partenaires éventuels, nous avons pensé à l'Ecole club Migros, à d'autres sponsors. En tous cas l'Atelier des musées a reçu mandat de se pencher sur cette question.

S'agissant du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique, vous avez raison. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Ville reverse 20 % des taxes d'entrées sur le cinéma au Fonds cantonal. Je ne sais pas du tout comment la manne qui émerge de ce fonds est répartie puisque le délégué aux affaires culturelles de la Ville siège effectivement au sein de la Commission de répartition, mais, à ma connaissance, il n'y a pas de critères précis. Il faudrait que vous posiez la question lors de l'examen du budget de l'Etat par le Grand Conseil. Mais ce n'est pas parce que nous avons versé au Fonds cantonal sur le cinéma que nous nous sommes désengagés. En 2005, il y a eu litige avec le principal exploitant des salles de cinéma et le fonds a été suspendu. Il n'en demeure pas moins qu'en 2005, la Ville a versé des subventions, prélevées sur l'enveloppe des subventions extraordinaires, à La Lanterne magique, 30'000 francs, à Passion cinéma 15'000 francs,

Séance de lundi 4 décembre 2006

au NIFF 30'000 francs et que nous avons également convenu que nous verserions 15'000 francs à la Fête du cinéma. Pour 2006, nous avons accordé une subvention de site de 10'000 francs au NIFF, prélevée dans l'enveloppe des subventions extraordinaires. Nous avons l'intention de réitérer l'exercice dans le cadre du budget 2007, toujours dans l'enveloppe des subventions extraordinaires. De notre point de vue, le cinéma doit émarger de la compétence du Canton puisque c'est la seule compétence en matière culturelle qu'a la Confédération et le Canton a voulu ce fonds cantonal pour le cinéma, nous reprendre la compétence du cinéma, mais il n'en demeure pas moins que nous n'allons pas lâcher les festivals, en particulier la Lanterne magique que nous considérons comme festival, le NIFF qui anime notre ville et nous sommes acquis au principe de leur accorder une subvention de site. Evidemment, si nous avions à nouveau des lignes ordinaires au budget pour ces subventions, nous en serions satisfaits, mais le Conseil communal ne va pas vous proposer de remettre de telles lignes ordinaires au budget tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas trouvé un autre concept résultat de l'éventuelle disparition de la taxe sur les spectacles qui, vous avez raison, mettrait en danger le fonds cantonal puisqu'il est essentiellement alimenté par la ristourne de 20 % sur la taxe d'entrée sur les cinémas. Nous avons eu quelques contacts avec le Canton à ce niveau, mais, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas réussi à obtenir un accord. Le dossier reste sur nos pupitres et le jour où on vous proposera la suppression de la taxe, nous vous parlerons évidemment de l'avenir du fonds cantonal pour le cinéma et de l'encouragement à la culture cinématographique.

Pour les festivals, vous avez dit qu'il faudrait une aide plus en nature, notamment pour le festival du film fantastique. Nous pouvons actionner la cellule que nous appelons "manifestations" et des prestations en nature peuvent être payées par la Ville, pour autant que ce soient des prestations des services de la Ville, dans le cadre de cette enveloppe qui émarge au budget de la Chancellerie. En résumé, nous n'abandonnons pas le NIFF. Nous sommes d'accord de contribuer à son maintien et à celui des autres festivals au sein de la ville, mais nous souhaitons aussi ne pas être les dindons de la farce. Le fait que le Canton a voulu s'occuper du cinéma nous fait penser que c'est aussi à lui d'assumer la pérennité de ce fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.

M. Jean Dessoulavy relève :

Séance de lundi 4 décembre 2006

- Je demande ce qu'il en est de la subvention pour Visarte? Il s'agit du point 365.18. On voit qu'il n'y a plus de montant au budget, ni en 2006, ni en 2007 et on apprend par le journal L'Express, en octobre qu'il continue tout de même d'y avoir un soutien pour 5'000 francs pour l'exercice 2006. J'aurais voulu savoir, étant donné la visibilité très intéressant de cet espace sous l'espace sous-voie du parking Pury, s'il serait tout de même possible, pour l'an prochain, d'envisager un soutien pour ces expositions temporaires, remarquablement originales et qui souffrent du problème des tags. Je crois qu'on peut aussi voir les choses comme étant un espace original qui donne une bonne image de la cité et à l'entrée ou la sortie d'un des parkings les plus fréquentés de la Ville? A propos de la Bibliothèque publique, cette question de réduction des horaires a-t-elle eu une conséquence sur le degré d'insatisfaction du public et si le Conseil communal, qui siège à la fondation de la bibliothèque a eu vent d'un mécontentement du public par rapport à cette diminution des horaires d'ouverture et qu'en pense le comité de direction de la BPU?

M. Blaise Horisberger remarque :

- Deux points me tiennent à cœur depuis un certain temps. D'une part, en ce qui concerne les activités culturelles liées à des lieux et qui, comme les musées, sont finalement des services culturels de proximité, et dans une réflexion de restructuration ou d'économies structurelles, il me paraît faux d'envisager de concentrer une activité muséale dans un lieu du canton, sachant que, peut-être que les gens font 500 mètres ou un kilomètre pour aller au musée, mais je ne suis pas sûr qu'ils fassent 40 km aller et retour pour le faire. Je ne sais pas si ce serait l'objectif d'encourager les gens à se déplacer, forcément en véhicule individuel pour aller au musée à l'autre bout du canton. Il nous semble donc qu'il y a quand même une réflexion à avoir sur le côté de proximité des activités culturelles. Sur la question bateau du saupoudrage des subventions, je trouve intéressant car on commence à entendre qu'il en faudrait un petit peu plus pour différentes personnes, mais toujours de la part de personne qui, par ailleurs, revendiquent la fin du système de saupoudrage. Mon propos est de demander si nous avons une idée de quelque quantité d'activités culturelles est générée par des petites subventions qui sont multipliées à de petites entités, à des gens qui ont besoin d'une petite aide pour arriver à créer quelque chose, par rapport à une grosse subvention accordée à une activité de prestige qui va certainement rameuter beaucoup de spectateurs, mais qui, en terme de vie culturelle locale, à mon sens n'est pas équivalente?

Séance de lundi 4 décembre 2006

Mme Valérie Garbani, Directrice des affaires culturelles, complète :

- Je tiens à dire à M. Horisberger que nous ne souhaitons pas pratiquer la politique de l'audimat et quand j'ai dit désenchevêtrement des tâches liées au principe de la subsidiarité, cela veut aussi dire proximité. Quand j'ai parlé d'un seul musée d'histoire naturelle, nous nous sommes rendus compte que ce n'était pas envisageable et qu'il fallait plutôt donner une certaine identité, différente, aux deux musées d'histoire naturelle. Par exemple celui de La Chaux-de-Fonds pourrait s'attacher plus particulièrement aux animaux vivants et empaillés et que le musée de Neuchâtel se concentre sur son domaine d'excellence qui est les expositions temporaires.

Pour répondre à M. Dessoulavy, s'agissant de la réduction des horaires d'ouverture de la BPU, le Conseil de fondation, même si tout ne lui arrive pas aux oreilles, n'a pas observé un large mécontentement. Cette mesure a finalement été acceptée, excepté pour celles et ceux qui empruntent des livres à la lecture publique parce qu'ils souhaiteraient pouvoir ramener ces livres également le lundi. Nous avions réfléchi à l'idée d'installer une boîte qui "avalerait" les livres et nous nous sommes rendus compte que nous devenions une société consumériste et que ce n'était pas judicieux de ne pas favoriser les contacts sociaux et que si on doit ramener des livres, on peut le faire du mardi au samedi.

S'agissant du passage sous-voie, la suppression de cette subvention n'est pas pour le passage sous-voie, c'était parce que nous payions une partie du loyer avec cette subvention. Visarte a déménagé et lorsque nous avons supprimé la subvention pour ce loyer, nous leur avons écrit préalablement et ils ne se sont pas manifestés. La subvention dont vous parlez date de 1987 lorsque la Section de l'urbanisme s'est engagée à financer pendant quatre ans, quatre expositions par an dans ce sous-voie de la place Pury, expositions organisées par Visarte. A l'époque le budget était de 10'000 francs par année et cela résultait du pourcentage culturel découlant de la construction du parking de la place Pury. Nous avons continué à subventionner après le délai de 4 ans, à raison de 5'000 francs par an. Effectivement, en 2007, pour des mesures d'économie, la Section de l'urbanisme a choisi de supprimer cette subvention de 5'000 francs. Vous avez raison, nous pensons que c'est un espace adéquat pour les expositions temporaires, que le fait qu'il y ait de telles expositions est propre à éviter les tags, que nous cherchons à faire de ce passage sous-voie un passage animé et agréable. Un fleuriste loue actuellement les locaux. Nous sommes donc disposé, aux Affaires culturelles à continuer à verser cette subvention dans le cadre

Séance de lundi 4 décembre 2006

de l'enveloppe des subventions extraordinaires, mais pour autant aussi que Visarte nous en fasse la demande, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui. Je précise encore, si je parle beaucoup de prélèvements dans l'enveloppe des subventions extraordinaires, que vous avez tout le détail de l'utilisation de cette enveloppe dans le cadre du rapport de gestion.

11 Services industriels

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- Juste une réponse à donner à M. Horisberger qui nous a demandé pourquoi nous n'avions pas intégré le projet SIRUN dans le cadre du budget 2007. Nous ne pouvions pas car nous n'avions pas les chiffres au moment où nous avons élaboré le budget et, entre nous, si nous avions intégré le projet SIRUN dans le budget 2007, avant que vous en ayez débattu et pris une décision, ici même, qu'aurait-on entendu? Nous avons donc bien fait de le faire ainsi. L'information avance bien, un peu mieux que le projet RUN, heureusement, mais tout cela pour dire que l'information se fait, les premiers chiffres sont en train de sortir. Ils doivent encore être confirmés. Nous allons avoir, cette semaine encore, une séance de la Commission spéciale énergie, dix jours après que le Conseil communal ait été informé. Nous sommes donc très courts dans les délais et nous essayons de le faire le plus rapidement possible. En tous cas, quand vous devrez vous prononcer sur ce projet, votre dossier sera très complet.

M. Blaise Horisberger remarque :

- Juste pour supprimer un malentendu. Mon propos n'était pas demander que les chiffres ou les conséquences financières du SIRUN figurent au budget, mon propos était de regretter que la Commission des marchés de l'énergie n'ait pas été, elle, informée sur l'avancement du projet et sur les chiffres disponibles à ce moment-là, avant la séance du budget, de façon que nous ayons pu éventuellement tenir compte d'un certain nombre d'informations lors de notre considération du budget.

13 Sports

M. Bernard Comtesse déclare :

Séance de lundi 4 décembre 2006

- A propos du stade de Pierre-à-Bot, on nous a dit, lors de la demande de crédit, que ce stade devait correspondre à des critères bien précis pour la première ligue puisque l'on allait y faire jouer le FC Serrières. Nous avons appris, par la suite, que ce club allait jouer à la Maladière. Est-ce toujours d'actualité de faire des dépenses pour le stade de Pierre-à-Bot à ce niveau?

M. Jean-Charles Authier intervient :

- Je constate, en page 19 du rapport et en page 35 de celui de la Commission financière, que le Service des sports a une tendance à l'inflation en termes de personnel. On est passé, du budget 2002 à 42 personnes à 58 personnes pour le budget 2007. Effectivement, nous sommes loin d'une maîtrise du personnel et même, au vu des efforts faits dans les autres services, cela contraste de manière assez brutale de voir que l'on augmente le personnel du Service des sports. Je suis d'autant plus gêné que, en voyant les explications de la page 35, ces 7,7 postes sont principalement expliqués par l'entrée en service du complexe de la Maladière et qu'en plenum, lors de la présentation du rapport sur l'exploitation du stade de la Maladière, il nous avait été dit qu'on ne parlait que de 1,5 poste supplémentaire alors qu'on se trouve ici devant 7,7 postes. J'avoue qu'une inflation générale au niveau du Service des sports s'est produite et en plus un point particulier, celui de la Maladière, qui ne semble pas du tout correspondre à ce qui avait été discuté en plenum et accepté par cette assemblée.

M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, déclare :

- Ce changement entre les budgets 2006 et 2007 se voit bien sûr dans les chiffres, mais il se voit aussi dans l'organisation. Ces modifications ont été mises en évidence dans le cadre des sous-commissions et de la Commission financière. J'en profite pour dire que désormais, vous avez une grande transparence concernant la gestion du stade de la Maladière puisque vous avez une rubrique entière consacrée au stade. Ce qui est nouveau c'est l'arrivée de la Maladière qui provoque un changement d'organisation au sein de la Section des sports. Nous en avons parlé lors de l'adoption du précédent rapport et il est vrai, j'avais articulé le chiffre de 1,5 poste, en parlant de la gestion de la Maladière, mais exclusivement de cela et notamment de ces deux postes qui sont autofinancés puisqu'ils sont refacturés au CSM. Vous voyez les efforts que nous faisons pour arriver à contenir les charges salariales.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Nous ne vivons pas dans une tour d'ivoire. Nous avons limité au maximum le nombre de postes nécessaires à faire fonctionner ces nouvelles infrastructures car il s'agit bien de l'ensemble du complexe de la Maladière. Ce qui sera intéressant c'est de voir l'évolution de ce chapitre et de pouvoir en tirer les conséquences au fur et à mesure de l'évolution du dossier au moment des comptes.

Il ne s'agit pas d'une inflation, il s'agit de répondre à un besoin nouveau et vous savez l'état d'esprit du Conseil communal, il suffit de voir le nombre de postes diminués dans les services et notamment ceux que je dirige.

Concernant Pierre-à-Bot, il est vrai que, lorsque nous vous avons présenté le rapport, il y a environ deux ans, nous avons effectivement parlé d'une infrastructure notamment pour l'accueil des équipes du FC Serrières et de l'ASI Audax. Il était vrai à l'époque et cela l'est encore aujourd'hui que, pour ce qui est du FC Serrières il joue en première ligue, quant à Audax, ils sont actuellement en deuxième ligue. Nous avons construit un stade correspondant aux normes minimales de l'ASF pour permettre à une équipe de première ligue de pouvoir y jouer. Par ailleurs, nous ne disposons pas de plus de terrain que par le passé alors que nous devons faire face à beaucoup plus de jeunes qui s'entraînent et qui font aussi des matches. Les locaux actuels sont tout simplement sur-occupés et si certains pourraient croire que nous avons construit trop grand, ce n'est pas le cas et que les vestiaires, buvette, tribunes ainsi que le terrain seront utilisés par les équipes qui s'y entraîneront et qui y joueront. Le premier projet, au moment de la présentation, était beaucoup plus ambitieux et coûteux. Enfin, nous avons laissé la porte ouverte à la Maladière puisque nous vous annoncions, à l'époque, que le FC Serrières pourrait y jouer certains matches. Mais, à l'époque ce n'était pas la règle.

En 1990, à l'arrivée de l'actuel président du FC Serrières, ce club disposait de deux terrains qui étaient partagés avec Audax et le FC Helvetia. Le FC Serrières avait alors trois équipes, une première, une deuxième et une équipe de juniors. Au 30 juin 2006, ce club compte au total 12 équipes, deux adultes et 10 juniors, pour un total de 165 juniors. C'est important de se rappeler ces chiffres. A ce jour, il dispose toujours de deux terrains, à Pierre-à-Bot, qui sont partagés avec Audax, Helvetia, le FC Espagnol, Xamax junior élite pour les week-end notamment. L'un de ces deux terrains à une surface synthétique où l'on ne peut faire évoluer que de petits juniors pour des questions de qualité de terrain.

Séance de lundi 4 décembre 2006

La première équipe, en première ligue depuis 17 ans, s'entraîner trois fois par semaine sur un demi terrain puisqu'il est partagé avec Audax. Le FC Serrières est le seul de première ligue dans ce cas. Au vu de l'évolution des choses, il va de soi, le nouveau terrain synthétique actuellement en construction sera bien occupé. Il sera aussi demandé pour une série d'événements particuliers comme les finales cantonales ou encore le football de corporation. Je vous informe que le Syndicat de l'anneau d'athlétisme, dont la Ville fait partie, nous a souvent dépanné ces dernières années pour accueillir nos équipes et il se trouve aujourd'hui dans une situation difficile puisque certaines communes du littoral ne veulent plus accueillir des équipes du dehors. On commence à avoir une sorte de jeu de dominos où chacun se renvoie les équipes et il serait regrettable que la jeunesse pâtit de cette situation.

Par ailleurs, ce n'est pas un luxe d'avoir un nouveau terrain et ce n'est pas non plus un luxe d'avoir une tribune, plus petite que celle de Serrières. Ce n'est pas non plus un luxe de disposer de vestiaires supplémentaires et il n'est pas rare de voir 40 juniors par vestiaire ce qui pose problème, d'avoir une cantine de 20 places assises à l'intérieur. L'accès au nord du nouveau terrain devait trouver une solution et il se fera par le toit des tribunes. Avec cette solution pragmatique, nous faisons d'une pierre deux coups et, en finalité, c'est bien toute l'infrastructure qui sera utilisée y compris les tribunes abondamment. La première équipe jouera effectivement à la Maladière, dont nous avons toujours dit qu'elle devait être ouverte. Mais l'emploi de la Maladière ne sera pas offert. Les recettes du FC Serrières seront donc les bienvenues.

Mais c'est ceci qui nous a fait prendre cette décision, pour la dynamique du club, de voir sa première équipe jouer à la Maladière est une motivation puissante pour la relève importante et qui a quelque peu souffert de ne pas disposer de terrain à domicile pendant ces dernières années. C'est cela qui nous paraît important, favoriser la relève en utilisant au meilleur rapport qualité/prix toutes nos infrastructures. L'investissement n'est de loin pas dilapidé, rien n'est perdu et les infrastructures seront employées et nous parvenons à motiver en même temps une jeunesse et un encadrement. Ne cassons pas l'élan, donnons-lui le souffle nécessaire à progresser et vous comprendrez que, dans ces conditions, nous ayons accédé à la requête du FC Serrières, tout en défendant, bien sûr, les intérêts de la Ville.

14 Transports

M. Sébastien Bourquin déclare :

- Au sujet des abonnements généraux AG Flexi offerts au public, nous l'avons déjà relevé lors de la discussion des comptes 2005, nous avons invité le Conseil communal à se doter davantage d'abonnements. Nous constatons avec satisfaction que ce Conseil nous a écouté et a augmenté le nombre passant de 6 à 8 unités. Nous constatons aussi que, tout en augmentant l'offre de ces abonnements généraux, le bénéfice pour la Ville reste constant. Cette opération rapporte donc toujours 12'000 francs d'excédent de revenu. D'après ce que nous a dit le délégué à la mobilité la demande en abonnements généraux Flexi n'est toujours pas satisfaite. Il y a toujours beaucoup plus de gens qui aimeraient utiliser ces abonnements offerts à la population, mais uniquement par les collectivités publiques, depuis que l'ATE ne peut plus le faire. Nous répétons un souhait déjà exprimé, nous voudrions que le Conseil communal se donne les moyens de satisfaire encore mieux cette demande et étudie notamment les possibilité de gestion de ces abonnements généraux pour que nous puissions, sans engager de personnel supplémentaire, offrir davantage de ces abonnements.

M. Jocelyn Fragnière ajoute :

- Concernant "Neuchâtel roule", je n'ai pas trouvé de poste où il était mentionné. Je voulais savoir où il était englobé, s'il l'est et pour l'an prochain, même si l'opération est neutre, pourrions-nous avoir un poste spécifique?

Mme Valérie Garbani, Directrice des transports, déclare :

- Vous avez raison M. Fragnière, nous avions demandé une ligne au budget pour "Neuchâtel-roule" et cela nous a été refusé par les services financiers, mais nous allons revenir à la charge. Je vais être transparente. Les charges et recettes sont actuellement imputées au compte d'investissement de l'Agenda 21 puisqu'il s'agit du regroupement de trois, voire quatre actions de cet agenda. Pour 2006, les charges se sont élevées à 68'000 francs. Il y a donc renouvellement de la flotte de vélos, communication, publicité, exploitation, réparations et entretien par les ateliers Phénix, et des recettes pour 73'000 francs. Pour 2007, le budget devrait être approximativement le même.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Oui, nous serions heureux d'augmenter le nombre d'AG-Flexi. Nous avons pris acte qu'il nous appartenait de trouver un nouveau mode de gestion puisque, actuellement, c'est géré par les Services industriels qui commencent à être surchargés et il ne s'agit pas de défavoriser les tâches de base que doivent accomplir les SI. Nous répondrons à votre question qui sont nos préoccupations aussi dans le cadre, on l'espère, peut-être même des comptes 2007 comme information.

Nous n'avons plus le monopole des AG-Flexi. Certes l'ATE ne l'a plus, mais vous avez certainement vu ces publicités de la Migros qui met à disposition des AG-Flexi. Pour l'instant c'est d'une durée déterminée, je crois qu'ils ont un forfait. J'espère que cela va rester le cas dans la mesure où, comme vous l'avez relevé, il s'agit en fait d'une opération aussi rentable pour la Ville, non seulement du point de vue de la politique d'encouragement à la mobilité douce, mais les bénéfices réalisés nous permettent de les réinjecter dans des actions de mobilité douce. Je ne préjuge pas de la volonté de la Migros, mais je pense que les comptes de la Migros ne permettraient peut-être pas clairement de déterminer à quelle affectation seront destinés les gains de ces Ag-Flexi.

Constatant que la parole n'est plus demandée dans le cadre du débat de détail, le président, **M. Nicolas de Pury**, invite l'assemblée à se pencher sur les arrêtés relatifs au budget.

M. Marc-André Bugnon déclare :

- J'aurais une question au sujet de la dette consolidée. Sur la ligne 2007, on peut lire : "Emprunts à conclure, 90 millions de francs, avec un taux d'intérêt de 3,6 %". Je suis allé consulter les taux d'intérêts à 8 ou 10 ans. Sur le marché suisse, cela se négocie aux environs de 2,5 à 2,75 % dans le pire des cas. A-t-on un rating tellement mauvais que nous devons offrir 3,6 % ou prévoyons-nous d'emprunter sur le rouble biélorusse pour offrir un tel taux d'intérêt?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Vous savez qu'au moment de l'élaboration du budget, nous avions une tendance à la hausse des taux d'intérêt. Finalement, la situation s'est un peu calmée, mais nous sommes obligés d'être assez prudents dans l'estimation des taux d'intérêt en vigueur 6, voire 10 mois après le moment de l'élaboration du budget. Nous savons que nous sommes dans des périodes particulièrement avantageuses. Il y a aussi des frais liés aux emprunts. C'est pour cette raison que nous restons prudents et

Séance de lundi 4 décembre 2006

ce n'est pas lié à notre rating ni à une volonté d'emprunter à des coûts plus élevés que le marché! Certains ont dit que les taux d'intérêt peuvent repartir à la hausse. Nous ne l'espérons pas, mais nous restons prudents dans l'élaboration du budget.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, commence par soumettre **l'arrêté no II** concernant les crédits de constructions pour l'exercice 2007, au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 35 voix sans opposition**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0

Arrêté concernant les crédits de construction pour l'exercice 2007

(Du 4 décembre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2007 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	200'000.-
b) Finances, Tourisme	10'000.-
c) Travaux publics	300'000.-
d) Urbanisme	300'000.-
e) Police et police du feu	50'000.-
f) Jeunesse et intégration	50'000.-
g) Affaires culturelles	50'000.-
h) Services industriels	450'000.-
i) Sports	100'000.-
Total	<u>1'510'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

La secrétaire-suppléante,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 décembre 2006

Il passe ensuite au projet **d'arrêté no III** concernant la perception temporaire d'une contribution sur les traitements des membres du Conseil communal et du personnel, ainsi que sur les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal et de leur famille. Cet arrêté est frappé d'un amendement du groupe udc.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc est d'avis que soumettre le salaire du personnel communal à une contribution telle que celle qui nous est proposée pouvait être une mesure "acceptable" en 2006, pour autant qu'elle fut exceptionnelle et pour autant que l'Exécutif ait démontré qu'il avait fait preuve de mesures structurelles et avait donné la preuve à ses employés qu'il avait fait ce que l'on attendait de lui, c'est-à-dire un exercice de gestion intelligent. Ces deux éléments n'étant pas réunis, cette mesure exceptionnelle n'est plus admissible par notre groupe en 2007, simplement parce qu'elle cache l'absence de vue structurée du Conseil communal dans la gestion du ménage communal. Pourquoi? Les employés n'ont pas le pouvoir de la gestion de ce ménage. C'est dire le sentiment de frustration que ce personnel a ressenti, en 2006, lorsque le premier prélèvement a eu lieu. Pourquoi parlons-nous de frustration? Parce qu'un employé à qui on demande de fournir plus de travail avec moins de moyens et surtout moins de collègues, c'est un employé dont la motivation commence à aller à la baisse. Les éminents professeurs en matière d'étude sur la motivation du personnel disent que l'on ne peut pas motiver quelqu'un. En revanche, on peut lui fournir des éléments pour que sa motivation soit toujours bien importante, de telle manière qu'il effectue son travail, non seulement de manière intéressée, car c'est aussi important pour un employé de se sentir concerné par le travail qu'il fournit, mais en tous cas qu'il puisse fournir ce dont on attend de lui, ceci d'autant plus que nous nous trouvons dans une phase d'évaluation du salaire au mérite, c'est au moins ainsi que les entités publiques évaluent le travail de leurs employés.

Ce manque de motivation, associé à ce sentiment de frustration, continue à rendre les gens malades. A quoi sert d'avoir de l'absentéisme sur le lieu de travail par des gens qui sont frustrés et démotivés? Cela sert simplement à avoir de coûts pour un travail qui n'est pas fait. Par voie de conséquence, c'est un cercle infernal et vous comprendrez aisément que la mesure que le Conseil communal propose dans ce projet d'arrêté a des effets néfastes à plus d'un titre et permet au Conseil communal de poursuivre sa politique de ne rien entreprendre en matière de mesures structurelles.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Pour répondre à la remarque du porte-parole du groupe popvertssol, ce n'est pas une mauvaise humeur qui est à l'origine de cet amendement, c'est simplement pour dire que le personnel a assez donné et que, puisqu'il n'a pas le pouvoir de la gestion, que le Conseil communal prouve à ce personnel que, pour une fois, c'est lui qui va faire seul la mesure de son économie.

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- J'aimerais replacer le débat dans son contexte. Ce contexte s'appelle globalisation de l'économie mondiale et communautarisme au niveau des réflexions. Le corollaire de cet état d'esprit c'est d'évaluer tout changement proposé à l'aune de ses propres intérêts. Que l'on parle ainsi de projet de retraite anticipée pour les fonctionnaires qu'immédiatement certains s'y opposent, arguant que puisque eux-mêmes ne pourront en bénéficier, c'est un mauvais projet, comme maintenant avec cette retenue de 1 % sur les salaires du personnel communal que nous vous demandons de ne pas suivre.

Utiliser le communautarisme comme unique grille d'analyse et moteur de l'action politique nous paraît tristement réducteur. Certes, les temps sont à la rigueur budgétaire et c'est bien pour cette raison que l'on a eu recours à des solutions comme les retenues de salaire et le délai de carence. C'étaient des mesures exceptionnelles. Or, aujourd'hui, nous assistons à un glissement qui voudrait nous faire croire que ces mesures sont normales, qu'elles font en somme partie d'une gestion habituelle. Ce n'est pas notre idée. Le délai de carence, par exemple, ne devrait plus être automatiquement appliqué. Depuis le temps, en effet, on a pu rationaliser le travail, traquer les doublons, éliminer les postes inutiles. Maintenir le délai de carence, c'est augmenter la pénibilité du travail, alimenter le stress des employés, choisir la commodité paresseuse à l'innovation dynamique. C'est exactement ce qui est en jeu avec l'abrogation de ce 1 % de retenue.

S'y ajoute un autre aspect, celui du respect des employés à qui on demande sans cesse des sacrifices. Le dialogue social exige le respect des partenaires, ce n'est en somme qu'un peu de justice que nous vous proposons d'instiller dans ce budget en refusant cet arrêté. En ce qui concerne la proposition de faire porter cette retenue de salaire uniquement aux anciens conseillers communaux, permettez-nous de vous dire qu'il s'agit de populisme, dans le sens où, au niveau du budget, cela ne va amener qu'une amélioration de 10'000 francs et que, sur le

Séance de lundi 4 décembre 2006

budget de notre Ville, ce n'est pas un montant considérable. C'est pour cela que nous nous opposerons à l'amendement du groupe udc.

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Si on entend les partenaires de l'amendement de ne pas voter cet arrêté No III, je peux comprendre leur position d'insatisfaction par rapport au Conseil communal qui n'a pas fait les preuves demandées et mené une restructuration de bon aloi. Il est vrai qu'il est désagréable de demander à du personnel, qui fait déjà de gros efforts, car nous attendions une décision politique et que c'est l'Exécutif qui devait la prendre. Il n'a donc pas fait son travail à ce niveau et il demande maintenant aux employés de terrain de s'engager eux-mêmes, de trouver les solutions que le Conseil communal ne trouve pas. Cela me donne un sentiment d'amertume. Par contre, refuser l'arrêté, c'est aussi mettre en contre-partie tout le budget tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. Nous sommes tiraillés entre une impression d'un bateau sans capitaine qui laisse un peu à chacun le soin de tirer sur les rames dans les services, sans une volonté politique. Et donner le mandat de commencer l'année sans budget à un exécutif me semble, dans notre époque, un péril que je n'oserais assumer. Si je refusais l'arrêté III, je refuserais quasiment le budget dans sa totalité.

C'est pour cela que je demande au personnel de cette Ville de comprendre le côté épique des difficultés que nous avons eu à choisir aujourd'hui, mais que c'est la dernière fois que nous accepterons une telle politique. Nous demandons que l'année 2007 soit, pour le Conseil communal, une alarme signifiant ainsi qu'il doit se mettre à l'œuvre, donne un sens politique à son mandat, prenne une fois pour toutes des décisions et aie le courage d'aborder les vraies questions et non pas de faire porter à d'autres personnes sa responsabilité. J'hésitais entre oui, non ou l'abstention. L'abstention étant une lâcheté, je voterai, mais avec ces restrictions cet arrêté, mais je ne suivrai ni le groupe popvertssol, ni le groupe udc.

- **M. Sébastien Bourquin** ajoute :

- Mon collègue l'a déjà relevé, appliquer la mesure aux seuls anciens et actuels conseillers communaux n'est pas une solution puisqu'il s'agit de 19'000 francs d'économie pour l'an 2007. C'est une mesure de mauvaise humeur et elle ne permettra pas d'assainir les finances de la Ville et ce n'est pas une mesure qui inciterait le Conseil communal à mener des réformes structurelles. Si on veut rester dans la même logique et inciter

Séance de lundi 4 décembre 2006

le Conseil communal à mener des réformes et surtout plus rapidement, je pense qu'il faudrait plutôt proposer un bonus ou un malus qui serait versé en fonction de résultats à fixer ensemble. Je pense que ce serait une réflexion à mener à terme en Commission financière d'inciter le Conseil communal avec un bonus lié à des objectifs à atteindre, comme cela se fait dans le privé, pour qu'il mène plus rapidement des réformes.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Pour la majorité du groupe socialiste, la décision d'accepter l'arrêté III tel quel se fait avec beaucoup d'amertume. Effectivement, le Conseil communal a trop attendu pour entamer de réelles mesures structurelles. En tous cas des réflexions et que nous en voyons déjà quelques reliefs. Une question a été posée à propos du Services des contributions et la présence de ce service en ville par rapport à cette présence géographiquement aussi en ville de Neuchâtel des contributions cantonales. La Directrice des finances a répondu clairement, mais sans fonder véritablement cela sur des chiffres et une analyse profonde, que ce n'était pas nécessaire et que c'était effectivement intéressant d'avoir ces Contributions en ville de Neuchâtel. C'est à cela que nous nous attaquons, cette impossibilité d'avoir de l'imagination et un quelconque goût du risque à aborder des restructurations qui vont faire mal au niveau des habitudes, et je ne parle pas de licenciements. Certains, dans ce Conseil communal, ne peuvent pas l'imaginer.

Cela fait des années et je crois que s'il y a une culpabilité du groupe socialiste en la matière, c'est de ne pas avoir assez insisté sur cela, nous sommes maintenant devant une situation très difficile, en tous cas pour le groupe, à savoir une cohérence financière, c'est un côté de l'élément. L'autre élément, c'est le manque de respect que l'Exécutif a envers sa fonction publique en ne respectant pas les engagements qui sont ceux d'un règlement. Les mesures d'urgence, de crise que l'on met en place, en 2003, en 2004, on peut les comprendre. Mais, après, il fallait passer à autre chose et, avec le personnel, engager une réflexion, pas sur le statut du personnel, mais sur le règlement du personnel, à l'image de ce que le postulat intergroupes propose. Cela aurait déjà dû être fait. Finalement, dans cette mauvaise humeur, cette amertume, ces griefs que le groupe socialiste a à l'encontre du Conseil communal nous devrions suivre les deux groupes qui se sont déclarés opposés à cette mesure. Mais, il y a tout de même une chose encore supérieure au respect d'un règlement du personnel, c'est une cohérence des engagements pris face à la population, aux prestations qui existent dans cette ville, une cohérence qui nécessite une cohérence financière. Celle

Séance de lundi 4 décembre 2006

qui nous est proposée est à court terme, mais si nous n'acceptons pas ce court terme, je crains très fort que 2008 obligera à nouveau le Conseil communal à nous mettre face à des mesures d'urgence qui, une fois de plus, ne sont pas en relation avec des éléments de réflexion structurelle. Nous ne voulons pas, à nouveau être mis devant le fait accompli et c'est pour cela, mais à contre-cœur, mais complètement en relation avec la cohérence financière, que nous accepterons ce projet.

Si le Conseil communal persiste dans des orientations qui ne sont pas orientées vers des réflexions structurelles, je pense que nous prendrons d'autres moyens, par des interpellations ou par des motions ou autres postulat pour y parvenir. Il est vrai qu'au sein de la Commission financière, les socialistes ont déjà plusieurs fois appuyé dans ce sens et je pense que cela suffit. Je comprends la mauvaise humeur des représentants des associations du personnel et je ne peux que partager leur mauvaise humeur, mais les élus d'une ville se doivent d'aller au-delà de la mauvaise humeur et de garder les avantages et les bénéfices qu'une population a à vivre dans cette ville. C'est pour cela que nous voterons ce projet d'arrêté II. Nous n'accepterons pas l'amendement du groupe UDC car, soit on va dans le sens de popvertssol, soit on accepte cet arrêté tel quel. Là, cela tient plus de la vengeance ou de la mesquinerie et nous ne sommes en tous cas pas adeptes de ce genre de positions qui ne sont nullement des positions politiques.

M. Jocelyn Fragnière ajoute :

- A titre personnel il est évident et clair que je n'accepterai pas le projet d'arrêté III en la matière. Néanmoins, bien que soutenant, s'il le faut, des coupes au niveau des investissements et en tous cas pas au niveau des salaires, je suis un peu intéressé par l'amendement de l'UDC. Cela peut paraître bizarre, mais, contrairement à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, je ne pense pas qu'il s'agisse de bassesse ou de vengeance ou d'une tentative de jeter le discrédit sur le Conseil communal d'accepter cet amendement. Non, en fait, je profite juste pour montrer un petit signe. Je sais très bien que cela ne passera pas la rampe, donc cela vaut la peine d'en parler ainsi. Ce que je voudrais expliquer dans mon soutien à l'amendement UDC, c'est un signe pour les décisions qui seront prises dans le futur. Je suis opposé à ce que l'on touche aux salaires. Néanmoins, si nous sommes obligés d'en arriver là, alors autant que cela soit au niveau des classes salariales supérieures et, de ce fait qu'on empêche que les classes dites plus basses soient touchées. La deuxième chose qui m'intéresse, ce sont les retraites qui sont allouées aux anciens conseillers communaux qui grèvent le budget

Séance de lundi 4 décembre 2006

de cette prochaine année de 850'000 francs. Quand je vois qu'il y a un amendement pour enlever 1 %, cela me fait doucement rigoler. Cela fait 8'500 francs. Si cela avait été légalement possible, j'aurais proposé 99%.

M. Gérald Comtesse, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Je voudrais rappeler la position du groupe libéral qui, comme tout le monde, regrette cette ponction de 1 %. Il va évidemment refuser l'amendement du groupe UDC qui, au fond, n'a qu'une raison d'être tactique, à notre sens, et nous rappelons ce que notre porte-parole a dit tout à l'heure, à savoir que le budget n'est pas très satisfaisant, c'est le moins que l'on puisse dire, mais qu'il est cohérent et que la mesure proposée par le projet III est cohérente aussi. Je terminerai en disant qu'il y a longtemps que le groupe libéral tire la sonnette d'alarme. Il est donc lui aussi cohérent avec ses positions.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet donc l'amendement au vote de l'assemblée qui le **refuse par 30 voix contre 6**. Il soumet ensuite l'arrêté au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 20 voix contre 16**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 20 voix contre 16

**Arrêté
concernant la perception temporaire d'une
contribution sur les traitements des membres du
Conseil communal et du personnel, ainsi que sur les
rentes versées aux anciens membres du Conseil
communal et de leurs familles
(Du 4 décembre 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Durant l'année 2007, une contribution de 1% (un pourcent) est prélevée sur les traitements des membres du Conseil communal et du personnel, à l'exception des apprenti-es et stagiaires soumis à l'arrêté du 9 juillet 2003, ainsi que sur les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal et de leurs familles.

Art. 2.- La contribution temporaire prévue ci-dessus à l'article premier sera remboursée en 2008, pour autant que la fortune de la Ville de Neuchâtel soit alimentée à hauteur de 4 millions (quatre millions) sur l'exercice 2007.

Art. 3.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et déploie ses effets jusqu'au 31 décembre de la même année.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

La secrétaire-suppléante,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 décembre 2006

Au sujet du projet **d'arrêté No IV**, arrêté modifiant l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal, il constate la présence d'un amendement du groupe udc.

Mme Maria Angela Guyot déclare :

- Nous sommes, depuis de nombreuses années dans une période d'inflation stable et cette situation nous est même enviée par de nombreux pays voisins. Or, la mesure qui figure à l'alinéa 2, lettre b de l'article 22, pourrait s'expliquer en matière lorsque nous avons une période de forte inflation et surtout d'une inflation qui change très rapidement sur le cours de l'année. Quand bien même nous pourrions éventuellement voir dans cette mesure un cadeau aux employés de la Ville, pour leur dire que, finalement, puisqu'on leur prend quelque chose à l'alinéa a, on veut bien leur donner quelque chose à l'alinéa b, au cas où, pour leur faire accepter cet alinéa. C'est un cadeau empoisonné car cette mesure demande un investissement en personnel. Rendez-vous compte, si chaque fois que et pour autant que, le 3 %, tel qu'il est libellé est atteint, nous devrions mettre du personnel pour refaire tous les calculs et qui dit personnel dit également un coût. Or, nous nous trouvons dans une situation où tout employé qui quitte ses fonctions n'est pas remplacé durant 6 mois et les autres employés doivent accomplir plus de travail en disposant de moins de collègues. Si on doit chaque fois appliquer cet alinéa b, non seulement nous aurons une surcharge de travail et un surcoût disproportionné par rapport au but de cet alinéa.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Je ne sais pas si Mme Guyot a bien compris le sens de cette disposition de l'article 22, alinéa b concernant l'allocation de renchérissement. Nous ne proposons pas de changer le système puisqu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire l'octroi d'allocations de renchérissement si l'inflation dépasse 3 % par rapport à la dernière adaptation, 3 % sur six mois. Vous proposez de la supprimer. Nous ne proposons pas de l'intégrer, elle existe. Simplement, nous avons décalé par rapport au 31 août précédent pour garder l'espace entre les dates pour l'octroi des allocations de renchérissement qui soit de six mois. Mais, il est vrai que cette disposition a peu de chances d'être appliquée dans la mesure où il faudrait déjà une inflation annuelle de plus de 6 % pour devoir mettre en œuvre cette disposition. Cela fait plus de 20 ans que cela n'a pas été le cas. Il apparaissait que, dans la mesure où les associations de personnel n'étaient déjà pas d'accord avec la mesure

Séance de lundi 4 décembre 2006

concernant la rémunération, n'étaient pas très enthousiastes par le fait de tenir compte de l'indice au 31 août, nous n'allions pas encore changer une disposition en vigueur et qui ne s'applique que dans des périodes de très haute inflation que nous n'avons plus connu depuis des années. En période de haute inflation, effectivement, la valeur de la dette a tendance à baisser, du fait qu'il y a une augmentation générale des revenus, donc aussi des ressources. Toute l'appréciation économique est différente, mais nous ne changeons rien si ce n'est la date et il n'y a pas eu de négociations sur cette question. Je vous propose dès lors de refuser l'amendement.

Mme Maria Angela Guyot ajoute :

- L'idée de l'udc était de l'enlever, nous avions donc bien compris.

M. Blaise Horisberger intervient :

- Si nous avons contesté le bienfondé et refusé l'arrêté III, nous acceptons l'arrêté IV. Nous comprenons les explications données par le Conseil communal et il nous paraît que ce déplacement de la date de référence pour l'indice est une question d'hygiène budgétaire qui permet au moment de l'approbation du budget par le Conseil général de savoir et d'avoir une base claire pour la détermination de la masse salariale pour l'année à venir. Cette année, au moment de son introduction cela peut peut-être avoir une petite influence sur la masse salariale, il nous semble que, pour les années à venir, cette mesure, parce qu'elle va être pérenne, que les bénéfices que nous allons tirer, en terme de fonctionnement et de détermination budgétaire compensent très largement la petite gêne que cette modification peut occasionner cette année pour le personnel de la Ville et nous comptons sur sa compréhension.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'amendement au vote de l'assemblée qui **le refuse par 28 voix contre 6**. Quant à l'arrêté no IV il est **adopté par 35 voix sans opposition**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0

Arrêté
modifiant l'Arrêté fixant la rémunération du
personnel communal, du 7 décembre 1970
(Du 4 décembre 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier. - L'article 22 de l'Arrêté fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970, est modifié comme suit.

**Allocations de
renchérissement**

Art. 22. - ¹ Le Conseil communal alloue à ses membres et au personnel communal des allocations de renchérissement proportionnées aux modifications de l'indice suisse des prix à la consommation tel qu'il est établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

² Les allocations de renchérissement s'appliquent aux éléments de la rémunération énumérés au chapitre II ci-dessus, à l'exclusion du supplément de traitement. Ces éléments sont adaptés :

- a) au 1^{er} janvier sur la base de l'indice au 31 août précédent;
- b) au 1^{er} juillet sur la base de l'indice au 28 février précédent, pour autant que celui-ci présente une augmentation de 3% ou plus par rapport à l'indice ayant servi de base à la dernière indexation.

³ Le Conseil communal accorde également des allocations de renchérissement aux retraités, en s'inspirant des critères indiqués ci-dessus.

⁴ Abrogé par arrêté du Conseil général du 6 février 1989.

Art. 2. - Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire-suppléante,

Nicolas de Pury

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 décembre 2006

Il passe ensuite à l'examen du projet **d'arrêté No V**, frappé d'un amendement de la Commission financière.

Mme Maria Angela Guyot déclare :

- J'aimerais rebondir sur les propos du Conseil communal. Si nous avons bien compris, en 2004, une association public-privé a été constituée pour faire face à une revitalisation du centre de la ville. Notre souci est de deux ordres. Le premier est de savoir si nous allons donner un salaire à une personne qui a des idées car il n'y a rien ou allons-nous engager quelqu'un pour sa compétence et nous allons nous donner les moyens d'avoir de belles idées, quelque chose qui change et pas simplement de savoir quelle couleur on va mettre dans la luminosité du centre-ville? C'est pour cela que nous nous posons la question du cahier des charges. Deuxième élément: puisqu'il s'agit d'une association public-privé, nous ne voyons pas pourquoi ce serait la Ville qui devrait financer le salaire de cette personne. Pourquoi la Ville n'a pas demandé un crédit à verser dans un pot commun de cette association qui, elle, est chargée d'engager ce city-manager?

Mme Raymonde Wicky remarque :

- J'aimerais juste que l'on m'explique ce que l'on entend par le mot "city"? Est-ce la cité, c'est-à-dire l'ensemble de la ville ou le centre-ville qui est plutôt son acception générale de ce mot? J'ai un doute en lisant l'amendement de la Commission financière car on parle d'animateur de la "cité". En fait cela doit être du "centre-ville". City-manager n'est pas un terme qui me plaît, on parle français en Suisse romande et quand bien même les habitudes nous viennent d'Outre-Atlantique, ou d'autres pays anglo-saxons, un choix différent pourrait être fait. Malheureusement le seul terme que j'ai trouvé dans les dictionnaires canadiens c'est "directeur du centre-ville". Je vous propose le terme de "manager du centre ville" puisque ce dernier mot se trouve dans le dictionnaire de langue française.

M. Philippe Loup ajoute :

- Le groupe socialiste adopte l'amendement de la Commission financière et émet également lui-même un **amendement**. Lorsque nous avons entendu le Directeur de la police parler de la raison d'être du city-manager, il l'a expliqué en disant que les commerçants du centre-ville avaient besoin d'une force de frappe. J'espère qu'il va atomiser les problèmes. Si c'est le cas on l'appellera "Rafale" ou "Le terrible" je ne

Séance de lundi 4 décembre 2006

sais. Si c'était cela sa fonction je comprendrais qu'il demeure à la Police, mais son acceptation ne se limite pas à cela. Ce n'est pas à l'encontre de la police, ou quel que soit le service, c'est plutôt une cohérence. Prenons le stade de la Maladière ou celui de Pierre-à-Bot. Effectivement c'est quelque chose qui est du domaine du sport, mais, en période de construction, pour les éléments techniques, le bureau de l'urbanisme est aussi là. La construction de la Maladière en tant que telle, même si l'urbanisme était chargé du contrôle, la police était aussi là par rapport aux mesures de sécurisation des alentours. Les éléments techniques, il est normal que le service en charge demande cet appui aux SI, Police, urbanisme, etc. Par rapport à ce city-manager, nous avons la volonté de développement économique, c'est bien de cela dont nous parlons. Il ne s'agit pas d'horodateurs. Le développement économique, par le biais de ce city-manager, sans doute demandera des compétences de police, aussi des compétences techniques des SI, de la voirie, et j'en passe. Mais le fondement et l'objectif est un développement économique. C'est dans cet esprit que nous pensons qu'il serait plus censé et logique, à l'image d'autres projets, que cette subvention soit plutôt portée à la charge de la Section des finances puisqu'il s'agit d'un financement, il ne s'agit pas de l'engagement de quelqu'un au sein de l'administration, pas du tout, mais que ce soit à la Section des finances, au niveau de la promotion économique, cela nous paraît plus logique.

M. Blaise Horisberger relève :

- J'avais une question. Dans la version proposée par la Commission financière, il est mentionné que cette subvention doit servir pour la participation à l'engagement d'un city-manager et à ses activités. J'aurais aimé savoir s'il avait été déterminé globalement ou de manière précise, quelles seraient les autres participations car si on parle participation c'est pour une partie et qu'il doit y avoir d'autres participations pour couvrir le reste des frais? Pouvons-nous savoir quelle partie du budget global du city-manager serait couverte par la subvention de 120'000 francs?

M. Philippe Ribaux souligne :

- J'aimerais juste vous rappeler la dernière tirade d'Amphitryon, roi de Thèbes, de Molière : "Cessons ici ces longs discours, que chacun rentre enfin chez soi". Ce city-manager est un essai, cela a fonctionné ailleurs. Nous n'allons pas commencer à couper les cheveux en quatre, maintenant, avant même de savoir ce qu'il peut faire. C'est un pari à prendre, il ne nous coûte pas beaucoup alors, allons-y et essayons de

Séance de lundi 4 décembre 2006

voir ce que cela donne et l'amendement de la Commission financière nous donne toutes les garanties nécessaires.

Mme Raymonde Wicky précise :

- Je voudrais d'abord que l'on m'éclaire sur le sens de "city", cela a son importance.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- En ce qui concerne tout d'abord le financement. Il est évident que nous attendons de la part des commerçants qu'il y ait aussi un financement et en cela, je réponds aussi à M. Horisberger: nous attendons donc un financement de nos partenaires. C'est cela le partenariat privé-public, ce sont des apports de part et d'autre. La question qui, aujourd'hui se pose et est à l'étude, c'est de savoir sous quelle forme. Sera-ce sous une forme de volontariat. Peut-on y arriver sous cette forme? Certaines villes l'ont très bien réussi, c'est le cas à Besançon car ils ont mis en place des projets où il avait un retour, pour les commerçants qui y participaient et mettaient de l'argent, il y avait un retour financier ensuite. Ne participaient aux actions que ceux qui avaient financé. C'est la manière volontaire. Il y a l'autre, l'obligatoire, celle qu'a développé la Ville de Lausanne où là, ils font un prélèvement obligatoire qui retourne au commerçant où l'argent a été prélevé, au travers de financement de l'action du manager de ville. C'est à étudier. Ce qui est clair pour le Conseil communal c'est que nous ne voulons pas l'imposer aux commerçants. Il faut qu'ils nous disent ce qu'ils veulent, comment ils veulent participer et c'est sur cette base que nous allons discuter.

En ce qui concerne la question de Mme Wicky, il est bien clair que l'association s'occupe du centre-ville. Il s'agit donc bien du cœur de la cité. Déjà aujourd'hui les commerçants du centre-ville travaillent avec la Maladière. L'exemple du petit train qui est là pendant les fêtes de Noël fera la liaison entre le centre-ville et la Maladière. La collaboration entre les deux est souhaitée par les deux parties pour que la ville de Neuchâtel soit un centre commercial attrayant globalement. La collaboration est donc prévue. Je ne sais pas jusqu'où elle ira.

En ce qui concerne l'amendement du groupe socialiste, je dirai les choses très simplement. Lorsqu'il y a la promotion du stade de la Maladière, cela se fait par le sport, mais c'est aussi de la promotion économique. Nous pourrions très bien dire que c'est de la promotion, donc cela ressort des services des finances. Ce que nous vous disons

Séance de lundi 4 décembre 2006

en l'occurrence, c'est que, concrètement, pratiquement, les services de la Ville qui ont le plus affaire avec les commerçants au quotidien ce sont les services de police et c'est la raison pour laquelle le Conseil communal, qui s'est penché sur la réflexion de M. Loup, qui est logique, nous en avons tenu compte, mais nous avons déterminé que la Direction qui était la plus impliquée, qui a le plus affaire à eux, auprès de laquelle les commerçants se tournent en cas de problème, c'est la Direction de la police, raison pour laquelle la pratique l'a emporté. Nous avons décidé que même s'il s'agit de promotion économique, c'est la Direction de la police qui s'en occupe. Vous le savez aussi, la Direction de la promotion économique est représentée au sein de l'association et les services de promotion seront non seulement consultés, mais seront actifs dans le travail de cette association et nous vous demandons donc de ne pas modifier les responsabilités au sein du Conseil en refusant l'amendement du groupe socialiste.

M. Sébastien Bourquin remarque :

- Dans l'amendement de la Commission financière, il y a une omission non volontaire du rapporteur puisque l'on a oublié de reprendre le texte proposé par le Conseil communal : "participation à l'engagement d'un city-manager, animateur de la cité et au financement de ses activités". Le terme "au financement" a été oublié dans la reproduction de l'arrêté.

M. Blaise Horisberger déclare :

- Concernant la proposition d'amendement du groupe socialiste, il nous semble que le projet d'arrêté tel qu'il nous est présenté donne au Conseil communal in corpore le soin d'appliquer le présent arrêté. Je compte sur le bon sens du Conseil communal pour répartir les compétences en son sein au mieux des intérêts des citoyens, des commerçants et de tous les habitants de la ville de Neuchâtel, mais j'espère bien que le Conseil communal le fera au mieux des intérêts de la Ville. Par contre, j'ai un léger doute quant à la collaboration entre la Ville et les commerçants car on a voté un projet de financement d'une ligne de bus entre la place Pury et les piscines du Nid-du-Crô passant par la Maladière et, maintenant, les commerçants envoient leur petit train diesel faire concurrence aux bus, donc diminuer encore les rares rentrées financières qui permettent de diminuer un tout petit peu la charge énorme que représente cette ligne de bus pour la Ville. Si c'est de cette façon qu'est comprise la collaboration entre les commerçants du centre-ville et les Autorités neuchâteloises, j'ai de gros doutes et j'espère que les choses

Séance de lundi 4 décembre 2006

changeront lorsqu'un city-manager sera engagé et qu'il mettra de l'ordre dans cette affaire.

Mme Raymonde Wicky remarque :

- Après les explications données par le Conseil communal, j'ai un doute car le besoin qui s'est fait sentir jusqu'à présent était vraiment lié à l'activité commerciale au centre-ville et pas ailleurs, à ma connaissance. Je crois savoir par ailleurs que les commerçants de la Maladière ont plus ou moins un prélèvement obligatoire pour quelque chose qui ne s'appelle pas city-manager, mais qui doit être équivalent, qui s'occupe des animations à l'intérieur et autres. Restons-en au centre-ville car, sinon Pierre-à-Bot dira qu'il le veut aussi et Serrières aussi et pourquoi ne serait-ce que la Maladière et le centre-ville? Il faut donc en rester à la définition du centre-ville, surtout si on part dans un essai de trois ans, je crois qu'il faut aussi circonscrire les activités de départ, quitte à ouvrir si cela marche formidablement bien, voire même cela pourrait tourner seul, sans nous tellement les commerçants sont contents et que l'élan est donné. Pour autant, je maintiens, à titre personnel, ma proposition de modifier le terme city-manager par "manager du centre-ville" et de remplacer la partie de phrase qui dit : **"city-manager et animateur de la cité" par "manager du centre-ville"**.

M. Philippe Loup souligne :

- Les propos tenus par le Directeur de la police nous ont convaincu, d'autant plus lorsqu'il a parlé du petit train car, effectivement, les services de la police seront là aussi demandés, ne serait-ce que pour la gestion du trafic. Nous **retirons donc notre amendement**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous nous trouvons en présence de deux amendements. Nous commençons par nous prononcer sur l'amendement de la Commission financière. Il faut aussi rajouter **"et au financement"** au texte de l'amendement.

Le Conseil général **adopte cet amendement par 35 voix sans opposition**. Quant à l'amendement de Mme Wicky, il est **adopté par 24 voix contre 6**. L'arrêté No V amendé, est finalement **adopté par 28 voix contre 4**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 28 voix contre 4

**Arrêté concernant
l'octroi d'une subvention à l'Association de
revitalisation du centre-ville de Neuchâtel
(Du 4 décembre 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Une subvention annuelle de 120'000 francs est accordée pour les années 2007, 2008 et 2009, sous réserve de l'acceptation d'un cahier des charges par le Conseil communal, à l'Association de revitalisation du centre-ville de Neuchâtel pour la participation à l'engagement d'un manager du centre-ville, animateur de la cité, et au financement de ses activités.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

La secrétaire-suppléante,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 décembre 2006

Le président, **M. Nicolas de Pury**, propose ensuite à l'assemblée de se prononcer sur **l'arrêté No VI** concernant les modifications de subventions renouvelables, frappé d'un amendement du groupe socialiste.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal s'oppose à cet amendement. L'expérience nous a amené à prendre cette décision. Il est arrivé, ces dernières années, vu la situation bousculée que nous avons vécue sur le plan financier, de devoir prendre des mesures d'économie en cours d'année. J'espère que ce ne sera pas le cas. Il apparaissait qu'obliger le Conseil communal à verser les subventions telles qu'elles sont inscrites dans le budget, alors même que le budget n'est qu'une autorisation de dépenser, (il est clair qu'en cas de grosses difficultés nous devions revoir la question des subventions telles qu'elles sont inscrites), nous pourrions être amenés à ne pas verser intégralement les subventions telles que prévues.

Par contre, le Conseil communal pourrait être amené à réduire les subventions inférieures à 25'000 francs et renouvelables, c'est-à-dire les subventions qui ressortent de sa compétence. Cela donnerait une inégalité de traitement entre les subventions supérieures à un certain montant et celles de la compétences du Conseil communal. Nous vous invitons à rejeter l'amendement par mesure de prudence. Puisque nous sommes dans un budget, nous ne connaissons pas, aujourd'hui, l'évolution exacte de l'année 2007 et s'il devait y avoir de gros problèmes en cours d'année, le Conseil communal devrait prendre des mesures d'économie supplémentaires en matière de Biens, services et marchandises et en matière de subventions. Il nous apparaît que la proposition faite est trop restrictive et je vous invite à la rejeter.

M. Philippe Loup intervient :

- Il nous apparaît quand même que les subventions renouvelables qui sont votées, dont les montants ont été fixés par le Conseil général, méritent d'être versées, sauf si la situation devient grave. Mais je ne doute pas, considérant la volonté de transparence du Conseil communal, que nous serons avertis par une séance plénière de ce Conseil pour nous en expliquer les tenants et aboutissants. Les situations d'urgences sont habituelles. Les développements d'investissements et de budgets qui vont au-delà de ce que nous avions voté, on connaît! On sait donc les comprendre, malheureusement parfois trop facilement, la Maladière, Pierre-à-Bot, et cela a été des sommes assez importantes en matière

Séance de lundi 4 décembre 2006

d'investissements et il se trouve que les subventions renouvelables qui sont dans cet arrêté, même si la liberté avait été donnée au Conseil communal de les utiliser pour combler les augmentations d'investissements, cela n'aurait pas été suffisant. Je pense tout de même que la situation, telle qu'elle nous est présentée pour l'année à venir se montre difficile, mais favorable, que si une situation de crise se présente, il n'y a pas de raisons pour que nous n'en soyons pas avertis. Ce n'est donc pas une mesure de manque de confiance, mais, simplement une volonté de transparence. C'est pour cela que nous déclarons que cet amendement devrait être voté car les subventions que nous avons votées sont de notre ressort. Et ce n'est que pour une année.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, soumet l'amendement au vote du Conseil général. L'amendement recueille 16 voix et 16 conseillers généraux se prononcent contre. Le président tranche en faveur de l'amendement qui est ainsi **adopté par 17 voix contre 16**. Quant à l'arrêté amendé, il est **adopté par 34 voix sans opposition**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix contre 0

**Arrêté
concernant des modifications de subventions renouvelables
(Du 4 décembre 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 150 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- En 2007, le Conseil général autorise le Conseil communal à réduire ou à supprimer, conformément aux montants inscrits dans le budget 2007, les subventions renouvelables dont le montant atteint ou dépasse la somme figurant à l'article 153 al. 1 let. b) du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire-suppléante,

Nicolas de Pury

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 décembre 2006

Le président, **M. Nicolas de Pury**, invite ensuite le Conseil général à se prononcer sur **l'arrêté No VII** concernant le renouvellement et la conclusion d'emprunts pour l'exercice 2007.

M. Marc-André Bugnon déclare :

- Aux yeux de notre groupe, la dette de notre Ville est, avec ou sans désenchevêtrement, beaucoup trop élevée. Nous ne pouvons, et aussi l'ensemble du Conseil communal et du Conseil général, laisser un tel héritage et fardeau aux générations futures. Nous tenons à vous rappeler que, même avec un budget bénéficiaire, la Ville doit encore emprunter cinq millions de francs supplémentaires par insuffisance de financement. Chacun qui a fait un minimum de comptabilité comprendra que si notre dette continue d'augmenter, même en faisant du bénéfice, nous allons directement dans le mur, à plus ou moins long terme. Notre groupe ne peut pas accepter un budget bénéficiaire tant que la Ville ne mettra pas en œuvre un début de stratégie, même minime, de remboursement de la dette. Nous souhaitons montrer au Conseil communal la voie à suivre en **amendant l'arrêté No VII d'une très modeste somme de 500'000 francs**. Nous laissons ainsi au Conseil communal la pleine marge de manœuvre concernant les investissements ou la non-reconduction d'un emprunt. Ainsi, cette modeste pierre à l'édifice du désendettement montrera clairement à la population de notre ville un début de stratégie et une volonté du Conseil communal et du Conseil général de retrouver des finances saines. Notre groupe peut aussi se rallier à un remboursement équivalent tiré des comptes de fonctionnement. Pour terminer, je dirai que nous pouvons même encore nous rallier à la proposition du groupe socialiste qui va plus loin. Nous pensions aller "mollo" en nous disant que ce qui vient de nous.... Au cas où notre amendement, ou la proposition socialiste, était refusé, nous laisserons le soin à la population de tirer les conclusions sur la volonté effective de nos Autorités à assainir nos finances.

M. Philippe Loup intervient :

- Je suis content d'entendre de la part d'un représentant udc que le groupe socialiste va plus loin... Nous votons peut-être l'arrêté No VII trop rapidement par rapport à l'arrêté No I puisque ce dernier, avec l'élément de l'autofinancement, on passe, au niveau des investissements nets, de 32,7 à 27,7, ce qui fait que le montant du renouvellement et conclusion d'emprunts, passerait de 90 à 85 millions de francs. Cette proposition n'a de sens que si l'arrêté I, amendé, passe la rampe. Je ne sais pas comment veut procéder le président.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Je propose que, formellement nous nous prononçons sur **l'arrêté No VII** et ensuite nous passerons à **l'arrêté No I**

M. Philippe Loup complète :

- Nous avons deux amendements. L'un à 85 millions de francs, mais qui a un sens par rapport à l'autofinancement et un autre à 89,5 millions. Il n'y a pas de sens de les opposer et si nous les votons maintenant nous allons les opposer et visiblement ils ne le sont pas. C'est pour cela que je propose que nous votions l'arrêté No I en premier et nous saurons si nous sommes à 27,7 pour l'autofinancement. De là, il sera plus aisément de passer à l'arrêté No VII, avec 85 millions de francs.

M. Marc-André Bugnon intervient :

- Nous nous rallions à la proposition du groupe socialiste de voter d'abord la proposition socialiste.

Le président constate que le Conseil général est d'accord de passer d'abord à l'examen de **l'arrêté No I**, amendé par le groupe socialiste.

M. Sébastien Bourquin déclare :

- J'exprime le point de vue d'une partie de notre groupe. Il y a au moins la moitié de notre groupe qui n'est pas favorable à cette vision du groupe socialiste de limiter les investissements à la capacité d'autofinancement car nous estimons que c'est une mesure à courte vue, qui ne distingue pas entre investissements rentables et investissements qui grèveront les comptes de fonctionnement de la Ville. En réduisant arbitrairement ces investissements aujourd'hui cela nous paraît inadéquat. Il se pose la question de savoir pourquoi nous n'avons pas eu cette idée il y a deux ans, lorsque le dépassement de financement se montait à 41 millions de francs? Avec la même logique on aurait privé la Ville de 40 millions d'investissements. C'est aujourd'hui, alors que nous sommes très proches de la capacité d'autofinancement, que l'on vient avec une telle idée, mais je ne pense pas que le groupe socialiste aurait osé l'amener en 2005. C'est donc une mesure illogique sur le plan économique puisqu'il y a des investissements nécessaires pour moderniser les services ou entretenir la ville qui ne grèveront pas forcément le compte de fonctionnement. Ce qui serait plus intéressant, lors de la présentation

Séance de lundi 4 décembre 2006

des investissements, serait de compléter ces informations avec les conséquences financières sur le fonctionnement. Cette information fait défaut, nous ne savons pas quelles seront les conséquences financières de 32 millions de francs d'investissements nets alors qu'il y a des investissements qui vont générer de nouvelles recettes. A titre d'exemple le plan de stationnement amènera 900'000 francs. Je ne vois pas l'intérêt de nous priver de cet investissement. Certains vont aggraver les comptes de fonctionnement, mais ce sera bien plus intéressant, avant de nous prononcer sur cette mesure simpliste, de nous prononcer sur la mesure en connaissant les conséquences financières des investissements envisagés.

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Nous sommes en train d'essayer de faire passer un budget. Arrêtons de faire de la "dînette". Ce n'est plus un sucre ou un sucre et demi pour l'instant. Je pense que nous devons arriver au bout de ce budget qui est cohérent. Nous libéraux, il ne nous plaît pas sous toutes les coutures, nous avons beaucoup à lui reprocher, mais il nous faut un outil de travail. Si nous commençons à raboter un peu à gauche et un peu à droite, nous n'en avons pas terminé. En revanche, les reproches qui sont faits peuvent être développés au cours de l'année sous forme de motions ou de postulats. C'est ensuite qu'il faudra le faire, pas maintenant.

M. Daniel Domjan remarque :

- La cohérence, si nous acceptons le fait qu'il ne faut pas toucher un budget, pourquoi toucher cette partie-là? De plus, on se plaint beaucoup que les investissements sont reportés. Que fera-t-on? Au début 2007, on va glisser ces investissements sur une autre année. C'est une fausse économie et nous rentrons dans la même politique que celle que nous reprochons au Conseil communal. C'est de la vue à court terme. Demandons au Conseil communal d'avoir une vue à long terme. Il nous reste toujours, en 2007, la faculté de simplement refuser certains crédits qui nous seront demandés et nous arriverons automatiquement au même résultat, mais sur des projets précis. Je crois que groupe radical est partagé sur ce sujet, mais une majorité ne suivra pas le groupe socialiste dans son amendement.

M. Philippe Loup relève :

- Cette volonté du groupe socialiste de limiter les investissements du patrimoine administratif à l'autofinancement est en cohérence avec le

Séance de lundi 4 décembre 2006

budget dans son ensemble. Des efforts sont demandés auprès du personnel. Les éléments que la Commune maîtrise, ce sont les charges, les "Biens, services et marchandises", le personnel et les investissements. Je suis le premier à me lever pour dire que les investissements lourds pour le patrimoine financier peuvent être insuffisants et qu'ils le sont sans doute car en matière de bâtiments locatifs qui sont entre les mains de la Ville, il y a de quoi faire. Là, nous sommes face à du patrimoine administratif. Le groupe libéral disait que, dans le privé, un emprunt est octroyé s'il y a la capacité de rentabilité. A ce moment, on peut accepter un emprunt. C'est le cas d'une entreprise. La rentabilité d'une école primaire, si nous parlons strictement au niveau financier, ce sera difficile. Il est donc vrai que nous avons bien des éléments, dans le patrimoine administratif, où il n'y a pas de rentabilité financière. Il y a une rentabilité qui se calcule en efficacité, en nouvelles structures nécessaires. Cela, notre groupe ne le remet pas en question.

En 2005, bien sûr, nous n'aurions pas proposé ce même type. Mais il y avait des engagements qui avaient été pris dans le patrimoine administratif, notamment des écoles, des salles de gymnastique, qui étaient déjà engagées, qui clairement exigeaient de nous que cela se termine. Maintenant, bien heureusement, nous sommes dans une situation quelque peu différente. Nous n'avons pas de gros projet dans les éléments votés. Oui, le PGEE peut-être, première étape de 1,9 million, mais il a été voté. Ce que nous voulons montrer comme signal ce n'est pas seulement les 5 millions de francs, c'est plus que cela. C'est un signal pour le personnel, la population, qu'effectivement il y a des mesures à prendre de façon à faire en sorte qu'il y ait des perspectives pour cette ville au niveau financier, mais surtout au niveau des prestations à donner.

C'est aussi un signal au Conseil communal que le groupe socialiste a envie de donner. Je vous rappelle que cette année seulement, sur deux investissements, on a voté des rallonges importantes et depuis 12 ans que je siège cela ne m'était jamais arrivé. Nous avons voté 1,1 million pour Pierre-à-Bot et vous vous souvenez sans doute que l'aménagement de la Maladière avait été chiffré à 800'000 francs dans la planification et que nous sommes passés à 1,8 million de francs. Cela a donc fait 2 millions de francs. Je pense qu'il y a une cohérence à avoir en matière d'investissements et c'était bien entendu de l'investissement du patrimoine administratif. Je trouve que, nous autres, conseillers généraux, nous devons mettre le holà. Il n'y a pas seulement l'élément financier, mais il y a un élément de rigueur et de cohérence et de connaissance aussi des projets que l'on met en avant et que l'on est

Séance de lundi 4 décembre 2006

censé défendre comme conseiller communal. Sur 32,7 millions de francs, il en reste 27,7. Certains sont déjà votés, d'autres pas encore. Bien sûr que quelques éléments vont être reportés sur une année ultérieure, mais il y a des priorités à fixer et nous avons peut-être déjà lors de la prochaine séance du 18 décembre, des investissements à voter et peut-être que nous devrons nous poser des questions sur la nécessité de les mettre en priorité. Je parle des poubelles, nous devrons nous poser la question. C'est la même chose avec le terrain du Chanet. Devons-nous refaire ce terrain pour 1,8 ou 1,5 million de francs? Est-ce une priorité? Le Directeur des sports dit que oui, bien sûr, et cela va de soi qu'il le dise. Toutefois, au niveau cohérence politique et financière, nous avons une réflexion à mener et le Conseil communal doit aussi la mener et nous l'aiderons à le faire plus rapidement en acceptant cet amendement socialiste, donc autofinancement à 27,7 millions, ce qui modifie l'arrêté I au point b.

M. Didier Rochat déclare :

- A titre personnel, je ne voterai pas l'amendement du groupe. Par contre, je trouve qu'effectivement nous allons être plus sévères dans les budgets que sur les crédits que nous allouerons puisqu'il est difficile de revenir sur des crédits que nous avons déjà adoptés en tant que Conseil général. En revanche, les crédits à venir, nous avons toute marge de manœuvre pour les refuser et une fois que nous les avons refusés nous n'avons pas engagé de l'argent pour ces objets. Pour ceux où nous avons déjà engagé l'argent c'est difficile de dire que l'on reporte à plus tard. En plus un taux d'autofinancement de 80 %, par rapport aux autres années que j'ai vues, est certainement l'un des meilleurs. Je pense donc plutôt que c'est maintenant, si nous voulons effectivement tirer la sonnette d'alarme, que nous devons dire que les prochains crédits, pour autant qu'ils ne soient pas pleinement indispensables, nous ne les voterons pas. Dans ce cas, nous n'atteindrons pas les 5 millions de francs supplémentaires de dette. Cela ne sert à rien d'agir à ce niveau car c'est un peu factice et c'est un problème comptable. Par contre, si oui ou non nous refusons des projets dans les prochaines séances, les prochains mois, il y aura très clairement un signal donné pour montrer la direction où nous voulons aller.

Mme Maria Angela Guyot intervient :

- Le groupe udc était d'avis qu'il allait refuser le budget, mais il l'acceptera si l'amendement socialiste est accepté.

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. Jonas de Pury relève :

- Je crois m'exprimer au nom du groupe libéral. Nous partageons l'avis exprimé par M. Rochat. Nous refuserons l'amendement proposé. Réduire notre budget d'investissements pour que, comme un seul homme, nous votions des crédits et dépassements ce budget dans l'année en cours ne fait aucun sens. En revanche, de prendre l'engagement collectif d'examiner plus sérieusement, sous l'angle de la nécessité, les demandes de crédit qui nous seront proposées est une mesure qui me paraît bien plus efficace.

M. Blaise Horisberger remarque :

- Il me semble que, par rapport à la proposition d'être rigoureux dans notre examen des demandes de crédit qui nous seront soumises durant l'année à venir ou même prochainement, je dois dire que j'ai quelques doutes au vu du passé récent ou lointain. Il n'y a pas beaucoup de demandes de crédit qui ont même été amendées. En général, elles ont été acceptées. Il me semble que nous n'avons pas cette discipline. J'ai entendu, dans les rangs libéraux et radicaux, des propositions d'intervenir de façon beaucoup plus radicale et à long terme, avec des systèmes de frein aux dépenses et de frein aux investissements. Le groupe socialiste propose ici une mesure qui porte sur une année, le budget 2007. Il me semble aussi, bien que n'étant pas expert en finance et en comptabilité que, parmi les crédits déjà votés, il y en a certainement encore une partie qui n'est pas engagée par le Conseil communal et sur laquelle il lui reste une part de flexibilité. Je pense donc qu'accepter l'amendement socialiste donnera plus de flexibilité au Conseil communal que de nous astreindre à réduire de 5 millions les crédits qui nous seront proposés ces prochains temps et en 2007. Il semble donc que, même pour le Conseil communal, il serait préférable de recommander l'acceptation de l'amendement socialiste plutôt que de belles promesses dont je doute qu'elles soient tenues à l'avenir.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal vous invite à rejeter cet amendement. Il s'étonne tout de même de la présence de cet amendement et rappelle que le niveau d'autofinancement des investissements de 84 % n'a jamais été atteint en ville de Neuchâtel. Nous avons donc un résultat excellent pour l'autofinancement des investissements. De même, l'insuffisance de financement de 5 millions de francs n'a jamais été aussi faible. C'est donc que le Conseil communal a fait un effort pour contenir les

Séance de lundi 4 décembre 2006

investissements. Il le dit d'ailleurs. Je parlais tout à l'heure de la planification quadriennale des investissements, dans la conclusion, en page 43 du rapport, il précise que, pour la période administrative 2006-2009, qu'il a limité d'environ 80 millions de francs les investissements. Cela veut dire que nous avons coupé dans les intentions d'investissements pour nous limiter à l'entretien des équipements. Un tiers ce sont les Services industriels, une grosse partie l'Urbanisme. L'Exécutif a donc coupé, mais mis la priorité sur l'entretien des équipements et des réseaux et c'était une volonté inscrite de ne pas augmenter, dans une mesure insupportable, le niveau de la dette qui, sur quatre ans, augmente de 200'000 francs en terme de charge financière.

Il apparaît qu'au vu des crédits déjà votés, c'est plus de la moitié du montant qui est demandé, les engagements sont pris bien avant, généralement entre le moment de l'adjudication et le moment du paiement il peut s'écouler un an. Ce n'est donc pas parce que les dépenses n'ont pas effectivement eu lieu aujourd'hui que les engagements n'ont pas été pris sur les crédits votés. Il y a tout un travail d'étude après réalisation et de paiement. Cela s'étale forcément sur une assez longue durée. Nous n'avons pas le moindre signe sur l'objet, car ce chiffre de 32 millions de francs d'investissements nets ne tombe pas de la lune. Il y a une liste à la fin du rapport qui précise les intentions du Conseil communal, de manière chiffrée, sur chaque objet. Nous avons fait pas mal d'efforts pour répartir les investissements et les dépenses et nous n'avons rien entendu sur des objets qu'il faudrait supprimer ou retarder ou différer en 2011 ou 2012. La Commission financière n'a débattu d'aucune proposition dans ce sens non plus. Le Conseil communal ne peut donc pas entrer en matière.

Il vous rappelle aussi que, dans la période quadriennale précédente, et aussi dans celle d'avant, nous avons toujours globalement et finalement investi moins que les intentions d'investissements qui figuraient, tant dans la planification quadriennale que dans les budgets annuels. Nous pensons donc qu'il n'y a pas de dépassements, des emprunts à montant supérieur à l'autorisation non plus. Globalement, sur la somme des investissements, nous restons généralement en deçà du budget des investissements, raison pour laquelle nous pensons que le Conseil général doit voter le budget d'investissements tel qu'il a été proposé.

Séance de lundi 4 décembre 2006

M. Philippe Loup souligne :

- Si il ne se dit rien à la planification de la part des groupes sur tel ou tel objet, c'est que nous n'avons pas de rapport et que fixer des priorités, jusqu'à nouvel avis, ce sont ceux qui ont la connaissance du terrain qui peuvent le faire. Pour moi cette connaissance, j'espère ne pas me tromper, c'est le Conseil communal qui l'a. Il m'apparaît donc tout de même important que nous fixions des règles générales et que, ensuite, l'application de ces règles, c'est le Conseil communal qui la met en place. Pourquoi l'amendement est mieux que la rigueur du Conseil général durant l'année fin 2006 et 2007 par rapport aux projets qui nous seront proposés? Parce que nous avons une marge de manœuvre beaucoup plus petite que par rapport à ce qui a déjà été voté en page 8 et qui peut être étalé sur une année ou deux supplémentaires. Simplement, cela laisse justement au Conseil communal cette mise en priorité des choses importantes. Tout à coup, dans deux semaines, nous nous retrouverons et pris d'un élan de grande volonté et d'économie, sans plus de réflexion, nous nous disons que, par rapport aux investissements, nous refusons tout ce qui est les poubelles enterrées. Nous ne faisons rien, pas même un petit peu, rien du tout!

Ce n'est pas ainsi qu'il faut réagir. Il faut agir en ayant la connaissance des priorités sur les éléments qui ont été votés, que l'on peut peut-être reporter de quelques mois et des éléments qui peuvent peut-être être reportés à des années bien plus éloignées. Ce n'est pas à nous, aujourd'hui de dire que nous allons enlever ceci en décembre et cela en mars. L'amendement est un meilleur outil, il permet au Conseil communal de se retourner et de nous dire que s'il nous présente tout de même tel ou tel crédit, par rapport à un autre élément, on le diminue de 200'000 francs, c'est quelque chose. Nous, face à un rapport, nous nous voyons mal à commencer d'enlever 15'000 francs par-ci et 20'000 francs par-là dans des demandes de crédit. Ce n'est pas notre travail. Nous devons donner des règles générales qui doivent être appliquées par le Conseil communal. Nous avons toujours pratiqué ainsi et je crois que, raison finale, nous avons un budget un peu particulier qui a mis beaucoup de monde de travers, a créé du mécontentement car il y a des éléments d'analyse qui manquent. Je crois aussi qu'il faut que le Conseil communal montre qu'effectivement il y a des choses supplémentaires à faire et du travail important à effectuer. Je vous demande donc à nouveau d'accepter cet amendement.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous nous trouvons devant un amendement du groupe socialiste ainsi formulé : **"dans le budget des investissements, sous la rubrique investissements nets, la somme de 32'756'000 passe à 27'700'000, soit une diminution de 5'056'000 francs"**. Nous laissons la compétence au Conseil communal pour gérer cette diminution.

Au vote, le Conseil général **accepte cet amendement par 21 voix contre 16**. Quant à l'arrêté, il est **adopté par 30 voix contre 4**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 4

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2007
(Du 4 décembre 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2007, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a) Budget de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	324'644'700.-
Total des revenus	<u>327'876'300.-</u>
Excédent de revenus	<u>3'231'600.-</u>

b) Budget des investissements :

Investissements nets	<u>27'700'000.-</u>
----------------------	---------------------

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

La secrétaire-suppléante,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 4 décembre 2006

Le président, **M. Nicolas de Pury** revient ensuite à l'examen de **l'arrêté No VII**.

M. Marc-André Bugnon ajoute :

- Je reviens sur le projet VI qui existe toujours. C'est avec grande joie que le groupe udc **retire son amendement**.

M. Philippe Loup déclare :

- Pour être cohérent entre l'arrêté I et l'arrêté VII, puisque le budget des investissements a été réduit de 5 millions, il faut passer de 90 à 85 millions dans cet arrêté. Voilà l'amendement socialiste.

Le président soumet alors cet arrêté amendé à l'article 1 au vote du Conseil général qui **l'accepte par 28 voix sans opposition**.

Séance de lundi 4 décembre 2006

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 28 voix contre 0

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2007
(Du 4 décembre 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 85'000'000 francs durant l'année 2007.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

La secrétaire-suppléante,

Amélie Blohm Gueissaz

**2
06-504**

**Postulat des groupes socialiste, radical,
libéral, popvertssol, et udc concernant le
Règlement du personnel de la Ville de
Neuchâtel**

(Déposé le 4 décembre 2006)

M. Philippe Loup déclare :

- Je vous lis le postulat déposé par l'ensemble des groupes du Conseil général. **"Le Conseil communal est prié d'étudier une modification du règlement du personnel de la Ville en s'attachant plus particulièrement aux éléments concernant tant la grille salariale que les règles s'appliquant aux augmentations réglementaires, ainsi qu'à la compensation du renchérissement.**

Dans son étude, il est demandé au Conseil communal de nous faire également des comparatifs avec les autres entités communales comparables de la région, ainsi qu'avec les règles régissant la politique salariale de l'Etat de Neuchâtel".

Il ajoute :

- L'urgence est demandée. Quant au **développement**, il a déjà été largement fait dans le cadre du débat.

La séance est levée à 0h59

Séance de lundi 4 décembre 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

La secrétaire
suppléante,

Rémy Voirol

Nicolas de Pury

Amélie Blohm-Gueissaz